



AGGRACONCEPT

Ingénierie de l'Eau, du Sol et de l'Environnement

L'assainissement au service de l'environnement

Maître d'Ouvrage :

HOMAIR VACANCES

Adresse : 570 avenue du club Hippique / Le Derby
13090 AIX EN PROVENCE

Référent : M. FIQUETT Julien, Directeur études et projets, 07 70 06 00 19

**DIAGNOSTIC 2 SAISONS FAUNE – FLORE – MILIEUX
NATURELS**

*Adresse du projet : Camping Cœur de Vendée, Bois de la Raillère – 85600 LA
BOISSIERE-DE-MONTAIGU*

**Etude dans le cadre de la densification du Camping « Cœur
de Vendée » avec 43 hébergements supplémentaires**

AGGRA Concept

4 Allée Océania
44810 HERIC

Tél. 09 83 59 33 35
contact@aggraconcept.com

Rédaction : Lucile ELOY, Eloïse THOMAS

Relecture : Calysse BONAMY

Date de rendu : 4 septembre 2025



SOMMAIRE

I. Introduction.....	6
1. Objet de la consultation	6
2. Situation géographique et nature de l'opération sur la zone du projet	6
2.1. Localisation du projet.....	6
2.2. A propos du projet	10
3. Synthèse des objectifs de l'étude.....	12
4. Intervenants à l'étude	13
II. Etat initial.....	13
1. Définition des zones d'études	13
2. Usages des sols dans le périmètre de l'AEE	15
3. Zonages des milieux naturels a enjeux.....	17
3.1. Périmètres de protection.....	17
3.2. Périmètres de concertation et de convention	19
3.3. Périmètres d'inventaires.....	20
3.4. Périmètres de maîtrise foncière	20
3.5. Identification et description des zonages règlementaires dans l'aire d'étude éloignée	21
3.6. Enjeux concernant les zonages règlementaires présents dans l'aire d'étude éloignée	23
4. Trame verte et bleue	24
4.1. Cours d'eau et Milieux humides – Trame bleue	24
4.2. Corridors biologiques terrestres – Trame verte	28
4.3. Enjeux concernant les trames verte et bleue pour le site	30
III. Méthodologie utilisée	31
1. Synthèse des données bibliographiques.....	31
1.1. Méthodologie concernant la flore	31
1.2. Méthodologie concernant la faune	31
2. Méthodologie d'inventaires	32
2.1. Flore et habitats	32
2.2. Avifaune	32
2.3. Amphibiens et reptiles	34
2.4. Mammifères terrestres	35
2.5. Chiroptères.....	36
2.6. Entomofaune	38
3. Méthodologie pour la hiérarchisation des enjeux	38
3.1. Référentiels utilisés.....	38



3.2. Hiérarchisation des enjeux.....	41
4. Calendrier des prospections de terrain.....	42
IV. Diagnostic des enjeux Faune – Flore – Milieux naturels.....	43
1. Flore et Habitats.....	43
1.1. Données bibliographiques liées à la flore.....	43
1.2. Résultats des inventaires concernant la Flore.....	45
1.3. Résultats des inventaires concernant les habitats.....	47
1.4. Enjeux concernant la flore et les habitats.....	55
2. Avifaune.....	56
2.1. Données bibliographiques liées à l'avifaune.....	56
2.2. Résultats des inventaires concernant l'avifaune.....	58
2.2.1. Le Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>).....	60
2.2.2. Le Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>).....	61
2.2.3. La Gorgebleue à miroir (<i>Luscinia svecica</i>).....	62
2.2.4. Le Serin cini (<i>Serinus serinus</i>).....	63
2.2.5. La Tourterelle des bois (<i>Streptopelia turtur</i>).....	64
2.3. Enjeux concernant l'avifaune.....	65
3. Amphibiens et reptiles.....	66
3.1. Données bibliographiques.....	66
3.2. Résultats des inventaires concernant les amphibiens.....	68
3.3. Résultats des inventaires concernant les reptiles.....	70
3.4. Enjeux concernant les amphibiens et les reptiles.....	72
4. Mammifères terrestres.....	73
4.1. Données bibliographiques liées aux mammifères terrestres.....	73
4.2. Résultats des inventaires concernant les mammifères terrestres.....	74
4.3. Enjeux concernant les mammifères terrestres.....	75
5. Chiroptères.....	76
5.1. Données bibliographiques liées aux chiroptères.....	76
5.2. Résultats des inventaires concernant les chiroptères.....	77
5.2.1. La noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>).....	80
5.3. Enjeux concernant les chiroptères.....	81
6. Entomofaune.....	82
6.1. Données bibliographiques liées à l'entomofaune.....	82
6.2. Résultats des inventaires concernant l'entomofaune.....	83
6.3. Enjeux concernant L'entomofaune.....	85
V. Synthèse sur les enjeux du milieu naturel.....	86



TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Position géographique du site du projet à l'échelle départementale [AGGRA Concept, Juillet 2025].....	6
Figure 2 : Position géographique du site d'étude au 1/100 000ème [AGGRA Concept, Juillet 2025]	7
Figure 3 : Vue aérienne du camping au 1/10 000ème [AGGRA Concept, Juillet 2025]	8
Figure 4 : Historique orthophotographique et évolution du site d'étude entre 1950 et 2025 [remonterletemps.ign.fr]	9
Figure 5 : Extrait du plan cadastral des parcelles concernées par le projet au 1/4 000ème [Cadastre.gouv]	11
Figure 6 : Plan de masse du projet, 1/1 000ème [European Camping Group, 25/06/2025]	12
Figure 7 : Différents périmètres utilisés pour l'analyse des données bibliographiques [AGGRA Concept, Juin 2025]	14
Figure 8 : Périmètres de prospections terrain [AGGRA Concept, Juillet 2025].....	15
Figure 9 : Usage des sols au sein de l'aire d'étude éloignée du projet [Corine Land Cover, Géoportail]	16
Figure 10 : Carte géologique au niveau du site du camping [BRGM, AGGRA Concept].....	17
Figure 11 : ZNIEFF de type I et II autour du projet [AGGRA Concept, Juillet 2025]	22
Figure 12 : Inventaire des milieux potentiellement humides [SIG Zones humides]	24
Figure 13 : Extrait de la cartographie de l'étude des zones humides [PLUi Terres de Montaigu]	25
Figure 14 : Photographie de joncs sur le site du projet [AGGRA Concept, 23/04/2025].....	26
Figure 15 : Plan de masse final du projet [AGGRA Concept, European Camping Group, 24/07/2025]	27
Figure 16 : Réseau hydrographique autour du projet [Géoportail]	28
Figure 17 : Réservoirs régionaux de biodiversité et des corridors écologiques régionaux autour du site du projet [SRCE des Pays de la Loire, sigloire].....	29
Figure 18 : Localisation des I.P.A. pour l'inventaire de l'avifaune [AGGRA Concept, Juillet 2025].....	33
Figure 19 : Localisation des plaques reptiles [AGGRA Concept, Mars 2025]	35
Figure 20 : Emplacement des pièges photographiques et des tunnels à empreintes pour micromammifères sur le site de l'étude [AGGRA Concept, Avril 2025].....	36
Figure 21 : Localisation des enregistreurs à ultrasons pour l'étude des chiroptères au sein de la zone d'étude [AGGRA Concept, Mai 2025].....	37
Figure 22 : Méthode de hiérarchisation des enjeux règlementaires utilisée pour la faune et la flore [AGGRA Concept]	41
Figure 23 : Chênes à conserver sur le site de l'étude [AGGRA Concept, 22/07/2025]	46
Figure 24 : Localisation des espèces exotiques envahissantes floristiques sur le site de l'étude [AGGRA Concept, Juillet 2025].....	47
Figure 25 : Prairie mésophile dédiée à la densification du camping [AGGRA Concept, 23/04/2025 et 22/07/2025]	48
Figure 26 : Aménagements de loisirs au sein de la ZIP [AGGRA Concept, 22/07/2025].....	48
Figure 27 : Prairie pâturée au Nord-Ouest du site [AGGRA Concept, 22/07/2025].....	48
Figure 28 : Milieux ouverts autour de la zone d'étude [AGGRA Concept, 22/07/2025].....	49
Figure 29 : Etang principal au centre du camping [AGGRA Concept, 22/07/2025]	49
Figure 30 : Etang au Nord-Ouest du périmètre [AGGRA Concept, 22/07/2025]	49
Figure 31 : Mare au Nord-Ouest du périmètre [AGGRA Concept, 23/04/2025 et 22/07/2025]	50
Figure 32 : Lagune d'assainissement au Nord-Ouest du périmètre [AGGRA Concept, 22/07/2025] ...	50
Figure 33 : Zone humide identifiée au sein de la ZIP [AGGRA Concept, 23/04/2025].....	50



Figure 34 : Zone humide au Nord-Ouest du périmètre cadastral [AGGRA Concept, 22/07/2025]	51
Figure 35 : Zone humide protégée proche de la piscine [AGGRA Concept, 23/04/2025 et 22/07/2025]	51
Figure 36 : Alignement d'arbres autour de la prairie dédiée à la densification du camping [AGGRA Concept, 22/07/2025]	52
Figure 37 : Zone boisée à l'Ouest de l'AER [AGGRA Concept, 22/07/2025]	52
Figure 38 : Boisement au Nord du camping dédié à l'éco-pâturage [AGGRA Concept, 23/04/2025 et 22/07/2025]	53
Figure 39: Végétation (arbres et haies) au sein du camping [AGGRA Concept, 22/07/2025]	53
Figure 40 : Vues du camping [AGGRA Concept, 23/04/2025 et 22/07/2025]	54
Figure 41 : Cartographie des différents habitats présents au sein du périmètre selon la classification EUNIS [AGGRA Concept, Août 2025]	55
Figure 42 : Répartition des observations du Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>) en période de nidification et photographie de l'espèce [Oiseaux De France, LPO France, 2022]	60
Figure 43 : Répartition des observations du Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>) en période de nidification et photographie de l'espèce [Oiseaux De France, Oiseaux.net, 2022]	61
Figure 44 : Répartition des observations de la Gorgebleue à miroir (<i>Luscinia svecica</i>) en période de nidification et photographie de l'espèce [Oiseaux De France, Oiseaux.net, 2022]	62
Figure 45 : Répartition des observations du Serin cini (<i>Serinus serinus</i>) en période de nidification et photographie de l'espèce [Oiseaux De France, Oiseaux des jardins, 2022]	63
Figure 46 : Répartition des observations de la Tourterelle des bois (<i>Streptopelia turtur</i>) en période de nidification et photographie de l'espèce [Oiseaux De France, LPO France, 2022]	64
Figure 47 : Grenouille agile, Crapaud commun et Grenouille verte observés sur le site de l'étude [AGGRA Concept, 02/07/2025, 26/03/2025 et 16/05/2025]	69
Figure 48 : Ecrevisse de Louisiane (<i>Procambarus clarkii</i>) [Fédération de pêche Vendée]	70
Figure 49 : Couleuvre helvétique (<i>Natrix helvetica</i>) observée au niveau de l'étang central du camping [AGGRA Concept, 16/05/2025]	71
Figure 50 : Carte de répartition à l'échelle régionale de la Couleuvre helvétique, espèce observée sur le site d'étude [Groupe Herpétologique des Pays de la Loire]	71
Figure 51 : Localisation des différentes espèces d'amphibiens et de reptiles présentes sur le site de l'étude [AGGRA Concept, Août 2025]	73
Figure 52 : Mulot sylvestre (<i>Apodemus sylvaticus</i>) observé au sein de la zone d'étude [AGGRA Concept]	75
Figure 53 : Arbres présentant des cavités sur le site de l'étude [AGGRA Concept, 03/09/2025]	79
Figure 54 : Arbres présentant des cavités pouvant constituer des gîtes favorables aux chiroptères [AGGRA Concept, Septembre 2025]	79
Figure 53 : Carte de localisation de la Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>) en France (PNA Chiroptères, 2021)	80
Figure 56 : Photographie du Collier de corail (<i>Aricia agestis</i>), du Criquet des pâtures (<i>Pseudochorthippus parallelus</i>) et du Lucane Cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>), observés au sein de la zone d'étude [AGGRA Concept]	83
Figure 57 : Synthèse des enjeux globaux sur la zone d'étude [AGGRA Concept, Septembre 2025]	87



TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Détails des parcelles du projet	10
Tableau 2 : Tableau récapitulatif des milieux naturels à enjeux.....	21
Tableau 3 : Calendrier des inventaires avifaunistiques selon les périodes d'activité	33
Tableau 4 : Synthèse des référentiels utilisés	39
Tableau 5 : Calendrier et conditions de prospection sur site.....	42
Tableau 6 : Liste des espèces florales à enjeu fort, modéré et faible observées sur les communes de La Boissière-de-Montaigu et Montaigu-Vendée, et synthèse de leur statuts réglementaires	43
Tableau 7 : Liste des espèces exotiques envahissantes inventoriées sur les communes de La Boissière-de-Montaigu et de Montaigu-Vendée	44
Tableau 8 : Définition des différents niveaux de potentiel invasif associés aux espèces observées....	44
Tableau 9 : Liste des espèces végétales à enjeu retrouvées sur le site d'étude et ses alentours.....	45
Tableau 10 : Liste des espèces végétales exotiques envahissantes relevées sur le site d'étude et ses alentours	46
Tableau 11 : Liste des espèces ornithologiques à enjeu très fort, fort et modéré observées sur les communes de La Boissière-de-Montaigu et Montaigu-Vendée, et synthèse de leur statuts réglementaires	57
Tableau 12 : Liste complète des espèces d'oiseaux observées sur le site d'étude et ses alentours	59
Tableau 13 : Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site d'étude lors des inventaires naturalistes réalisés en 2019 non observés en 2025	60
Tableau 14 : Liste des espèces d'amphibiens observées sur les communes de La Boissière-de-Montaigu et Montaigu-Vendée, et synthèse de leurs statuts et enjeux réglementaires.....	67
Tableau 15 : Liste des espèces de reptiles observées sur les communes de La Boissière-de-Montaigu et Montaigu-Vendée, et synthèse de leurs statuts et enjeux réglementaires.....	67
Tableau 16 : Liste des espèces d'amphibiens observées sur le site du projet	68
Tableau 17: Liste des espèces d'amphibiens observés sur le site d'étude lors des inventaires naturalistes de 2019	69
Tableau 18 : Liste des espèces de reptiles retrouvés sur le site du projet.....	70
Tableau 19 : Liste des espèces de mammifères observées sur les communes de La Boissière-de-Montaigu et Montaigu-Vendée, et synthèse de leurs statuts et enjeux réglementaires	74
Tableau 20 : Liste des espèces de mammifères non-chiroptères observées sur le site d'étude et ses alentours	75
Tableau 21 : Liste des espèces de chiroptères observés sur les communes de La Boissière-de-Montaigu et Montaigu-Vendée, et synthèse de leurs statuts et enjeux réglementaires.....	76
Tableau 22 : Liste des espèces des chiroptères observées sur le site d'étude et ses alentours.....	77
Tableau 23 : Liste des espèces d'insectes observées sur les communes de La Boissière-de-Montaigu et Montaigu-Vendée, et synthèse de leurs statuts et enjeux réglementaires.....	82
Tableau 24 : Liste des espèces d'entomofaune observées sur le site d'étude et ses alentours.....	84
Tableau 25 : Liste des espèces d'entomofaune à enjeux observées sur le site d'étude lors des inventaires naturalistes de 2019	84
Tableau 26 : Synthèse des enjeux écologiques à l'échelle du site et préconisations	87

I. INTRODUCTION

1. OBJET DE LA CONSULTATION

Dans le cadre d'un projet de densification du camping « Cœur de Vendée », prévoyant l'installation de 43 nouveaux hébergements, le bureau d'études AGGRA Concept a été sollicité pour la réalisation du présent dossier de diagnostic naturaliste associé au projet. L'objectif est d'identifier les enjeux environnementaux concernant la préservation du patrimoine naturel.

2. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET NATURE DE L'OPERATION SUR LA ZONE DU PROJET

2.1. LOCALISATION DU PROJET

Le projet de camping est localisé sur la commune de La Boissière-de-Montaigu, dans le Nord-Est du département de la Vendée dans la région Pays de la Loire.

Les villes importantes les plus proches sont : Montaigu-Vendée à 12 km à l'Ouest, Les Herbiers à 20 km au Sud-Est, Cholet à 32 km à l'Est, La Roche-sur-Yon à 50 km au Sud-Ouest et Nantes à 50 km au Nord-Ouest. Le camping est situé à 25 km du Puy du Fou et à environ 60 km à vol d'oiseau des côtes Atlantiques.

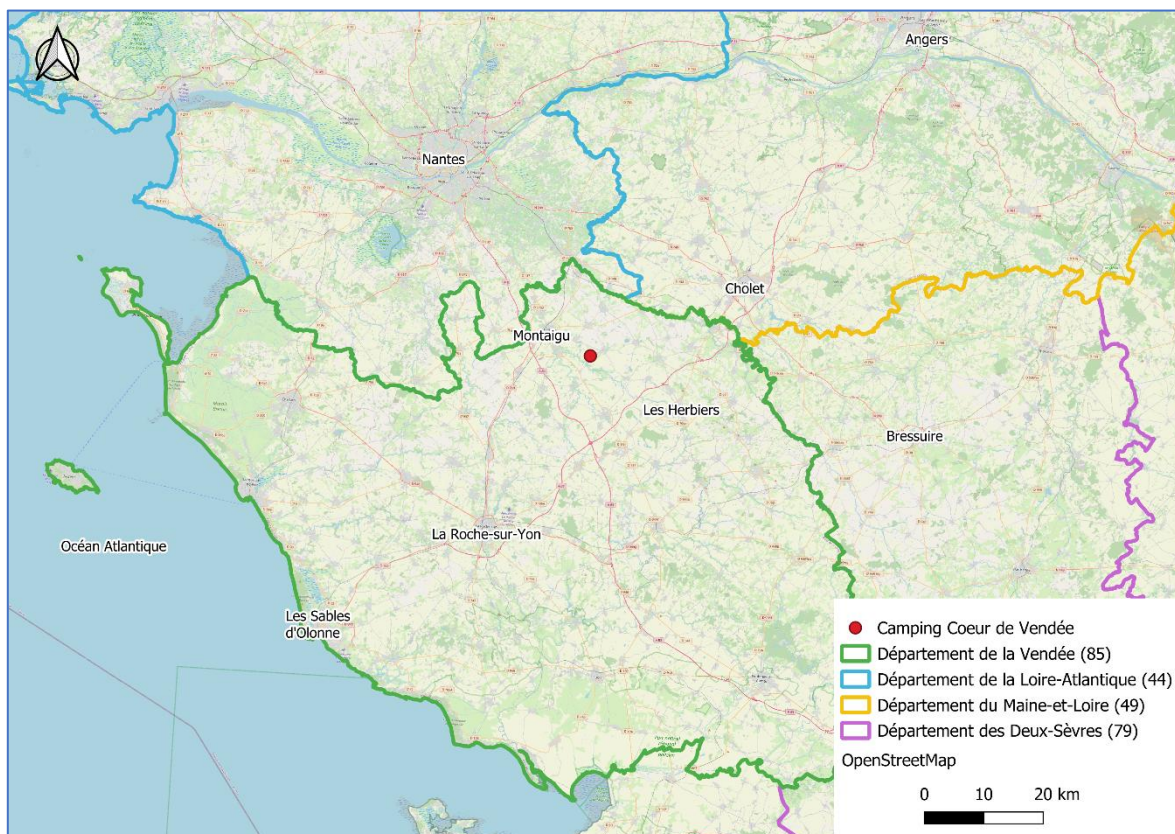


Figure 1 : Position géographique du site du projet à l'échelle départementale [AGGRA Concept, Juillet 2025]



La commune de La Boissière-de-Montaigu fait partie des Terres de Montaigu Rocheservière, communauté d'agglomération qui comprend 9 communes.

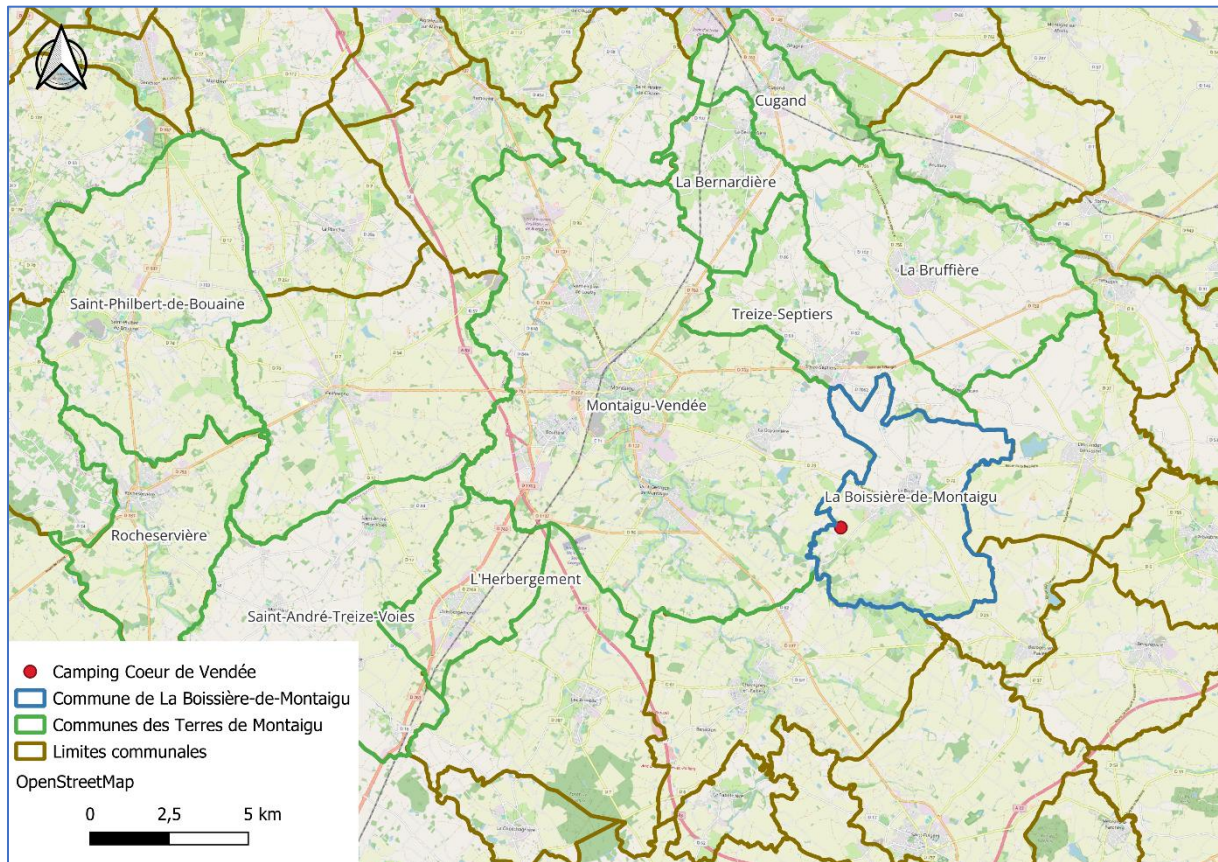


Figure 2 : Position géographique du site d'étude au 1/100 000ème [AGGRA Concept, Juillet 2025]

La commune de La Boissière-de-Montaigu compte plus de 2 200 habitants et est catégorisée de bourg rural selon la grille communale de densité de l'INSEE.

Elle fait partie de l'une des plus vastes unités paysagères de la région : l'unité paysagère « Les bocages vendéens et maugeois ».

Le camping est éloigné du bourg de La Boissière-de-Montaigu, à environ 1 km, et s'inscrit dans un paysage agricole bocager, avec des prairies pâturées et des monocultures agricoles, entourées de haies et d'alignements d'arbres.

Le périmètre du camping comprend une partie boisée dédiée aux hébergements, une zone enherbée avec des équipements de loisirs (minigolf, aire de jeux), une zone dédiée à l'écopâturage comprenant un milieu boisé et d'une prairie humide. On retrouve plusieurs milieux aquatiques au sein du périmètre : deux étangs, une mare et 3 lagunes d'assainissement.



Figure 3 : Vue aérienne du camping au 1/10 000ème [AGGRA Concept, Juillet 2025]

L'historique orthophotographique permet de visualiser que le site du camping Cœur de Vendée était à l'origine composé de boisements majoritairement, avec la présence de cultures agricoles au Nord-Ouest et tout autour du périmètre. Les images permettent également de constater qu'il n'y avait pas de milieux aquatique (ni mare ni étang). Au fur et à mesure du temps les boisements ont été en partie exploités. De plus, des plans d'eau ont été créés à partir des années 2000, au même moment où le camping a été aménagé. L'évolution du site de l'étude entre les années 1950 et 2024 est présentée sur la figure 4 suivante.



Figure 4 : Historique orthophotographique et évolution du site d'étude entre 1950 et 2025
[remonterletemps.ign.fr]



2.2. A PROPOS DU PROJET

Le projet porte sur l'extension du camping avec 43 emplacements supplémentaires passant de 198 à 241 emplacements sur une emprise globale exploitée de 18,2 ha. Les emplacements supplémentaires sont répartis sur environ 1,3 ha. Les parcelles cadastrales concernées sont les suivantes :

Tableau 1 : Détails des parcelles du projet

Tableau 1 : Détails des parcelles du projet					
Commune	Feuille	Section	Numéro	Surface cadastrale (m²)	Surface concernée par la densification (m²)
LA BOISSIERE- DE- MONTAIGU	1	OF	22	9 270	-
			23	17 130	-
			59	1 870	-
			61	367	-
			62	6 753	-
			301	331	-
			303	457	-
			305	74	-
			308	35	-
			309	240	-
			311	38 580	-
			312	286	-
			313	359	-
			317	450	-
			321	12	-
			323	4	-
			325	58	-
			326	58	-
			327	86	-
			329	290	-
			330	27 096	-
			331	38 580	-
			332	39 860	12 745
TOTAL			182 246	12 745	

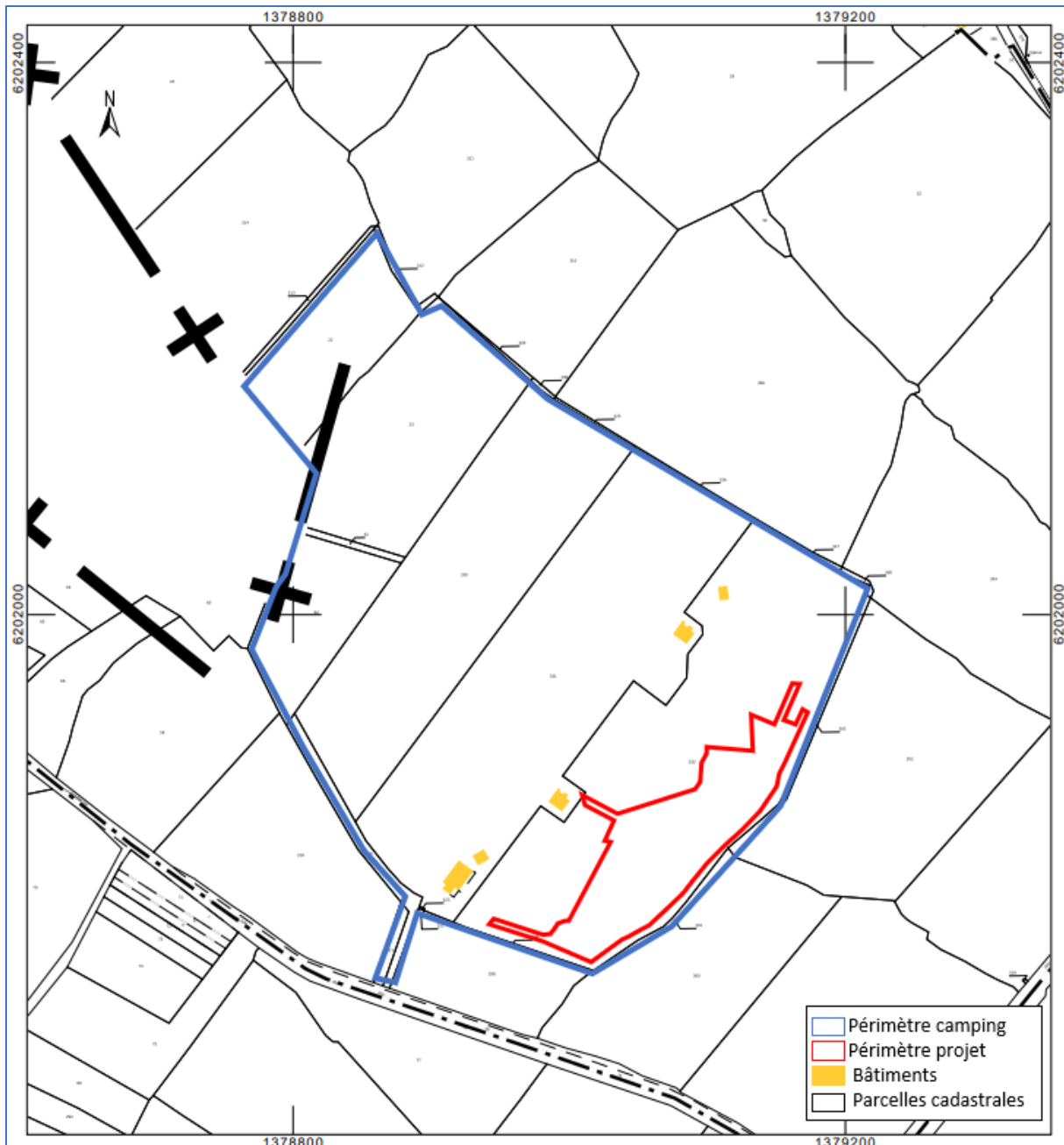


Figure 5 : Extrait du plan cadastral des parcelles concernées par le projet au 1/4 000ème [Cadaastre.gouv]

Le projet de densification du camping existant comprendra également l'ajout de 48 places de stationnements, des voiries et des cheminements piétons. Ces aménagements seront réalisés sur un espace actuellement enherbé du camping servant à diverses activités de loisirs (mini-golf, boudrome, aire de jeux). Les emplacements seront localisés en limite immédiate des hébergements existants.

Les inventaires des zones humides menés par le bureau d'étude AGGRA Concept (selon les critères pédologique et floristique) ont permis de confirmer la présence de zones humides au sein du périmètre de densification. Le plan de masse a été revu de sorte à éviter ces zones. De plus les haies et les arbres seront conservés au maximum. Le plan du projet final de densification est présenté sur la figure suivante.



Figure 6 : Plan de masse du projet, 1/1 000ème [European Camping Group, 25/06/2025]

Les travaux de densification sont prévus dès que les autorisations le permettront. Ils s'effectueront en dehors de la période d'ouverture du camping, en plusieurs tranches, chacune constituée des principales étapes suivantes :

- Réalisation des voies de desserte, des stationnements et mise en œuvre de cheminements doux.
- Réalisation de réseaux d'adduction d'eau potable, d'assainissement et électriques limités au strict minimum.
- Installation des hébergements.
- Insertion paysagère du projet dans un cadre naturel et en adéquation avec le fonctionnement du camping existant.
- Végétalisation du site.

3. SYNTHÈSE DES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Afin de répondre au besoin du dossier, le bureau d'études AGGRA Concept a été sollicité pour réaliser une expertise naturaliste afin de préciser les connaissances relatives à la faune et à la flore sur le site du projet et d'appréhender les impacts persistants, transitoires et résiduels du projet.

Les objectifs de cette expertise sont :

- D'établir une liste des espèces animales et végétales fréquentant le site permettant d'évaluer la richesse écologique du site ;



- De comprendre les interactions et la dynamique au sein de cette richesse écologique ;
- De définir les problématiques et enjeux écologiques potentiels, les secteurs sensibles en termes de réservoir de diversité biologique, zones de ressources, zones de reproduction, couloirs préférentiels de déplacements ;
- D'identifier les impacts prévisibles, temporaires et permanents, réversibles et irréversibles du projet sur la biodiversité présente sur le site et proposer des mesures d'évitement, réductrices, compensatoires et/ou correctrices adaptées.

Pour y parvenir, les missions réalisées sont les suivantes :

- Analyse cartographique des milieux naturels réglementés et/ou à enjeux et du contexte paysager proche ;
- Pré-diagnostic écologique à partir d'une synthèse des ressources bibliographiques des statuts réglementaires et patrimoniaux des habitats naturels et des espèces ;
- Inventaires floristiques et faunistiques : recensement et localisation des espèces présentes et des habitats, identification des espèces patrimoniales, menacées et/ou protégées ;
- Analyse, hiérarchisation et synthèse des statuts et évaluation des enjeux écologiques potentiels du site par taxon et par habitat.

4. INTERVENANTS A L'ETUDE

Le tableau suivant présente les personnes intervenues pour cette étude :

Liste des intervenants		
Intervenants	Structure	Objet de l'intervention
Eloïse THOMAS	AGGRA Concept	Expertise pour l'ensemble des taxons faune-flore-habitats, cartographie et rédaction
Lucile ELOY		Expertise pour l'ensemble des taxons faune-flore-habitats, cartographie et rédaction
Marianne LE BORGNE		Inventaire de la flore et des zones humides, cartographie et rédaction
Calyse BONAMY		Relecture

II. ETAT INITIAL

1. DEFINITION DES ZONES D'ETUDES

Plusieurs échelles de réflexion ont été utilisées pour l'analyse en fonction des données bibliographiques disponibles et des prospections de terrain menées en vue de définir les enjeux

environnementaux et les sensibilités écologiques actuelles liées au périmètre du projet et aux zones en proximité.

Pour le recueil bibliographique :

- **Aire d'étude éloignée (AEE)** : en vue du contexte réglementaire du secteur, une aire constituée d'un rayon de 5 km autour de la zone d'étude considérée est prise en compte pour le recueil des zones comprenant une délimitation des milieux naturels réglementés ou patrimoniaux, afin d'en apprécier les enjeux globaux. En ce qui concerne les enjeux relatifs aux zones humides, ce périmètre est restreint à 1 km autour de la zone du projet pour garantir une prise en compte plus fine des secteurs liés à la trame bleue ;
- **Périmètre bibliographique d'observation des espèces et des habitats** : les données bibliographiques traitées prennent en compte les observations naturalistes effectuées sur la commune de La Boissière-de-Montaigu et la commune voisine de Montaigu-Vendée.

Ces périmètres sont présentés sur la figure 7 suivante.

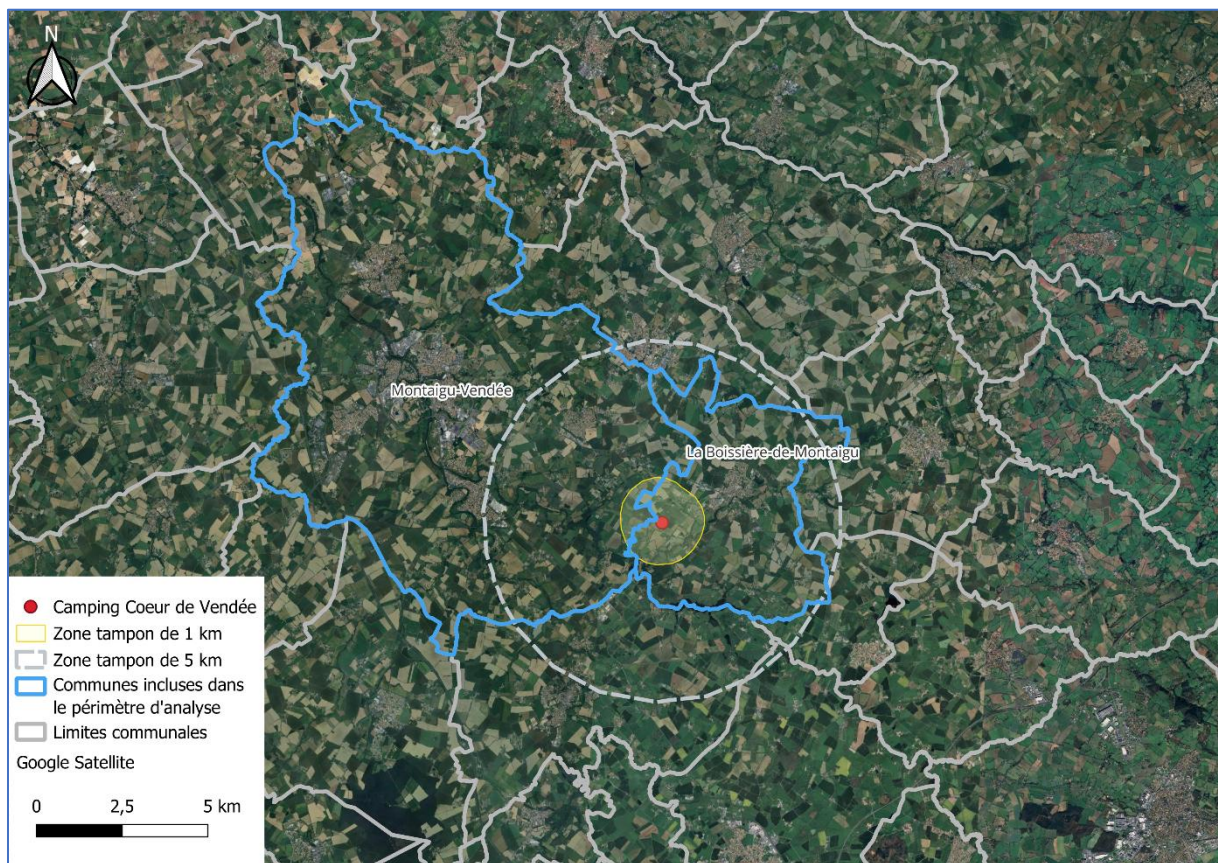


Figure 7 : Différents périmètres utilisés pour l'analyse des données bibliographiques [AGGRA Concept, Juin 2025]

Pour les prospections de terrain :

- **Périmètre du projet ou zone d'implantation potentielle (ZIP)** : qui correspond à l'emprise stricte du projet (environ 1,3 ha). C'est au sein de ce périmètre que la majorité des investigations naturalistes ont été menées en vue de répertorier les différents taxons ayant fait l'objet d'un inventaire ;

- **Aire d'étude rapprochée (AER)** : qui prend en compte soit en intégralité soit partiellement, les parcelles qui sont situées à proximité immédiate de la zone d'implantation du projet. Des inventaires ciblés sur des habitats pouvant représenter un enjeu ou sur des groupes d'espèces à enjeux forts ont été réalisés au sein de ces zones, en vue de définir les enjeux patrimoniaux et les continuums écologiques potentiels associés. Pour cela, une zone tampon de 50 m autour du périmètre de densification a été définie, correspondant à une surface totale d'environ 6,2 ha. Des investigations approfondies ont ainsi été réalisées cette surface. Pour la faune, les investigations se sont également élargies au périmètre cadastral total du camping, avec notamment une attention particulière concernant les milieux aquatiques : mare, étang et zones humides.



Figure 8 : Périmètres de prospections terrain [AGGRA Concept, Juillet 2025]

2. USAGES DES SOLS DANS LE PERIMETRE DE L'AEE

La zone d'implantation du projet s'inscrit dans un paysage majoritairement agricole. Selon la nomenclature Corine Land Cover, la surface du projet est située dans deux catégories : la partie Nord-Ouest du périmètre correspond à des « Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole », le reste du périmètre correspond à des « Systèmes cultureux et parcellaires complexes ». Au sein de l'aire d'étude éloignée, on trouve essentiellement des terres agricoles et autres systèmes cultureux, des prairies ainsi que quelques zones urbanisées et industrielles. Les différents usages des sols retrouvés au sein de l'AEE sont présentés sur la figure suivante.

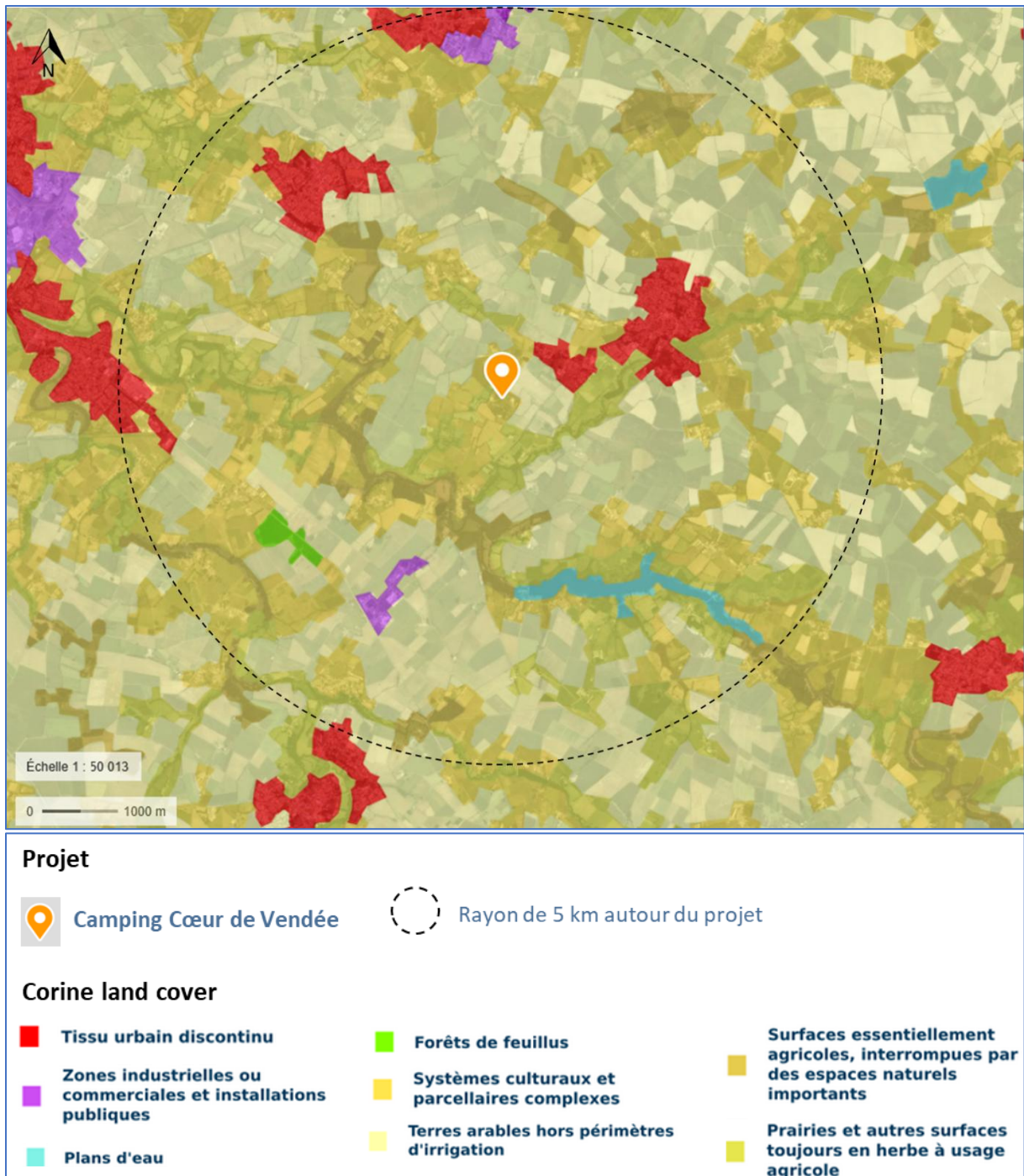


Figure 9 : Usage des sols au sein de l'aire d'étude éloignée du projet [Corine Land Cover, Géoportail]

D'après la carte géologique au 1/50 000^{ème} n°536 de MONTAIGU du BRGM, le site est situé sur plusieurs formations géologiques :

- Au Nord, sur la formation « Couverture cénozoïque. Formations quaternaires. Formations des plateaux : argiles, limons éoliens, graviers et blocs quartzeux »,
- Au centre, sur la formation « Socle hercynien. Domaine du Haut-bocage vendéen. Unité des schistes. Schistes épimétamorphiques : métagrauwackes et métapélites (anté-Ordovicien) »,

- Au Sud-Ouest, sur la formation « Socle hercynien. Domaine central vendéen. Roches magmatiques post-métamorphes. Pegmatites et granitoïdes en filons »,
- Au Sud, sur la formation « Socle hercynien. Domaine central vendéen. Unité de Chantonay. Métagrauwackes et métapélites tufacées (Cambrien présumé). Amphibolites de Pont-Léger et Boufféré ».

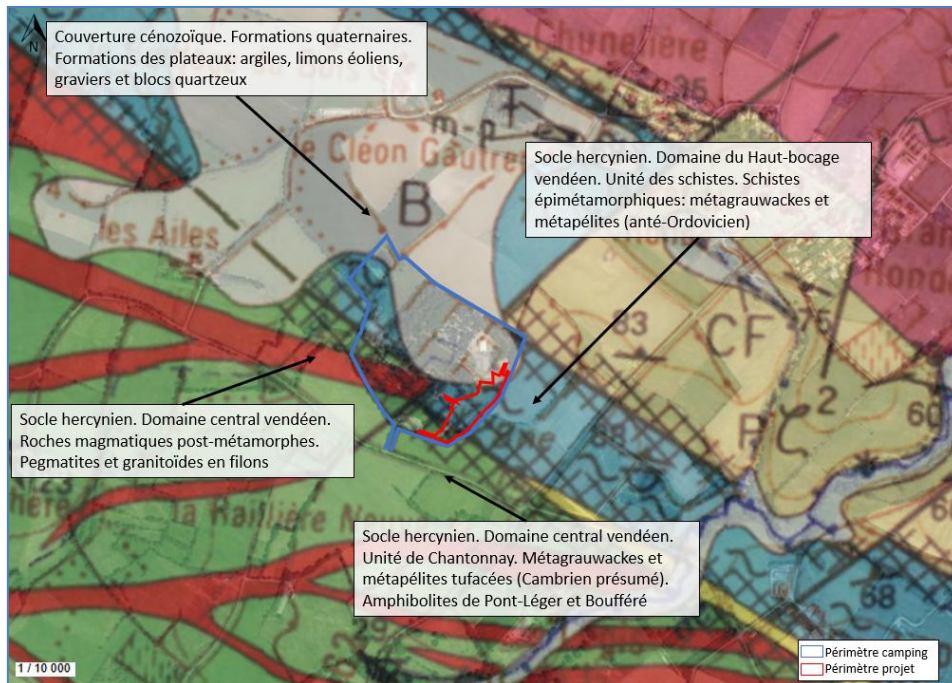


Figure 10 : Carte géologique au niveau du site du camping [BRGM, AGGRA Concept]

3. ZONAGES DES MILIEUX NATURELS A ENJEUX

Le zonage des milieux naturels correspond aux secteurs où l'administration, à l'échelle européenne ou nationale, ou un organisme spécialisé dans la protection du patrimoine naturel via la maîtrise foncière, exerce un rôle pour la préservation des habitats naturels et des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire. À ce titre, plusieurs types de protections peuvent être distingués.

3.1. PERIMETRES DE PROTECTION

Il s'agit de zones protégées strictement ou réglementairement contraintes, au titre de la législation en vigueur. Ces périmètres se déclinent à plusieurs échelles et selon plusieurs outils :

- Les **ARRETES DE PROTECTION DE BIOTOPE (APPB)** et les **ARRETES DE PROTECTION DES HABITATS NATURELS (APHN)** visent à assurer la préservation des habitats naturels au titre de la protection des sites d'intérêt biologique. Les périmètres concernés peuvent être par exemple des formations naturelles peu modifiées par l'Homme, mais également des sites artificiels (mines, carrières...). Ces outils, pris par le préfet, sont de nature à limiter, voire interdire, la destruction, l'altération ou la dégradation de ces habitats naturels ;



- Les **RESERVES NATURELLES NATIONALES (RNN)** et les **RESERVES NATURELLES REGIONALES (RNR)** sont des espaces protégés dont le patrimoine naturel est caractéristique et remarquable, tant au niveau de sa diversité biologique terrestre ou marine que des milieux naturels fonctionnels. Créées par décret ministériel et placées sous l'autorité administrative du préfet dans le cadre de la Stratégie de Création d'Aires Protégées (SCAP), ces zones bénéficient d'une réglementation forte qui vise la conservation des espaces naturels et des espèces associées et sont gérées par un organisme local de protection de la nature ;
- Les **RESERVES BIOLOGIQUES** constituent un statut de protection spécifique aux espaces relevant du régime forestier. Créés par arrêté ministériel, ces outils spécifiques aux forêts publiques visent à maintenir la gestion durable et multifonctionnelle des espaces forestiers remarquables. Du fait de leur statut, les réserves biologiques sont gérées par l'Office National des Forêts (ONF). Deux types de réserves biologiques sont distingués : les **RESERVES BIOLOGIQUES INTEGRALES (RBI)**, qui interdisent la destruction, l'altération ou l'exploitation sylvicole dans les zones concernées, dans le but de protéger et de suivre l'évolution naturelle des forêts, le fonctionnement des écosystèmes et le développement de la biodiversité associée aux arbres âgés et au bois mort (insectes et autres organismes saproxylophages, champignons...) dans des conditions supposées proches de ce qu'elles seraient en l'absence d'impacts anthropiques ; et les **RESERVES BIOLOGIQUES DIRIGÉES (RBD)**, qui ont pour objectif la conservation de milieux ou d'espèces remarquables et vulnérables au travers une protection réglementaire et une gestion conservatoire spécifique. Les réserves biologiques dirigées peuvent également être représentées par des milieux naturels intra-forestiers, périphériques et non boisés (dunes, pelouses sèches, prairies humides, tourbières...) qu'il convient de protéger de la colonisation naturelle par la végétation forestière et dont la préservation et la gestion conservatoire représente un enjeu écologique important ;
- Les **PARCS NATIONAUX (PN)** visent à protéger de grands ensembles d'écosystèmes terrestres ou marins, reconnus pour leurs richesses naturelle et paysagère exceptionnelles. Instaurés par décret du Conseil d'Etat, instruits par le préfet et rattachés à l'Office Français de la Biodiversité (OFB), ces espaces sont voués à protéger et valoriser un ensemble de territoires remarquables et une multitude d'espèces, en les préservant des dégradations et des atteintes susceptibles d'en altérer la diversité, la composition, l'aspect ou l'évolution. Chaque parc national se compose de deux secteurs à la réglementation distincte : une zone de protection centrale appelée « zone cœur » qui relève des espaces prioritaires dans la Stratégie de Création d'Aires Protégées (SCAP), où la réglementation stricte assure une protection forte du patrimoine naturel et paysager, et une zone périphérique correspondant à une aire d'adhésion où les communes volontaires s'engagent dans une politique de développement durable afin d'atteindre les objectifs de protection de la « zone cœur » ;
- Les **RESERVES INTEGRALES DE PARCS NATIONAUX (RIPN)** sont des espaces particuliers de parcs nationaux où une réglementation spécifique supplémentaire s'impose, plus restrictive que la réglementation générale du reste du parc. Edictées par décrets par le conseil d'Etat, elles visent à assurer une protection plus importante de la biodiversité, afin de limiter les perturbations entraînées par l'Homme sur ces zones et de pouvoir suivre l'évolution naturelle des différents écosystèmes ;



- Les **RESERVES DE CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE (RCFS)** et les **RESERVES NATIONALES DE CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE (RNCFS)** sont des aires protégées qui ont pour vocation d'assurer une conservation des milieux naturels et des espèces de faune sauvage (oiseaux migrateurs ou mammifères notamment). Décrétées par arrêtés préfectoraux ou ministériels selon leur importance et gérées par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) la plupart du temps, l'objectif des réserves de chasse et de faune sauvage est de protéger les espèces à forte valeur patrimoniale tout en veillant à maintenir un équilibre sylvo-cynégétique, c'est-à-dire un maintien de la gestion forestière et des activités de chasse dans un équilibre cohérent avec la préservation et le développement des populations de faune sauvage.

3.2. PERIMETRES DE CONCERTATION ET DE CONVENTION

Ces périmètres sont gérés (et financés) dans le cadre d'une convention collective entre plusieurs membres de territoire ou d'entités juridiques. Le réseau le plus développé dans ce fonctionnement conventionnel est le réseau européen Natura 2000. Celui-ci est basé sur deux Directives :

- Directive de l'UE 92/43/CEE du 21 mai 1992 dite « Habitats-Faune-Flore » dont découlent les **ZONES SPECIALES DE CONSERVATION (ZSC)**, espaces désignés sur la base des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) et dont le patrimoine naturel présente un fort intérêt communautaire à l'échelle européenne. Ces zones ont pour but d'assurer le refuge, la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés et à forts enjeux de conservation en Europe. Les états membres doivent alors s'engager à prendre les mesures nécessaires pour le maintien de ce patrimoine naturel dans un état de conservation favorable pour les sites concernés ;
- Directive de l'UE 2009/147/CE du 30 novembre 2009 dite « Oiseaux » dont découlent les **ZONES DE PROTECTION SPECIALE (ZPS)**, espaces où la conservation des oiseaux in situ est une priorité. Comme pour les ZSC, les états membres s'engagent à prendre les mesures réglementaires ou contractuelles nécessaires à un maintien de conservation favorable de l'avifaune dans les zones désignées.

D'autres entités issues de conventions internationales existent également :

- Les **SITES RAMSAR** sont des espaces désignés en application de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale et qui visent à promouvoir la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides, en maintenant une diversité biologique et les services écosystémiques associés. Même si la délimitation au travers cette convention n'impose pas de protection réglementaire, l'inscription d'un site Ramsar se superpose le plus souvent à une protection réglementaire nationale ;
- Les **RESERVES DE BIOSPHERE (RB)** sont des territoires désignés par l'UNESCO et qui ont pour but de concilier la conservation de la biodiversité, des paysages, des écosystèmes avec le développement d'une économie durable au travers des systèmes sociaux et écologiques soutenables pour l'environnement et un appui de la recherche scientifique et de la formation à l'environnement sur le territoire concerné. Elles intègrent la plupart du temps des zones protégées par une réglementation nationale à des zones tampons dans lesquelles l'utilisation durable des ressources sur le territoire est favorisée par les politiques locales. Comme pour les sites Ramsar, ces zones n'imposent pas de



réglementation, mais se basent la plupart du temps sur des zones où les législations existantes en matière d'environnement sont plus importantes que sur le reste du territoire ;

- Les **PARCS NATURELS REGIONAUX (PNR)** sont de vastes territoires ruraux ou péri-urbains présentant un fort intérêt culturel et naturel, créés à l'initiative des régions et des collectivités territoriales. Ces espaces veillent au développement et à l'aménagement durable de leur territoire et à la protection du patrimoine naturel, historique et paysager, au travers de la valorisation et de la préservation des ressources naturelles caractéristiques, des sites remarquables et du maintien de la diversité biologique. Cet outil peut notamment amener une prise en compte plus importante de l'environnement dans les documents d'urbanisme.

3.3. PERIMETRES D'INVENTAIRES

Ces zonages correspondent à des périmètres qui ont fait état d'un inventaire du patrimoine naturel et qui justifient de fonctionnalités « écologiquement intéressantes ». Sous l'égide du Ministère de l'Environnement, ils contribuent à la connaissance du patrimoine naturel national. Ils ne présentent pas de statuts de protection, mais peuvent conduire à réglementer l'occupation du sol et sont la traduction de la prise en compte des enjeux écologiques dans les documents d'urbanisme. Au-delà de l'aspect strictement juridique, ces inventaires donnent de précieuses indications sur la qualité des milieux naturels et sur les espèces patrimoniales. Le plus connu des réseaux de connaissance du patrimoine naturel est le dispositif des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique ou Floristique (ZNIEFF) qui se déclinent en deux catégories :

- Les **ZNIEFF DE TYPE I** recensent les secteurs d'unités écologiques de grande richesse patrimoniale (milieux rares ou représentatifs, espèces protégées et/ou patrimoniales...) et sont souvent de superficie limitée ;
- Les **ZNIEFF DE TYPE II** définissent les ensembles naturels homogènes riches et/ou peu modifiés et dont la richesse écologique est remarquable. Leur délimitation s'appuie sur leur rôle fonctionnel dans les connectivités écologiques et leur potentialité biologique. Elles sont souvent de superficie assez importante et assurent la plupart du temps, le lien entre plusieurs ZNIEFF de type I géographiquement proches.

D'autres zonages viennent compléter ces réseaux de connaissance du patrimoine naturel dont les **ZONES IMPORTANTES POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX (ZICO)**, qui sont des sites identifiés comme importants pour la reproduction, le développement, la migration ou l'hivernage de certaines espèces d'oiseaux d'importance communautaire. Souvent intégrée au dispositif ZNIEFF et Natura 2000, la liste des ZICO n'est plus actualisée depuis 1994 et les données servent souvent d'orientation sur des zones historiquement intéressantes en ce qui concerne le développement de l'avifaune, plus que de réelles bases pour l'élaboration de projets d'aménagement et de gestion.

3.4. PERIMETRES DE MAITRISE FONCIERE

Ces territoires correspondent à des secteurs acquis par des structures associatives dans le but de gérer et de protéger des espaces naturels. La plupart de ces structures (**CONSERVATOIRE D'ESPACES**



NATURELS, CONSERVATOIRE DU LITTORAL) sont impliquées dans le déploiement des politiques publiques en matière de préservation des ressources naturelles et de la mise en œuvre du réseau Natura 2000 et, à ce titre, peuvent être amenées indirectement à réglementer l'espace naturel. La maîtrise foncière peut également s'exercer au travers d'autres dispositifs comme les **ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)**, qui sont des espaces acquis par les départements qui visent à préserver la qualité de sites fragiles, paysages, habitats et ressources naturelles d'intérêt au travers des mesures spécifiques de protection et de gestion des espaces pour répondre aux enjeux écologiques. Ils permettent aux Conseils départementaux de créer des zones de préemption (DPENS) sur des sites qui présentent la particularité de présenter une fragilité ou une menace sur le court à long terme. Outre cet objectif, les ENS peuvent être aménagés et entretenus dans un but d'ouverture au public et de sensibilisation à l'environnement, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu. Cet outil s'articule la plupart du temps avec d'autres outils de protection et de concertation existants.

3.5. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DES ZONAGES REGLEMENTAIRES DANS L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

D'après les données des différents zonages de milieux naturels, **le périmètre du projet ne se situe par sur un zonage naturel**. Cependant, **plusieurs zonages naturels se situent à proximité, au sein de l'aire d'étude éloignée (5 km) du projet : une ZNIEFF de type I et deux ZNIEFF de type II**. Les informations concernant ces zonages sont répertoriées dans le tableau 2 ci-dessous. Ils sont localisés sur la figure 11 suivante.

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des milieux naturels à enjeux

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des milieux naturels et enjeux

LISTE DES ESPACES NATURELS D'INTERET IDENTIFIES AU SEIN DE L'AEE				
Type de périmètre	Nom	Surface et distance vis-à-vis du projet		Enjeux
Zonages réglementaires				
Aucun zonage règlementaire présent au sein de l'AEE du projet				
Zonages de concertation et de convention				
Aucun zonage règlementaire présent au sein de l'AEE du projet				
Zonages d'inventaires				
ZNIEFF de type II	VALLEE DE LA GRANDE MAINE DE LA BULTIÈRE A SAINT-GEORGES-DE-MONTAIGU (ID : 520012254)	250 ha	900 m au Sud-Ouest	Flore et habitats
ZNIEFF de type I	ÉTANG DE LA CHAUSSÈLIÈRE À LA GUYONNIÈRE (ID : 520616299)	19 ha	1,8 km au Nord-Ouest	Flore
ZNIEFF de type II	VALLEE DE LA PETITE MAINE A SAINT-GEORGES-DE-MONTAIGU (ID : 520012255)	43.6 ha	3,7 km au Sud-Ouest	Flore et habitats
Périmètre de maîtrise foncière				
Aucun zonage règlementaire présent au sein de l'AEE du projet				

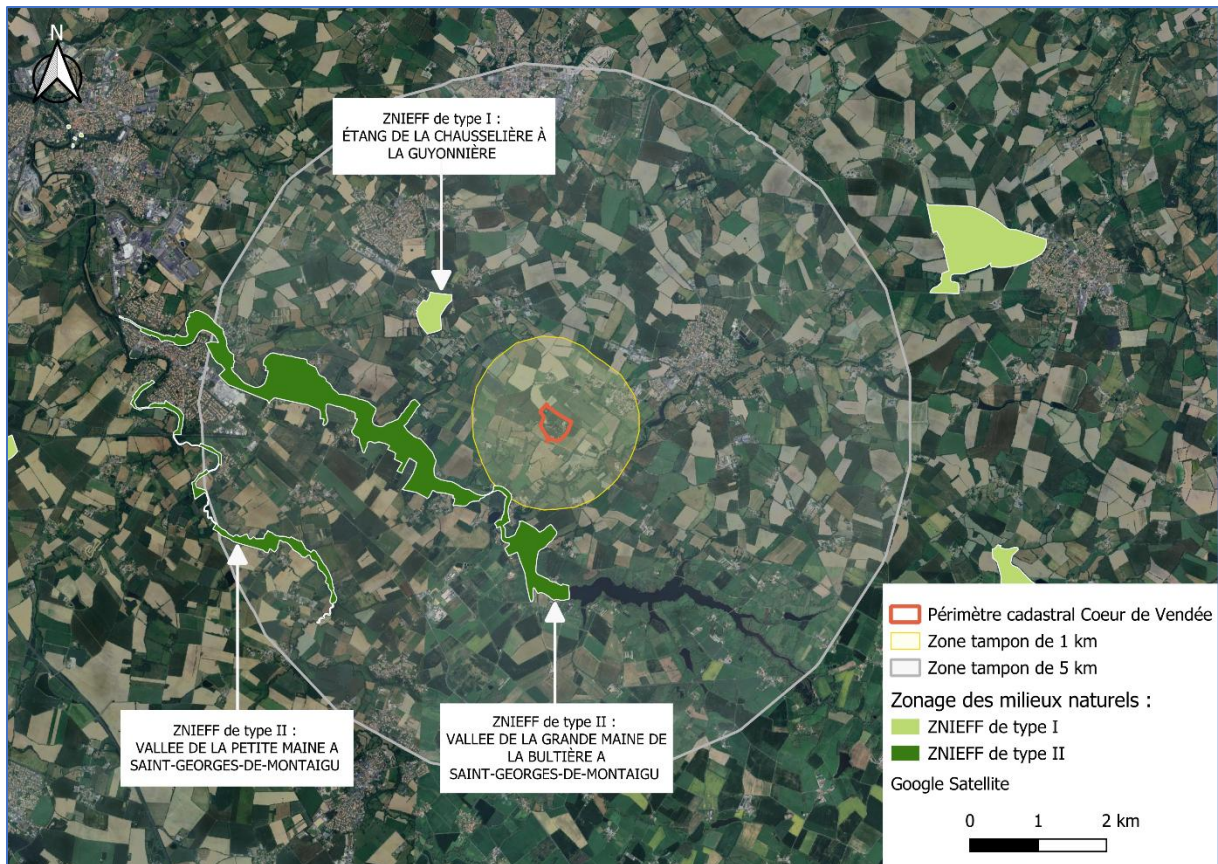


Figure 11 : ZNIEFF de type I et II autour du projet [AGGRA Concept, Juillet 2025]

DESCRIPTION DES ZONAGES REGLEMENTAIRES PRESENT DANS LA ZONE D'ETUDE ELOIGNEE (AEE)

ZNIEFF de type II : VALLEE DE LA GRANDE MAINE DE LA BULTIÈRE A SAINT-GEORGES-DE-MONTAIGU (ID : 520012254)

Cette vallée est un ensemble de coteaux boisés, de landes et de prairies, entourant le lit de la Grande Maine. Elle constitue un corridor écologique important et abrite des espèces floristiques et faunistiques patrimoniales.

Les espèces botaniques suivantes sont notamment présentes : *Chrysosplénium oppositifolium*, *Narcissus pseudonarcissus* (protégée), *Euphorbia dulcis*, *Ophioglossum vulgatum*, *Osmunda regalis* (protégée), ainsi que 6 espèces d'orchidées.

Des espèces telles que la Loutre et la Genette fréquentent la vallée, ainsi que la Chouette chevêche.

Le site est aujourd'hui vulnérable à la pression foncière et agricole.

ZNIEFF de type I : ÉTANG DE LA CHAUSSÈLIÈRE À LA GUYONNIÈRE (ID : 520616299)

Cette ZNIEFF est composée d'un étang avec une végétation intéressante, ainsi que d'une zone de loisirs. Elle abrite plusieurs espèces floristiques patrimoniales telles que *Schoenoplectus supinus* (unique station connue dans le Massif armoricain), *Eleocharis ovata*, *Littorella uniflora* et *Luronium natans*.



Le lieu est fréquenté par des oiseaux de passages et représente également une zone de chasse pour les chauves-souris.

Cette ZNIEFF de type I est menacée par la propagation d'espèces exotiques envahissantes, l'eutrophisation ainsi que par l'extension de la plage.

ZNIEFF de type II : VALLEE DE LA PETITE MAINE A SAINT-GEORGES-DE-MONTAIGU (ID : 520012255)

Cette vallée est constituée de différents milieux tels que des coteaux boisés et des prairies humides à mésophiles. Elle s'inscrit au sein du paysage bocager et représente un corridor écologique à conserver.

On y trouve des espèces rares telle que *l'Epipactis helleborine* (flore) ou la *Boyeria irene* (odonate). La Loutre fréquente également le site.

La vallée est aujourd'hui menacée par la pression agricole et urbaine.

3.6. ENJEUX CONCERNANT LES ZONAGES REGLEMENTAIRES PRESENTS DANS L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

Au sein de l'aire d'étude éloignée, on retrouve trois zonages d'inventaires :

- Une ZNIEFF de type I,
- Deux ZNIEFF de type II.

L'ensemble des zonages identifiés ont été mis en place pour leurs intérêts écologiques et/ou paysagers. Le zonage le plus proche est la Vallée de la grande Maine de la Bultière, situé à 900 mètres au Sud-Ouest. Aucun de ces zonages ne chevauche le périmètre du projet. Pour autant, il est possible de retrouver des espèces (faune et/ou flore) déterminantes de ces zonages au sein du périmètre du projet. En revanche, la nature du projet n'impactera davantage pas ces ZNIEFF et les espèces qui s'y trouvent, puisque des perturbations sont déjà générées par le camping durant les périodes d'ouverture et que les habitats constituant des continuités écologiques (haies, boisements, zones humides), seront conservés. De plus, les espèces végétales associées à ces zonages n'ont pas été observées sur le site de l'étude (cf. « IV.1.2. Résultats des inventaires concernant la Flore »).

Dans ce contexte, les enjeux liés aux zonages règlementaires peuvent être considérés comme faibles.

4. TRAME VERTE ET BLEUE

4.1. COURS D'EAU ET MILIEUX HUMIDES – TRAME BLEUE

- Milieu humide

D'après l'article L211-7-1 du Code de l'Environnement, on entend par milieu humide, « tous terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Ces zones fournissent de nombreux services en termes de filtration et d'épuration de l'eau et sont des zones tampons lors de certaines crues. De nombreuses espèces végétales et animales sont également inféodées à ces milieux et peuvent présenter des sensibilités importantes lorsque ceux-ci sont fragmentés. À ce titre et en raison du caractère stratégique des services rendus par les zones humides, leur « préservation » et leur « gestion durable » sont considérées comme « d'intérêt général » (article L.211-1-1 du Code de l'Environnement). D'un point de vue scientifique, ce sont des milieux variés dont le point commun est une hydromorphie permanente ou temporaire à proximité de la surface du sol. Les zones humides présentent des caractéristiques d'écotones ou zones de transition entre milieu terrestre et milieu aquatique.

D'après le *zonage de pré-localisation des zones humides* établi par le CNRS / Université de Rennes 2 / PatriNat OFB-MNHN / Institut Agro Rennes-Angers / INRAE – Agende de l'eau RMC / Tour du Valat - qui modélise les enveloppes qui, selon les critères géomorphologiques et climatiques, sont susceptibles de contenir les zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 – **la parcelle du projet est en zone humide probable.**



Figure 12 : Inventaire des milieux potentiellement humides [SIG Zones humides]

Selon la cartographie de l'étude des zones humides présente dans le PLUi Terres de Montaigu, **la ZIP du projet est en dehors des zones humides inventoriées.**

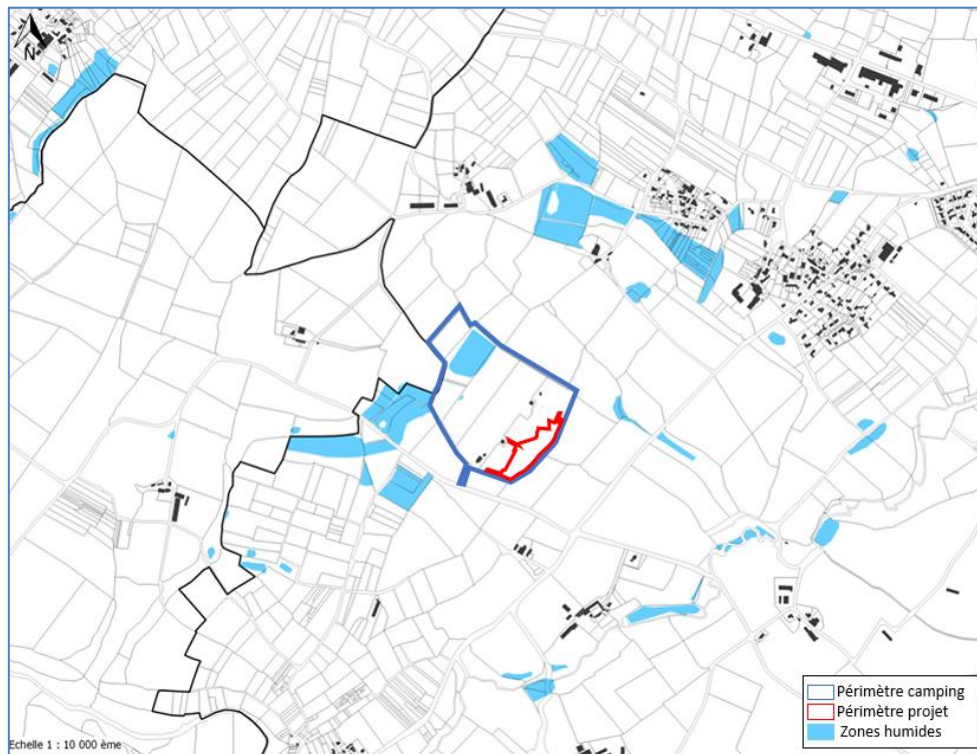


Figure 13 : Extrait de la cartographie de l'étude des zones humides [PLUi Terres de Montaigu]

Cet inventaire n'étant pas exhaustif, une expertise sur site a été réalisée par le bureau d'études AGGRA Concept, afin de vérifier la présence ou non d'une zone humide, grâce à des prospections sur le terrain.

L'identification des zones humides peut se faire grâce à une méthodologie d'identification selon le **critère pédologique**, pouvant être complétée par une méthodologie d'identification selon le **critère floristique**. Le détail des méthodologies utilisées est disponible dans le rapport détaillé « *Inventaire des zones humides* ».

- **Analyse du critère floristique :**

Lors des investigations terrain menées le 17 juin 2025, il a été possible d'identifier différentes espèces floristiques sur la parcelle du projet.

Nous avons pu identifier **plusieurs espèces caractéristiques de zones humides**, selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009, au sein de la prairie :

- Lotier des marais (*Lotus pedunculatus*)
- Pâquerette annuelle (*Bellis annua*)
- Epilobe à quatre angles (*Epilobium tetragonum*)
- Violette des chiens (*Viola canina*)
- Saule à feuilles hastées (*Salix hastata*)



Il a également été observée une espèce de la famille des joncs (*Juncus sp.*), il a néanmoins été impossible d'identifier l'espèce exacte en l'absence de fleur. Le jonc a été observé dans la zone enherbée à l'Est du terrain étudié.



Figure 14 : Photographie de joncs sur le site du projet [AGGRA Concept, 23/04/2025]

Afin de déterminer si le site étudié est une zone humide selon le critère floristique il a été nécessaire de déterminer le pourcentage de recouvrement cumulé des espèces caractéristiques de zones humides.

Selon les observations réalisées sur le site lors des investigations de terrain, il a été conclu qu'à certains endroits le pourcentage de recouvrement cumulé permet d'attendre 50 % du recouvrement total de la strate herbacée.

Selon le critère floristique, environ 170 m² de zones humides ont été identifiées.

- **Analyse du critère pédologique :**

En parallèle de l'étude des données bibliographiques disponibles et de l'analyse floristique, nous avons effectué une étude pédologique. Ces relevés ont été réalisés le 17 juin 2025 à partir de sondages à la tarière manuelle permettant de déterminer la nature, la texture et le taux d'hydromorphie du sol. Au total 19 sondages ont été réalisés pour caractériser le terrain sur la présence ou non de zones humides sur la parcelle du projet. Le détail des coupes des sondages réalisés et leur localisation est disponible dans le rapport détaillé « *Inventaire des zones humides* ».

Sur les 19 sondages réalisés, trois sondages sont caractéristiques de zone humide, représentant une surface de zones humides totale selon le critère pédologique de 550 m² environ.

Aucune venue d'eau n'a été observée sur l'ensemble des sondages pédologiques réalisés.

- **Conclusion :**

Suite au passage sur site réalisé le 17 juin 2025, il a été possible d'identifier un total de 170 m² de zones humides selon le critère floristique et un total de 550 m² de zones humides selon le critère pédologique.

Il a néanmoins été observé sur le terrain des refus précoces lors des sondages à la tarière manuelle possiblement dus au printemps sec et chaud en Vendée.

Afin de ne pas impacter des zones humides probables sur le projet mais n'ayant pas pu être inventoriées lors du passage sur site, il a été décidé d'établir des **zones humides potentielles selon les traces d'hydromorphies observées dans les sondages avant refus**.

Ces zones humides potentielles regroupent en partie les zones humides (floristiques et pédologiques) identifiées sur le site.

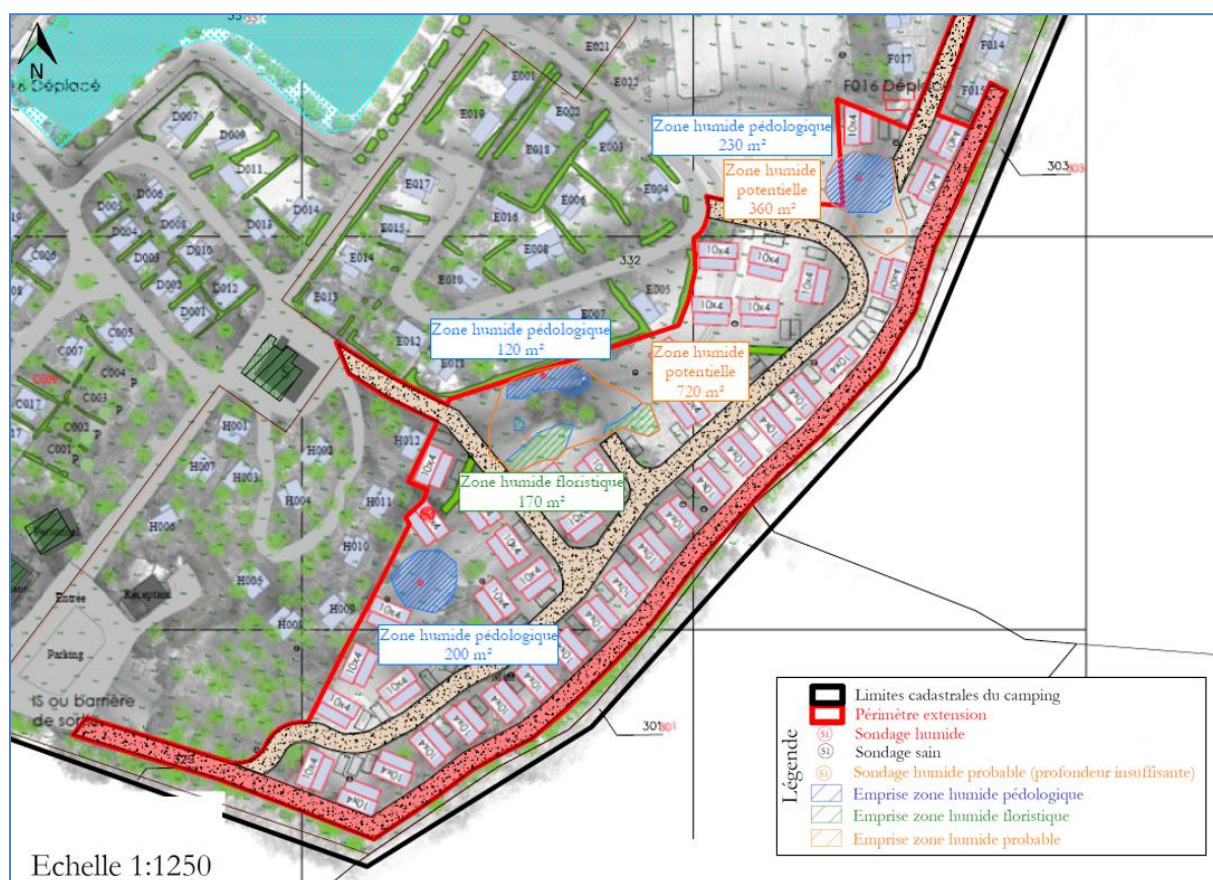
Au total, il a été déterminé **560 m² de zones humides potentielles** supplémentaires.

Selon l'ensemble des critères étudiés pour l'inventaire zones humides, un total d'environ 1 280 m² de zones humides a été identifié sur le site du projet (voir figure ci-dessous).

En appliquant la séquence Eviter-Réduire-Compenser, le porteur de projet a fait le choix de supprimer certains des hébergements prévus ou de les déplacer **de manière à réduire les impacts du projet sur les zones humides**.

C'est pourquoi, le plan de masse a évolué à la suite des inventaires zones humides réalisés sur le site du projet. Ainsi, la version finale du projet n'impacte pas les zones humides présentes sur site (voir figure ci-dessous).

Au total, 14 hébergements ont été supprimés et un hébergement a été déplacé. La voirie principale au milieu de la zone de densification a été scindée en deux pour ne pas impacter les zones humides. De par l'application de la séquence Eviter-Réduire-Compenser, **la totalité des zones humides a été évitée**.



- **Zone hydrographique**

Le site d'étude se trouve dans le bassin versant de la Sèvre Nantaise, plus précisément dans le sous-bassin versant de la Grande Maine. Le réseau hydrographique de la commune se constitue autour de la Grande Maine, principal cours d'eau situé à la limite sud du territoire communal. Le site du projet est bordé à environ 330 mètres, à l'Ouest, par un affluent non nommé de la Grande Maine.

On retrouve différents milieux aquatiques au sein du périmètre cadastral : 2 étangs, une mare, ainsi que 3 lagunes d'assainissement. Ces milieux sont localisés en dehors de la ZIP et de l'AER.

Ces milieux sont présentés sur la figure suivante.



4.2. CORRIDORS BIOLOGIQUES TERRESTRES – TRAME VERTE

D'après l'article L371-1 du Code de l'Environnement, les corridors biologiques terrestres sont constitués des espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles, permettant de relier les espaces naturels bénéficiant d'une réglementation au titre de la préservation de la biodiversité, ainsi que les espaces naturels identifiés comme essentiels dans le développement d'espèces patrimoniales. Leur préservation, considérée comme un enjeu national, vise

à maintenir un réseau cohérent pour répondre à l'enjeu de préservation des espèces et des habitats sensibles à cette fragmentation.

Les enjeux relatifs aux corridors biologiques terrestres sont dans la plupart des cas, définis dans le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET) ou à défaut, dans les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE). Etabli en 2015 pour la région Pays de la Loire, celui-ci décrit les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques et les espaces d'intérêts pour la faune et la flore au niveau régional.

De manière complémentaire à la mise en place de la trame verte et bleue, la loi n°2009-967 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite loi Grenelle 1, institue la stratégie nationale de création d'aires protégées (SCAP). Elle introduit notamment un diagnostic national du réseau actuel de dispositifs de protection du territoire afin de renforcer ce réseau dans les secteurs identifiés comme prioritaires.

Conformément au Schéma Régional De Cohérence Ecologique (SRCE) des Pays de la Loire, **la zone de l'étude est située au sein de l'unité écologique « Haut bocage vendéen ».** Elle est située au sein d'un corridor écologique « corridor territoire ». Des cours d'eau intégrés à la trame bleue sont également présents à proximité directe du site du camping. Un réservoir de biodiversité est également présent à 1,2 km du site.

Ces espaces de continuité écologiques sont donc à prendre en compte dans le cadre du projet de densification du camping, de manière à ne pas les impacter.

La figure 17 ci-dessous présente les différentes continuités écologiques au sein de l'AEE.

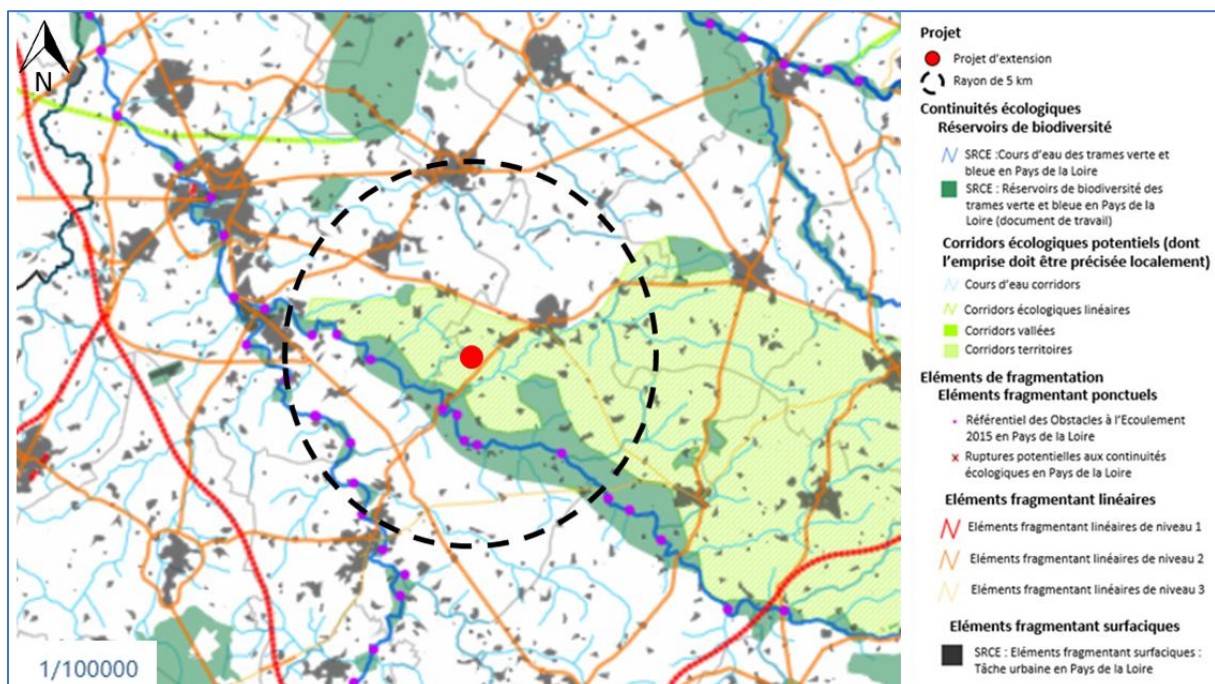


Figure 17 : Réservoirs régionaux de biodiversité et des corridors écologiques régionaux autour du site du projet [SRCE des Pays de la Loire, sigloire]

Les recherches bibliographiques ont permis d'identifier de potentielles continuités écologiques terrestres au sein de l'aire d'étude immédiate et éloignée, notamment associées au réseau bocager et aux forêts à proximité. Les investigations de terrains de 2025, dédiées à l'inventaire de la faune, la flore



et les habitats, ont permis de compléter les données bibliographiques et de faire un état des lieux global des différents habitats présents sur site.

La zone comprend des milieux ouverts, tels que des prairies. Des haies, alignements d'arbres et des zones boisées ont pu être identifiés, constituant un corridor pour des espèces telles que les oiseaux, les petits mammifères, les chiroptères ou encore les reptiles. La description complète des habitats au sein du périmètre du camping est disponible dans la partie « *Résultats des inventaires concernant les habitats* ».

4.3. ENJEUX CONCERNANT LES TRAMES VERTE ET BLEUE POUR LE SITE

Les enjeux concernant la trame bleue sont forts, associés à la présence de zones humides, de plans d'eau au sein du périmètre cadastral du camping, ainsi qu'un cours d'eau à proximité à l'Ouest du périmètre. **L'enjeu est donc fort.** Cependant, le plan de masse du projet a été revu de sorte à éviter les zones humides. De plus, les plans d'eau sont situés en dehors de la ZIP, il n'y aura donc pas d'impact du projet sur ces milieux.

Concernant la trame verte, le site étant intégré au sein d'un corridor écologique, à proximité d'un réservoir de biodiversité et d'espaces boisés, les enjeux en phase de travaux ainsi qu'en phase d'exploitation sont forts. De plus, les haies, les alignements d'arbres et les zones boisées sur le site ont un intérêt important et sont à prendre en compte dans le cadre de l'aménagement du camping. Néanmoins, la parcelle dédiée à la densification du camping est majoritairement entretenue (prairies) et les haies autour seront conservées. **Les enjeux sont modérés.**

Dans ce contexte, les enjeux liés à la trame verte et bleue sont considérés comme modérés à forts à l'échelle du périmètre de l'étude. Des mesures d'évitement et de réduction seront nécessaires à mettre en place afin de limiter les impacts potentiels sur les continuités écologiques.



III. METHODOLOGIE UTILISEE

1. SYNTHÈSE DES DONNÉES BIBLIOGRAPHIQUES

1.1. METHODOLOGIE CONCERNANT LA FLORE

Les données floristiques présentées sont issues de la base de données OpenObs de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN), qui intègre l'ensemble des spécifications du Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine naturel (SINP), visant à centraliser l'information naturaliste, tant au niveau local que global. OpenObs permet de visualiser l'ensemble des données d'observation naturalistes.

Les bases de données sont majoritairement remplies par un réseau de naturalistes professionnels ou amateurs. Il s'agit de données récoltées de manière opportuniste (issues d'observations ponctuelles) et de données récoltées de façon plus régulière et/ou systématique dans le cadre de suivi protocolé ou d'expertise, issues de divers programmes d'acquisition (inventaires, atlas et suivis d'espèces nationaux, locaux ou territoriaux, programmes de sciences participatives, etc.). La méthodologie de récolte de données est donc hétérogène.

Les informations concernant le caractère invasif de la flore ont été déterminées avec la liste des plantes vasculaires invasives, potentiellement invasives et à surveiller en Pays de la Loire de 2023 par le CBNB (Conservatoire Botanique National de Brest).

L'aire d'étude éloignée du site du projet (zone tampon de 1 km) comprend à la fois la commune de la Boissière-de-Montaigu et la commune voisine de Montaigu-Vendée. Ce sont les données relatives à ces communes qui ont été prises en compte lors de l'analyse bibliographique.

Seules les données s'étalant de la période de 2015 à 2025 ont été gardées pour cette synthèse. Les données antérieures sont considérées comme historiques et peu informatives pour cette étude.

En raison des différentes méthodes d'acquisition de données, la pression d'observation sur la zone est plutôt hétérogène. Il faut donc considérer les éléments qui suivent comme potentiellement incomplets.

1.2. METHODOLOGIE CONCERNANT LA FAUNE

De la même manière que pour la flore, les données bibliographiques herpétologiques, entomologiques, avifaunistiques et mammalogiques disponibles, relatives aux communes de la Boissière-de-Montaigu et Montaigu-Vendée sur la période 2015-2025 ont été analysées en vue d'identifier les sensibilités liées à la faune dans le périmètre éloigné du projet ainsi que de préétablir les enjeux potentiels.

Les données bibliographiques présentées dans la suite du document sont issues de la base de données de la LPO Vendée (faune-vendee.org). Ces données sont complétées avec la base de données OpenObs de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel).



2. METHODOLOGIE D'INVENTAIRES

2.1. FLORE ET HABITATS

Le protocole de prospection sur le site d'étude consiste en la détermination de la diversité des espèces végétales présentes, de leur abondance relative au sein de chaque parcelle échantillonnée et la caractérisation des groupements phytosociologiques (milieux) qui en découlent.

L'inventaire floristique consiste à parcourir la zone de l'emprise du projet et ses alentours immédiats (tampon de 50 m autour de la zone du projet) afin d'établir la liste la plus exhaustive des végétaux présents. Les prospections floristiques sont menées selon un plan d'échantillonnage établi selon des surfaces variables, mais physiologiquement homogènes et équivalentes. Lors des inventaires de terrain, une attention particulière est portée sur les espèces protégées et/ou patrimoniales. Le champ d'investigation systématique de la flore se limite aux ptéridophytes et aux spermatophytes. La nomenclature utilisée pour la détermination et la classification est le référentiel taxonomique établi par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) dans le cadre du Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP), à savoir TAXREF v.18.0.

Plusieurs passages pendant les périodes d'observation optimales sont également nécessaires afin de couvrir l'ensemble des périodes de floraison de la majorité des végétaux et ainsi établir une liste complète des espèces présentes. Dans le cadre du projet, trois passages ont ainsi été réalisés en avril, juin et juillet.

Le nombre d'espèces inventoriées pour chaque entité écologique homogène indique la diversité spécifique d'un milieu et les plus dominantes/caractéristiques par type de milieux ont été prises en compte pour faciliter, à posteriori, la détermination des habitats naturels et semi-naturels, au travers la caractérisation des groupements phytosociologiques, en complément de l'analyse des ortho-photos de l'IGN. La classification des habitats naturels est ensuite rapportée à la nomenclature européenne EUNIS pour établir la patrimonialité et l'enjeu relatif à chaque habitat déterminé. Les enjeux pour chaque habitat déterminé sont exprimés selon 4 modalités (enjeu nul, faible, modéré, fort). Les habitats naturels d'intérêt communautaire listés en Annexe I de la Directive européenne 92/43/CEE (dite Directive « Habitats/Faune/Flore ») possèdent également un code spécifique, annoté le cas échéant. Parmi les habitats d'intérêt européen, ceux possédant une valeur patrimoniale encore plus forte et sont considérés à ce titre comme « prioritaires » sont complétés d'un astérisque (*) après leur code.

2.2. AVIFAUNE

Les populations d'oiseaux ont été recherchées au travers des protocoles semi-quantitatifs par détection visuelle et/ou auditive, sur le site d'étude ainsi que ses alentours immédiats. Après définition de zones représentatives de la diversité des habitats existants sur le territoire étudié, l'inventaire a été réalisé sur la base de la méthode des points d'écoute (Indice Ponctuel d'Abondance ou I.P.A) pour chaque zone précédemment choisie. Cette méthode consiste à dénombrer l'ensemble des oiseaux vus et/ou entendus pendant la session d'échantillonnage. Dans le cadre de cette étude, **5 points d'écoutes différents ont été définis** et chaque session d'écoute a duré 20 min. L'échantillonnage doit être réalisé tôt le matin ou en fin de journée, au moment de la journée où les oiseaux sont les plus actifs et dans des conditions météorologiques favorables (froid, vent fort, forte pluie, brouillard sont proscrits). Les comportements ont été notés, notamment pour connaître le mode d'utilisation du site par les espèces

détectées (nidification, alimentation, transit...). La mise en place de ce protocole permet d'obtenir une bonne représentativité des cortèges avifaunistiques et de tendre à un inventaire exhaustif de la diversité présente.

Concernant les espèces nicheuses, le statut de nidification a été qualifié selon plusieurs niveaux : nidification possible, nidification probable, nidification certaine et indéterminée (oiseaux erratiques, passage en vol près du site ou absence d'information concernant la nidification, annoté « Observé »). Ces niveaux sont octroyés à une espèce selon sa phénologie et l'observation de certains comportements, appelés indices de reproduction et regroupés en plusieurs catégories. Les indices de reproduction et catégories utilisées dans la présente étude sont décrits en Annexe 7.

Les I.P.A sont effectués plusieurs fois, tout au long de l'année, afin d'observer les espèces pouvant utiliser le site en période de nidification, de migration et/ou d'hivernage. Ce sont en tout quatre périodes dans le cycle biologique des oiseaux qui peuvent être distinguées, à savoir la nidification, l'hivernage et les éventuelles migrations prénuptiales et postnuptiales pour les espèces non-sédentaires. Concernant notre étude, seule la période de nidification a été observée. Au total 3 passages pour relever l'avifaune sur site ont été réalisés, présentés dans le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3 : Calendrier des inventaires avifaunistiques selon les périodes d'activité

Période	Mois concernés	Nombre d'inventaires réalisés
Nidification	Entre mars et juillet	3 (26/03/25, 23/04/25 et 17/06/2025)
Migration postnuptiale	Entre août et novembre	/
Hivernage	Entre décembre et janvier	/
Migration prénuptiale	Entre février et avril	/

Étant donné que la technique des I.P.A s'applique essentiellement aux passereaux et aux ordres apparentés, une recherche qualitative lors des différents points d'écoute a été effectuée permettant de recenser également les oiseaux utilisant un grand espace vital (rapaces, laridés etc...). Enfin, les oiseaux nocturnes ont été détectés à la faveur de sorties nocturnes consacrées à d'autres taxons (amphibiens, chiroptères). La localisation des I.P.A. est donnée sur la figure 18 ci-dessous.



Figure 18 : Localisation des I.P.A. pour l'inventaire de l'avifaune [AGGRA Concept, Juillet 2025]



2.3. AMPHIBIENS ET REPTILES

Au niveau du site d'étude et ses alentours immédiats, les populations d'amphibiens ont été recherchées à l'aide d'inventaires semi-quantitatifs en échantillonnant les adultes par détection visuelle et/ou auditive. Lorsque cela est possible, les pontes et les larves ont également été échantillonnées par contact visuel. Les recherches ont ciblé les milieux aquatiques et humides pendant la période de reproduction ainsi que les habitats terrestres se trouvant à proximité, afin de déterminer les espaces présentant les enjeux les plus importants pour le secteur.

Les comptages auditifs ont principalement été réalisés de nuit, à proximité de chaque site aquatique lors des périodes de reproduction, correspondant à la phase où les adultes sont les plus actifs et détectables. L'identification s'est basée sur l'écoute des chants nuptiaux et sur l'observation nocturne des adultes reproducteurs. Plusieurs points d'écoute sont définis sur les sites préalablement déterminés comme les plus favorables au développement des amphibiens.

Le protocole s'est essentiellement focalisé sur les Anoures. Exceptées les prospections visuelles opportunistes, aucun protocole spécifique n'a été mis en place pour les Urodèles.

Concernant les reptiles, deux méthodes de prospections complémentaires ont été mises en place pour rechercher les différentes espèces au sein de la zone d'étude :

- La première méthode est la recherche opportuniste visuelle dans les secteurs les plus favorables. Elle consiste à prospecter les habitats utilisés préférentiellement par les espèces qui thermorégulent en plein soleil. Les milieux prospectés sont variés : lisières, friches, berges, talus, pierres...
- La deuxième méthode est la recherche orientée sous les cachettes naturelles (pierres, souches...) et artificielles (déchets industriels, constructions...) pour les espèces pratiquant l'insolation indirecte. À cette fin, 5 plaques de chauffe ont été installées comme témoins de suivi au sein de la zone d'étude et disposées en mars au début des prospections. Elles ont été vérifiées lors de chaque visite sur le site, le matin et en début d'après-midi. Leur localisation est précisée dans la figure 19 suivante.

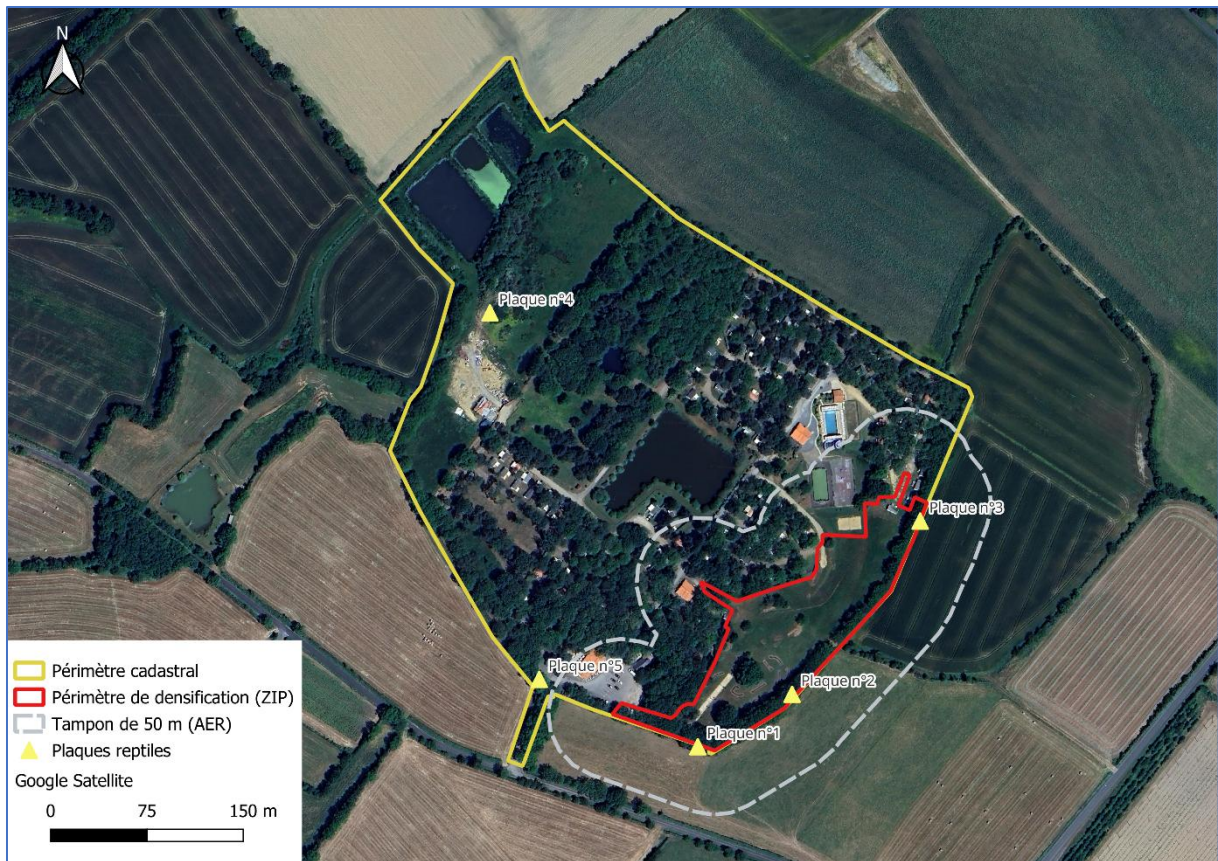


Figure 19 : Localisation des plaques reptiles [AGGRA Concept, Mars 2025]

2.4. MAMMIFERES TERRESTRES

Pour l'identification des mammifères au sein de la zone d'étude, plusieurs méthodes de prospections ont été mises en place pour rechercher les différentes espèces présentes :

- La première méthode est la recherche opportuniste visuelle dans les secteurs les plus favorables. Elle consiste à reporter tous les individus observés à vue, ainsi que de noter tous les indices de présence (poils, fèces, empreintes, gîtes, ossements, dégâts causés par les grands mammifères ongulés...). Cette technique, essentiellement appliquée pour les grands mammifères terrestres, a l'avantage d'être non-invasive pour la faune sauvage et les milieux naturels et permet d'identifier un large panel d'espèces.
- La deuxième méthode est par la pose de pièges photographique. Les pièges sont déposés de préférence le matin puis relevés le lendemain ou surlendemain. Concernant notre étude, deux pièges ont été installés le 23 avril et le 14 mai 2025. La localisation des pièges est précisée dans la figure suivante.
- La troisième méthode est la recherche orientée au travers des relevés indiciaires dirigés. Pour cela, des tunnels à empreintes ont été installés le long des milieux favorables à la présence de micromammifères (lisières, haies, zones enherbées, zones abritées, etc.). Ces dispositifs permettent de détecter la présence d'espèces par l'analyse des empreintes laissées sur un support disposé à l'intérieur du tunnel. Les empreintes sont ensuite analysées afin d'identifier les espèces. Cette méthode permet d'effectuer un échantillonnage non invasif de la diversité des micromammifères, un groupe bio-

indicateur pertinent pour l'évaluation écologique à l'échelle du paysage. 3 tunnels ont été disposés sur le site du 23 au 24 avril, visibles sur la figure suivante.

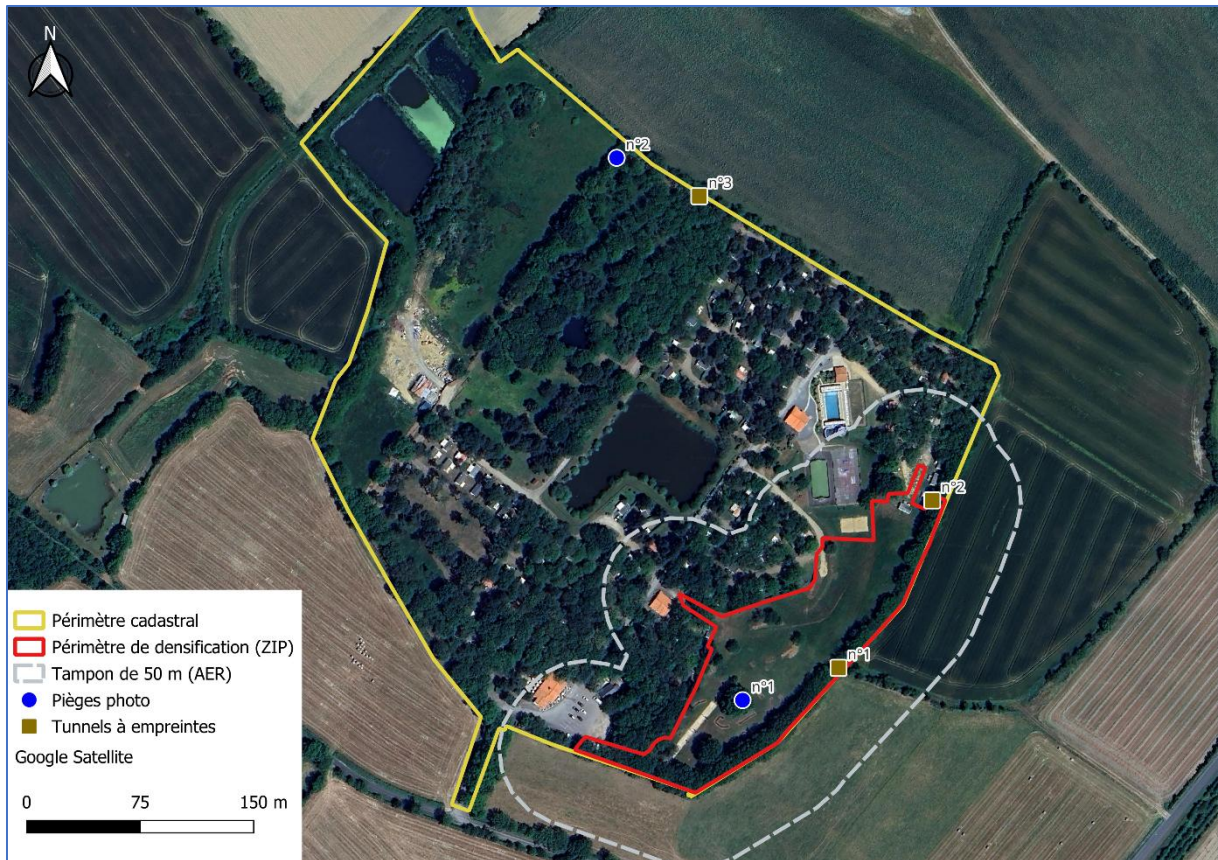


Figure 20 : Emplacement des pièges photographiques et des tunnels à empreintes pour micromammifères sur le site de l'étude [AGGRA Concept, Avril 2025]

2.5. CHIROPTERES

La détection et l'identification des chauves-souris par les ultrasons reposent sur le principe de l'écholocation. En effet, les chauves-souris utilisent des ultrasons pour s'orienter et pour localiser leurs proies. Chaque espèce émet des signaux avec des fréquences, des structures, des durées ou des intensités caractéristiques. Le type d'activité (chasse, transit, social) est apprécié d'après la structure des signaux et le rythme des séquences. Ces émissions ultrasonores s'étagent sur une large gamme de fréquences allant de 20 à 120 kHz et les signaux varient dans leur structure comme dans leur durée selon le type de milieu ou le comportement adopté.

Pour réaliser ces inventaires, la méthodologie a consisté à définir des points d'écoute sur le site d'étude et ses alentours afin de qualifier les espèces ou groupes d'espèces détectés et de quantifier l'activité globale pour chaque espèce selon son milieu. Un contact correspond à un ou plusieurs signaux sonar ou sociaux émis par un chiroptère. Deux types de méthodologies existent pour l'identification, à savoir la détection hétérodyne (pour l'écoute active) et la détection par expansion de temps (pour l'écoute passive). Dans le cadre de cette étude, l'écoute passive a été la méthode utilisée, grâce à un sonomètre autonome **Wildlife Acoustics Song Meter Mini Bat 2**.

La détection par expansion de temps est une technique qui permet l'enregistrement d'une émission ultrasonore sur un support informatique. Le signal est digitalisé et restitué sous forme analogique, ce qui permet de répéter la séquence au ralenti, pour la rendre audible. Le son restitué

peut être analysé de façon fine, car la structure, le rythme et l'intensité du signal sont conservés. L'expansion de temps utilisée lors de cette étude est un ralenti de 10. Les signaux de chauve-souris se situant entre 20 et 120 kHz, ils seront donc rejoués entre 2 et 12 kHz. L'enregistrement des signaux expansés sur le terrain via le détecteur d'ultrasons a permis ensuite d'effectuer une analyse informatique manuelle sur le logiciel spécialisé Kaleidoscope®. Néanmoins, toutes les espèces de chauves-souris ne sont pas systématiquement identifiables en expansion de temps. Lorsque l'identification à l'espèce est impossible, le genre ou groupe est alors annoté.

Les relevés de terrain ont été effectués dans des conditions météorologiques favorables, permettant de garantir une bonne représentativité de l'activité de chacune des espèces, c'est-à-dire par temps clair, sans précipitations et par vent faible.

La position des points d'écoute est définie selon une approche paysagère afin de couvrir la diversité structurelle et écologique du site. Dans le cadre de cette étude, trois enregistreurs ont été utilisés pour la méthode d'écoute passive, dans la nuit du 14 au 15 mai 2025 (correspondant à la période de transit printanier, où les individus se regroupent en colonies de mises bas), et dans la nuit du 2 au 3 juillet 2025 (correspondant à la période de naissance et élevage des jeunes). Les enregistreurs ont été placés au niveau des haies et boisements, constituant des lieux de passage propices aux chiroptères (cf. figure 21 suivante).

Enfin, pour compléter les investigations acoustiques, une recherche des gîtes présents sur le site a été effectuée afin de caractériser les éléments du paysage (cavités formées dans le tronc des feuillus, éléments du bâti, site troglodyte...) pouvant être favorables à tout ou partie du développement du cycle biologique des chiroptères présentant un enjeu de conservation local.

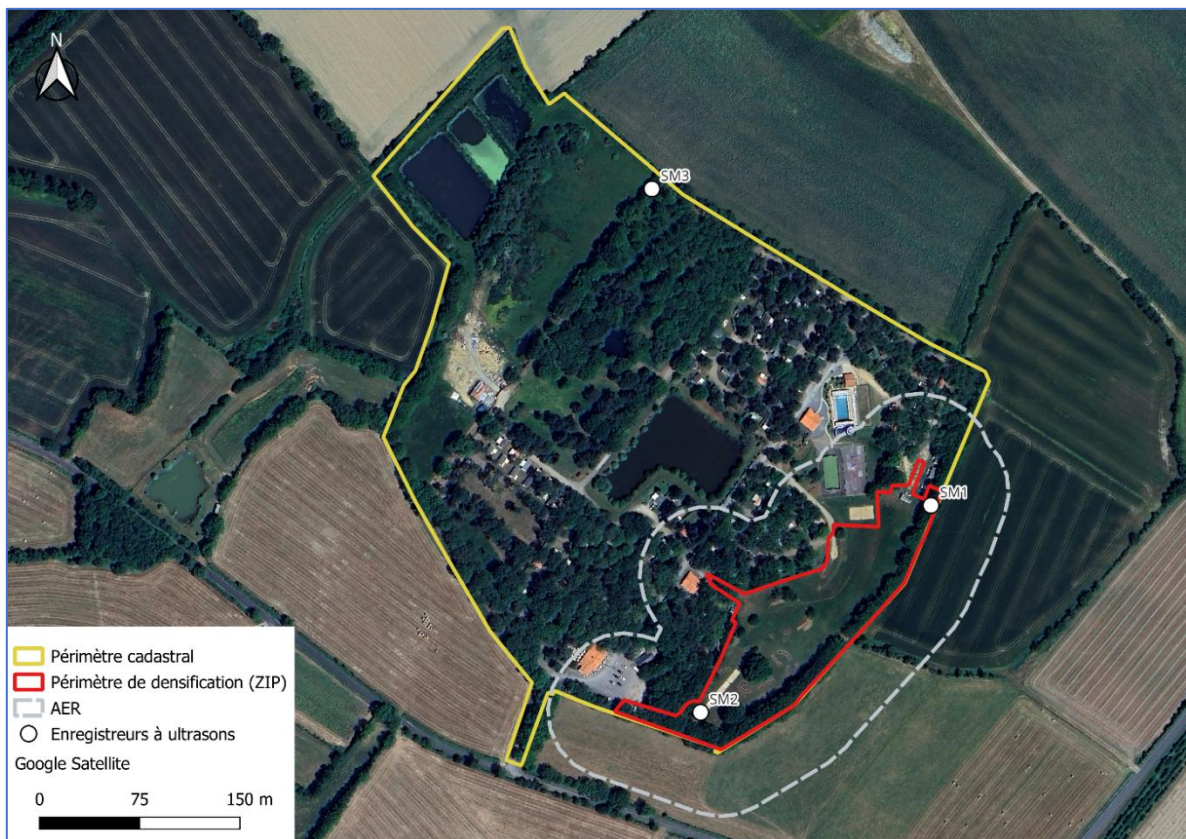


Figure 21 : Localisation des enregistreurs à ultrasons pour l'étude des chiroptères au sein de la zone d'étude
[AGGRA Concept, Mai 2025]



2.6. ENTOMOFAUNE

Des passages aléatoires ont été réalisés au niveau du secteur d'étude dans les différents habitats présents dans une zone tampon de 50 m, afin de capturer les espèces d'entomofaune (insectes et arachnides notamment) présents. Une attention particulière a été portée sur les odonates (libellules, demoiselles), les lépidoptères (papillons de jour, zygènes) et les orthoptères (criquets, sauterelles, grillons), groupes qui constituent d'excellents indicateurs biologiques du fonctionnement des milieux. Les autres groupes entomologiques n'ont fait l'objet que d'un inventaire très partiel. Les prospections se sont déroulées lors de la période de vol et de maturation des imagos de préférence en milieu de journée, par temps calme et ensoleillé.

- Lépidoptères : Les lépidoptères ont été inventoriés après détermination visuelle (imagos et chenilles) ou après capture au filet entomologique pour les individus ne pouvant être identifiés en vol. Les prospections ont été réalisées afin de couvrir une large variété de milieux, avec une attention particulière pour les habitats les plus favorables (habitats naturels ouverts, prairies mellifères, haies, bords de chemins, ripisylves).
- Odonates : Les prospections concernant les odonates ont été réalisées à vue ou après capture au filet entomologique pour les individus ne pouvant être identifiés en vol. L'ensemble des milieux favorables au développement des odonates ont été investigués, c'est-à-dire les milieux aquatiques et humides, bordés d'une végétation riveraine, servant de milieux supports pour la reproduction et les sites de maturation connexes, telles que les lisières ou les clairières forestières ensoleillées.
- Orthoptères : L'identification des orthoptères s'est effectuée à vue ou après capture au filet entomologique pour les individus ne pouvant être identifiés au sol ou en vol. Les milieux ouverts et ensoleillés (prairies sèches et humides, pâtures, ourlets forestiers, sols nus) ont été prospectés en priorité. Lorsque l'identification n'a pas pu être effectuée sur place, des clichés photographiques des critères déterminants ont été effectués afin d'établir une identification ultérieure.

Pour compléter ces analyses, les espèces saproxylophages de coléoptères ont fait l'objet de prospections ciblées dans les milieux forestiers, les lisières et les clairières. Certaines espèces patrimoniales ont particulièrement été recherchées, à savoir les capricornes du genre *Cerambyx* ou les espèces de la famille des *Lucanidae* (plus particulièrement *Lucanus cervus*, le Lucane cerf-volant). Une recherche des arbres favorables aux insectes saproxyliques a été menée ; et les prospections nocturnes dédiées aux autres groupes faunistiques ont été utilisées afin de rechercher d'éventuels coléoptères saproxyliques.

3. METHODOLOGIE POUR LA HIERARCHISATION DES ENJEUX

3.1. REFERENTIELS UTILISES

L'analyse bibliographique consiste à rechercher dans les documents de références disponibles, les informations qui auraient un caractère d'inventaire, patrimonial et/ou réglementaire au niveau des espèces ou des habitats inventoriés pour le périmètre étudié. Afin de déterminer les enjeux



écologiques potentiels sur la zone d'étude, la méthodologie utilisée s'est basée sur une collecte des données bibliographiques disponibles sur plusieurs plateformes de consultations de données naturalistes d'ordre national et régional. Pour ce faire, l'ensemble des données disponibles pour la commune de **La Boissière-de-Montaigu** ont été extraites, ainsi que celles des communes voisines de **Montaigu-Vendée**. Les données des **10 dernières années (période 2015-2025)** ont été prises en compte dans la synthèse naturaliste.

Cette extraction vise à prendre également en compte l'ensemble des statuts disponibles pour chaque espèce, de manière cumulative et selon leurs degrés de vulnérabilité déterminés d'après les statuts de bioévaluation en vigueur (Listes Rouges nationales et régionales, Annexes des Directives européennes 92/43/CEE dite « Habitats-Faune-Flore » et 2009/147/CE dite « Oiseaux », espèces déterminantes ZNIEFF...). Les espèces à considérer au titre de la biodiversité ordinaire et dont il doit être tenu compte des divers services écosystémiques seront également prises en compte pour évaluer les incidences globales éventuelles.

L'ensemble des référentiels utilisés dans le cadre de cette étude concernant les statuts réglementaires, les statuts de conservation et autres statuts complémentaires sont répertoriés dans le tableau suivant. Le détail du contenu des textes réglementaires et des différents articles utilisés est détaillé en Annexe 2.

Tableau 4 : Synthèse des référentiels utilisés

STATUTS RÉGLEMENTAIRES
Les textes européens
➤ Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages ; ➤ Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.
Les textes nationaux
➤ Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, modifié par l'arrêté du 23 mai 2013 - Art. 1, mis à jour le 08 juin 2013 ; ➤ Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, modifié par l'arrêté du 21 juillet 2015 - Art. 1, mis à jour le 29 juillet 2015 ; ➤ Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, modifié par l'arrêté du 1er mars 2019 - Art. 2, mis à jour le 17 mars 2019 ; ➤ Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ; ➤ Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, mis à jour au 06 mai 2007. ➤ Arrêté du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature.



Les textes régionaux

- Arrêté du 25 janvier 1993 relatif à la liste des espèces **végétales** protégées en région Pays de la Loire complétant la liste nationale, mis à jour le 6 mars 1993.

STATUTS DE CONSERVATION

Listes Rouges nationales

- La Liste Rouge des espèces menacées en France – Chapitre « **Flore vasculaire** de France métropolitaine » (UICN, MNHN, FCBN, AFB, 2018) ;
- La Liste Rouge des espèces menacées en France – Chapitre « **Oiseaux** de France métropolitaine » (UICN, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016) ;
- La Liste Rouge des espèces menacées en France – Chapitre « **Mammifères** de France métropolitaine » (UICN, MNHN, SFEPN & ONCFS, 2017) ;
- La Liste Rouge des espèces menacées en France – Chapitre « **Reptiles et Amphibiens** de France métropolitaine » (UICN, MNHN & SHF, 2015) ;
- La Liste Rouge des espèces menacées en France - Chapitre « **Papillons** de jour de France métropolitaine » (UICN France, MNHN, OPIE & SEF, 2014) ;
- La Liste Rouge des espèces menacées en France - Chapitre « **Libellules** de France métropolitaine » (UICN France, MNHN, OPIE & SFO, 2016) ;

Listes Rouges régionales

- Liste Rouge régionale des **odonates** des Pays de la Loire (AER, Bretagne Vivante, CEN Pays de la Loire, GNLA, URCPIE Pays de la Loire, Cherpitel et al 2021) ;
- Liste Rouge régionale des **rhopalocères** et des Zygènes des Pays de la Loire (AER, Bretagne Vivante, LPO Pays de la Loire, ETL, GRETTIA, GIRAZ, GNLA, URCPIE, Chevreau et al, 2021) ;
- Liste Rouge régionale des **orthoptères** des Pays de la Loire (AER, Bretagne Vivante, CEN Pays de la Loire, LPO Pays de la Loire, GNLA et URCPIE, 2023) ;
- Liste Rouge régionale des **oiseaux nicheurs** des Pays de la Loire (LPO Pays de la Loire, Marchadour, 2020) ;
- Liste Rouge régionale des **amphibiens et reptiles** des Pays de la Loire (LPO Pays de la Loire, Marchadour, 2021) ;
- Liste Rouge régionale des **mammifères continentaux** des Pays de la Loire (LPO Pays de la Loire, Marchadour, 2020) ;
- Liste Rouge régionale de la **flore vasculaire** des Pays de la Loire (CBN de Brest, Dortel et al., 2015).

STATUTS COMPLÉMENTAIRES

Les espèces patrimoniales

- Liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la **flore** en région Pays de la Loire (CSRPN, 2018) ;
- Liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la **faune** en Pays de la Loire (CSRPN, 2018).

3.2. HIERARCHISATION DES ENJEUX

Les enjeux écologiques de la flore et de la faune se fondent sur leurs statuts réglementaires et leurs statuts de menaces, listés précédemment. Ainsi, pour chaque espèce, une comparaison des différents statuts réglementaires existants a été effectuée, dans le but de hiérarchiser les enjeux spécifiques pour chaque espèce. Une note allant de « Très faible » à « Très fort » est alors attribuée. Les critères pris en compte sont : les statuts de conservation sur les Listes Rouges nationales et régionales (définis en Annexe 1), les statuts de protection et les statuts de patrimonialité (par exemple ZNIEFF ou Directive « Oiseaux » et « Habitats-Faune-Flore »). Ces critères peuvent varier en fonction du groupe taxonomique auquel appartient l'espèce. La note la plus importante relative à un de ces critères est retenue pour définir l'enjeu global de l'espèce. Le barème utilisé est présenté sur la figure 22 ci-dessous.

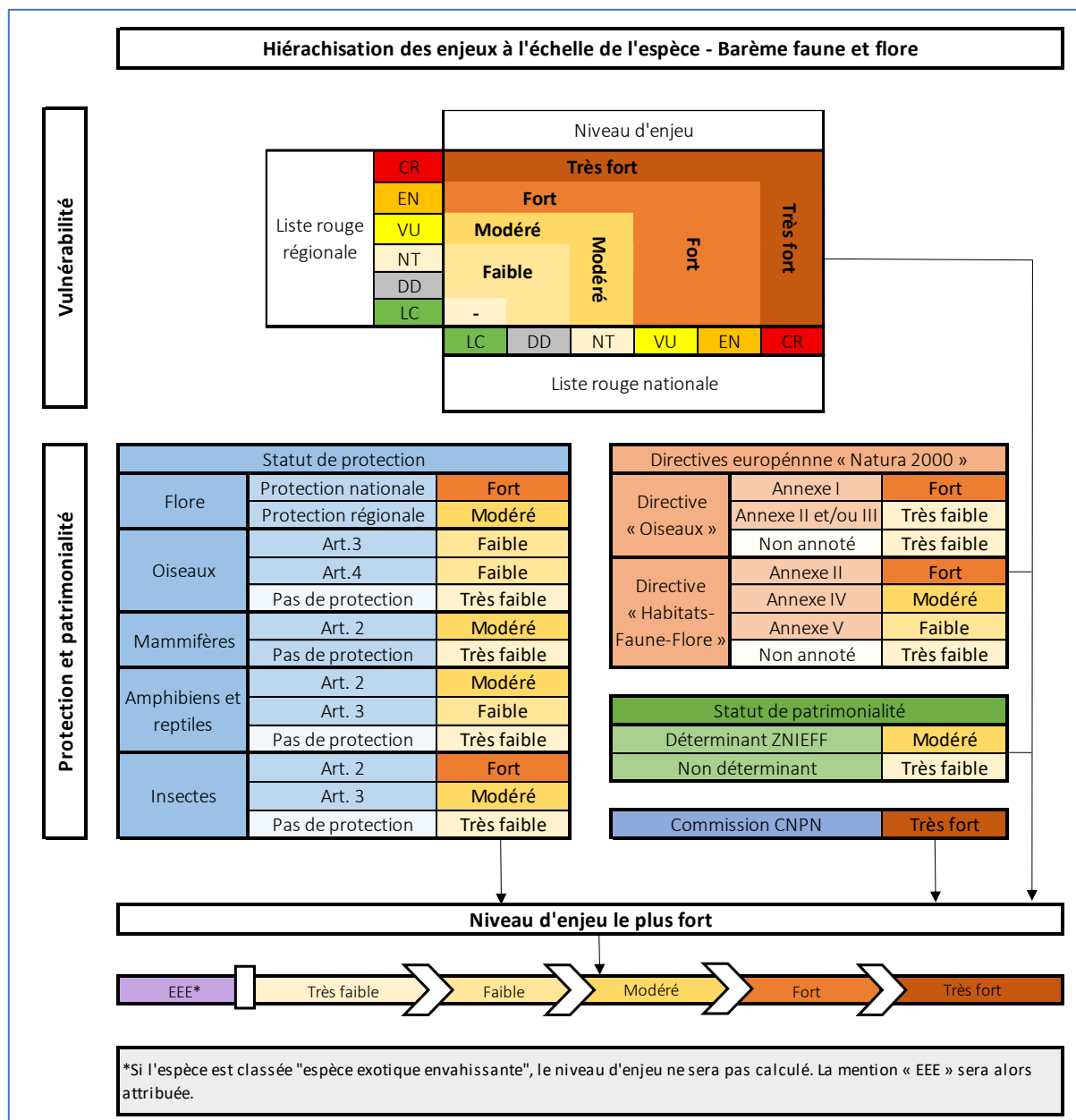


Figure 22 : Méthode de hiérarchisation des enjeux règlementaires utilisée pour la faune et la flore [AGGRA Concept]



4. CALENDRIER DES PROSPECTIONS DE TERRAIN

Dans le cadre du diagnostic faune-flore-milieux naturels, des prospections de terrain ont été menées sur plusieurs groupes taxonomiques. Ces prospections ont pour but de prendre connaissance de l'état actuel du site, de confirmer les données d'occupation du sol et de localiser les zones à enjeux potentiels (zones humides, continuités écologiques...) et d'établir une liste des groupes faunistiques et floristiques en fonction de la période d'observation, ainsi que les habitats naturels présents sur le site, afin d'estimer le plus finement à l'échelle locale, les enjeux relatifs aux espèces patrimoniales. Ces prospections se sont déroulées dans les conditions suivantes :

Tableau 5 : Calendrier et conditions de prospection sur site

Date	Conditions climatiques	Période	Groupe(s) inventorié(s)	Observateur(s)
26/03/2025	10°C, vent = 10 km/h, Ciel dégagé	Soirée	Avifaune nocturne, amphibiens, pose plaques reptiles	Lucile ELOY Eloïse THOMAS
23/04/2025	12°C, vent = 15 km/h, Ciel couvert, pluies éparses	Journée	Flore, avifaune, faune opportuniste	Marianne LE BORGNE Lucile ELOY Eloïse THOMAS
14/05/2025	20°C, vent = 9 km/h, Ciel dégagé	Soirée	Amphibiens, chiroptères	Lucile ELOY Eloïse THOMAS
17/06/2025	15 à 25°C, vent = 5 km/h, Ciel dégagé	Matinée	Avifaune, flore, zones humides	Emma BOURGUIGNON Eloïse THOMAS Marianne LE BORGNE
02/07/2025	25°C, vent = 24 km/h, Ciel dégagé et ensoleillé	Après-midi et soirée	Flore, amphibiens, chiroptères, insectes	Lucile ELOY
22/07/2025	18°C, vent = 8 km/h, Ciel couvert	Matinée	Flore, habitats, insectes, faune opportuniste	Lucile ELOY

De plus, des **inventaires naturalistes** avaient été réalisés en avril et en mai 2019 par EOL, filiale spécialisée de Géo Bretagne Sud. Les résultats de cette étude ont été pris en compte dans ce rapport ainsi que dans l'analyse des enjeux écologiques du site.



IV. DIAGNOSTIC DES ENJEUX FAUNE – FLORE – MILIEUX NATURELS

1. FLORE ET HABITATS

1.1. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES LIEES A LA FLORE

Au total, **325 espèces ont été observées** sur les communes de **La Boissière-de-Montaigu** et de **Montaigu-Vendée** 2015 et 2025, représentant une **diversité spécifique très élevée**.

Deux sont **protégées** à l'échelle nationale : le **Flûteau nageant** (*Luronium natans*) et la **Pulicaire commune** (*Pulicaria vulgaris*).

Six d'entre elles sont classées « **Quasi-menacée** » (NT) sur la Liste Rouge nationale ou sur la Liste Rouge régionale des Pays de la Loire : le **Flûteau nageant** (*Luronium natans*), le **Campanule aggloméré** (*Campanula glomerata*), la **Sauge officinale** (*Salvia officinalis*), l'**Eleocharide ovale** (*Eleocharis ovata*), la **Ciste porte-laudanum** (*Cistus ladanifer*) et le **Trèfle incarnat** (*Trifolium incarnatum*).

Deux espèces sont déterminantes ZNIEFF : la Campanule aggloméré (*Campanula glomerata*) et le Flûteau nageant (*Luronium natans*). Elles présentent un enjeu modéré.

D'autres espèces observées, classées « DD » sur la Liste Rouge régionale, statut associé à un manque de données, présentent un enjeu évalué « faible ».

Les espèces présentant un enjeu faible à fort et leurs différents statuts sont détaillés dans le tableau suivant.

Tableau 6 : Liste des espèces florales à enjeu fort, modéré et faible observées sur les communes de La Boissière-de-Montaigu et Montaigu-Vendée, et synthèse de leur statuts réglementaires

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Commission CNPN	Inventaires ZNIEFF	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	PR	Annexes DHFF			
Luronium natans	Flûteau nageant	LC	NT	Art.1	-	Annexe II, IV	-	OUI	Fort
Pulicaria vulgaris	Pulicaire commune	LC	LC	Art.1	-	-	-	-	Fort
Salvia officinalis	Sauge officinale	NT	-	-	-	-	-	-	Modéré
Cistus ladanifer	Ciste porte-laudanum	NT	-	-	-	-	-	-	Modéré
Campanula glomerata	Campanule agglomérée	LC	NT	-	-	-	-	OUI	Modéré
Aegopodium podagraria	Pogagraire, Herbe aux goutteux	LC	DD	-	-	-	-	-	Faible
Arum italicum	Gouet d'Italie	LC	DD	-	-	-	-	-	Faible
Buxus sempervirens	Buis commun	LC	DD	-	-	-	-	-	Faible
Cornus mas	Cornouiller mâle, Cornouiller	LC	DD	-	-	-	-	-	Faible
Ecballium elaterium	Concombre d'âne, Momordique	LC	DD	-	-	-	-	-	Faible
Eleocharis ovata	Éleocharide ovale, Éleocharide	LC	NT	-	-	-	-	-	Faible
Nigella damascena	Nigelle de Damas, Herbe de C	LC	DD	-	-	-	-	-	Faible
Ruscus aculeatus	Fragon	LC	LC	-	-	Annexe V	-	-	Faible
Trifolium incarnatum	Trèfle incarnat, Farouch	LC	NT	-	-	-	-	-	Faible

LR-F = Liste rouge nationale | LR-PdL = Liste Rouge régionale Pays de la Loire

PN = Protection nationale | PR = Protection régionale | DHFF = Directive "Habitats-Faune-Flore" ou Directive "Oiseaux"

ZNIEFF = Espèces déterminantes "ZNIEFF" en Pays de la Loire

Commission CNPN = Espèce inscrite à l'Annexe I de l'arrêté du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil National de la Protection de la Nature



Parmi les espèces inventoriées, plusieurs figurent parmi les listes des espèces exotiques envahissantes des Pays de la Loire, liste établie par le Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB). La liste de ces espèces et leur risque invasif potentiel sont présentés dans les tableaux suivants ci-dessous.

Tableau 7 : Liste des espèces exotiques envahissantes inventoriées sur les communes de La Boissière-de-Montaigu et de Montaigu-Vendée

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Risque potentiel invasif
		LR F	LR PdL	
<i>Ailanthus altissima</i>	Faux vernis du Japon, Ailante	NAa	-	IA1i
<i>Bidens frondosa</i>	Bident feuillé	NAa	-	IA1i
<i>Paspalum distichum</i>	Paspale distique	NAa	-	IA1i
<i>Datura stramonium</i>	Stramoine	NAa	-	IA2i
<i>Buddleja davidii</i>	Buddleja du père David, Arbre	NAa	-	IP2
<i>Erigeron karvinskianus</i>	Vergerette de Karvinski	NAa	-	IP2
<i>Laurus nobilis</i>	Laurier noble	LC	-	IP2
<i>Acacia dealbata</i>	Acacia Bernier, Acacia bleu	NAa	-	IP5
<i>Acer negundo</i>	Érable negundo, Érable frêne	NAa	-	IP5
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore, Grand Érable	LC	-	IP5
<i>Brassica napus</i>		NAa	-	IP5
<i>Cyperus eragrostis</i>	Souchet vigoureux, Souchet r	NAa	-	IP5
<i>Phytolacca americana</i>	Raisin d'Amérique, Phytolaqu	NAa	-	IP5
<i>Prunus laurocerasus</i>	Prunier Laurier-cerise	NAa	-	IP5
<i>Paulownia tomentosa</i>	Paulownia	NAa	-	AS2
<i>Sorghum halepense</i>	Sorgho d'Alep, Herbe de Cuba	NAa	-	AS2
<i>Aesculus hippocastanum</i>	Marronnier d'Inde, Marronnie	NAa	-	AS5
<i>Allium triquetrum</i>	Ail à trois angles, Ail à tige tri	LC	-	AS5
<i>Cotoneaster franchetii</i>	Cotonéaster de Franchet	NAa	-	AS5
<i>Gleditsia triacanthos</i>	Févier d'Amérique	NAa	-	AS5
<i>Lonicera japonica</i>	Chèvrefeuille du Japon	NAa	-	AS5
<i>Rosa rugosa</i>	Rosier rugueux	NAa	-	AS5
<i>Rhus typhina</i>	Sumac vinaigrier	NAa	-	AS6

Tableau 8 : Définition des différents niveaux de potentiel invasif associés aux espèces observées

IA	Invasive avérée
IA1i	Plantes portant atteinte à la biodiversité
IA2i	Plantes portant atteinte à la santé humaine
IP	Invasive potentielle
IP2	Invasives uniquement en milieu fortement anthropisé, mais dont l'invasivité en milieu naturel est connue ailleurs dans le monde dans des régions à climat proche
IP5	Plantes naturalisées ou en voie de naturalisation, ayant tendance à envahir les milieux naturels
AS	A surveiller
AS2	Plantes invasives avérées uniquement en milieu fortement influencé par l'homme et dont le caractère envahissant en milieu naturel n'est pas connu ailleurs dans le monde dans des régions à climat proche
AS5	Plantes n'étant pas considérées comme invasives dans la région, mais connues comme telles dans des régions à climat proche
AS6	Plantes montrant une tendance à développer un caractère envahissant, mais uniquement en milieu fortement anthropisé et dont l'invasivité en milieu naturel est connue ailleurs dans le monde

Les autres espèces observées sont des espèces ne présentant pas d'enjeu particulier à l'échelle du projet. Une liste complète de la flore observée est disponible en Annexe 3.



1.2. RESULTATS DES INVENTAIRES CONCERNANT LA FLORE

L'étude floristique a permis de mettre en évidence la présence de **87 espèces végétales différentes** au sein de la zone d'étude et ses alentours, **dont 59 au sein de la ZIP**, représentant une **diversité spécifique modérée**.

Une espèce présente un statut de protection régional : la Stellaire des marais (*Stellaria palustris*). Elle est inscrite à l'arrêté du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du CNPN. Elle est classée comme « Vulnérable » sur la Liste Rouge nationale, est également déterminante ZNIEFF. Elle représente **un enjeu très fort**. Elle a été observée hors du périmètre dédié à la densification de camping (ZIP), au sein de la prairie dédiée à l'éco-pâturage au Nord-Ouest du périmètre cadastral.

Le Fragon (*Ruscus aculeatus*) est inscrit à l'Annexe V de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore », représentant **un enjeu faible**. Cette espèce est retrouvée dans la prairie adjacente aux lagunages et dans les haies en bordure Nord du camping. Ce sont des espaces qui ne seront pas touchés par les aménagements futurs du camping.

L'Arum d'Italie (*Arum italicum*) et la Marguerite commune (*Leucanthemum vulgare*) sont classés « DD » sur la Liste Rouge régionale et nationale, statut associé à un manque de données, représentant **un enjeu faible**. Des pieds d'Arum d'Italie ont été identifiés au sein de la prairie adjacente aux lagunages et ne seront donc pas impactés par les futurs aménagements. Quant à la Marguerite commune, elle a été observée dans le jeune boisement au Nord (hors ZIP) et dans la prairie à l'Est du périmètre cadastral, celle où doit avoir lieu les aménagements. Les espèces présentes au sein de la ZIP seront potentiellement impactées par les nouveaux aménagements. En revanche, elles subissent déjà des perturbations puisque cette zone est fauchée plusieurs fois par an et piétinée pendant les périodes d'ouverture du camping.

Tableau 9 : Liste des espèces végétales à enjeu retrouvées sur le site d'étude et ses alentours

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Inventaires	Commission CNPN	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	PR	Annexes DHFF	ZNIEFF		
<i>Stellaria palustris</i>	Stellaire des marais	VU	LC	-	Article 1	-	OUI	OUI	Fort
<i>Arum italicum</i>	Arum d'Italie	LC	DD	-	-	-	-	-	Faible
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Marguerite commune	DD	LC	-	-	-	-	-	Faible
<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon	LC	LC	-	-	Annexe V	-	-	Faible

Sur le site de l'étude sont présents de vieux chênes, qu'il est important de conserver. 2 sont localisés au sein de la ZIP (voir figure 57 – Synthèse sur les enjeux du milieu naturel). Ils représentent un intérêt pour l'avifaune ainsi que les chiroptères notamment et permettent également de maintenir des zones ombragées au sein de la prairie.



Figure 23 : Chênes à conserver sur le site de l'étude [AGGRA Concept, 22/07/2025]

Parmi les espèces recensées, 3 font partie de la liste des espèces exotiques envahissantes des Pays de la Loire : le Laurier cerise (*Prunus laurocerasus*), l'Arbre aux papillons (*Buddleja davidii*) et le Sumac de Virginie (*Rhus typhina*), présentées dans le tableau 10 ci-dessous. Se référer aux définitions des niveaux de potentiel invasif dans le tableau 8 ci-dessus.

Tableau 10 : Liste des espèces végétales exotiques envahissantes relevées sur le site d'étude et ses alentours

Nom scientifique	Nom commun	Listes Rouges		Risque potentiel invasif
		LR F	LR PdL	
<i>Buddleja davidii</i>	Arbre aux papillons	NAa	-	IP2
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier cerise	NAa	-	IP5
<i>Rhus typhina</i>	Sumac de Virginie	NAa	-	AS6

Au vu du statut attribué au Sumac de Virginie (*Rhus typhina*), il n'y a pas d'actions de dispositif de lutte à mettre en place, mais seulement de la surveillance. S'il s'avère qu'elle devient invasive alors des mesures devront être prises.

Concernant l'Arbre aux papillons (*Buddleja davidii*), l'espèce est considérée comme invasive potentielle notamment dans les milieux fortement anthropisés. Des pieds ont été identifiés à proximité de la piscine du camping. C'est une zone assez anthropisée, où on retrouve le bloc sanitaire, la piscine, les terrains de foot et de tennis. Il est donc important de surveiller sa prolifération et de limiter son expansion.

Concernant le Laurier cerise (*Prunus laurocerasus*), des pieds ont été observés au sein de la haie au Sud-Est du périmètre cadastral. L'espèce a une tendance à envahir les milieux naturels. En revanche, son invasivité n'a pas l'air préoccupante sur le site de l'étude pour le moment.

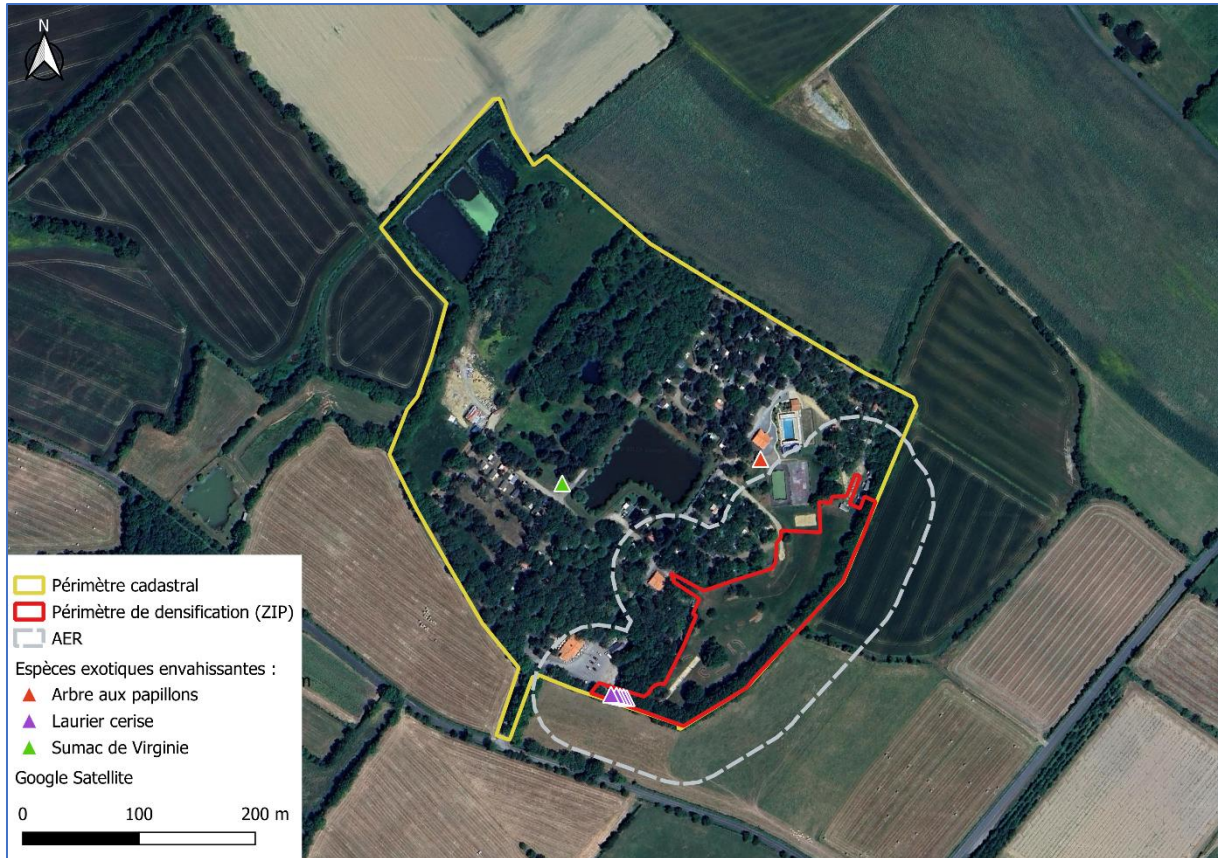


Figure 24 : Localisation des espèces exotiques envahissantes floristiques sur le site de l'étude [AGGRA Concept, Juillet 2025]

Des espèces associées aux zones humides ont également été inventoriées et sont listées dans la partie « *Cours d'eau et milieux humides* ».

Les autres plantes vasculaires inventoriées sont pour la plupart des espèces communes à très communes pour les classes d'habitats précédemment décrits.

Une liste complète de la flore retrouvée sur le site du projet et ses alentours est disponible en Annexe 6.

1.3. RESULTATS DES INVENTAIRES CONCERNANT LES HABITATS

Au sein du périmètre cadastral du camping, de la zone du projet et de ses alentours immédiats, plusieurs habitats différents ont pu être identifiés selon la typologie EUNIS. Ceux-ci correspondent pour la plupart à des habitats semi-naturels à végétation rudérale et subissant des perturbations plus ou moins régulières ou à des habitats anthropiques. Aucun d'entre eux n'est inscrit à l'Annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » et aucun ne possède d'enjeu patrimonial majeur.

A) MILIEUX OUVERTS ET SEMI-OUVERTS

La zone au Sud-Est du camping où est prévu le projet d'extension est un milieu ouvert et anthropisé sur la moitié Sud notamment, par la présence de plusieurs aménagements de loisirs : mini-golf, boudrome et aire de jeux, visibles sur les figures suivantes. La diversité spécifique est plutôt faible au sein de cette zone. Il s'agit d'une **prairie mésophile**. Ces espaces sont entretenus et fauchés régulièrement et certains d'entre eux sont en partie détériorés par le piétinement.



Figure 25 : Prairie mésophile dédiée à la densification du camping [AGGRA Concept, 23/04/2025 et 22/07/2025]



Figure 26 : Aménagements de loisirs au sein de la ZIP [AGGRA Concept, 22/07/2025]

Au Nord-Ouest du site se trouve une autre prairie, occupée actuellement par des animaux (moutons, âne et poney).



Figure 27 : Prairie pâturée au Nord-Ouest du site [AGGRA Concept, 22/07/2025]

Le site du camping est entouré de milieux ouverts, correspondant à des prairies ou des monocultures agricoles.



Figure 28 : Milieux ouverts autour de la zone d'étude [AGGRA Concept, 22/07/2025]

B) MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

On retrouve différents milieux aquatiques au sein du périmètre cadastral : 2 étangs, une mare, ainsi que 3 lagunes d'assainissement. Ces milieux sont localisés en dehors de la ZIP et de l'AER.



Figure 29 : Etang principal au centre du camping [AGGRA Concept, 22/07/2025]



Figure 30 : Etang au Nord-Ouest du périmètre [AGGRA Concept, 22/07/2025]



Figure 31 : Mare au Nord-Ouest du périmètre [AGGRA Concept, 23/04/2025 et 22/07/2025]



Figure 32 : Lagune d'assainissement au Nord-Ouest du périmètre [AGGRA Concept, 22/07/2025]

Des zones humides (floristiques et pédologiques) ont également été identifiées, notamment au Nord-Ouest du périmètre cadastral, ainsi qu'au sein de la prairie dédiée à la densification du camping.



Figure 33 : Zone humide identifiée au sein de la ZIP [AGGRA Concept, 23/04/2025]



Figure 34 : Zone humide au Nord-Ouest du périmètre cadastral [AGGRA Concept, 22/07/2025]

Une zone humide au sein de l'AER, proche de la piscine, a également été observée. Cette zone est protégée par des barrières, de manière à laisser la biodiversité s'y développer.



Figure 35 : Zone humide protégée proche de la piscine [AGGRA Concept, 23/04/2025 et 22/07/2025]

Ces espaces humides et aquatiques sont des habitats favorables à plusieurs groupes d'espèces telles que les amphibiens, odonates et oiseaux. Leur conservation est importante pour la préservation de ces espèces.

C) MILIEUX BOISES ET ARBUSTIFS

Tout autour du périmètre du camping, on retrouve des haies et alignements d'arbres, constitués principalement de chênes et pour certaines d'une strate arbustive à végétation spontanée. Ces haies sont des zones refuges (pour la chasse, le repos ou l'alimentation) pour plusieurs oiseaux, chiroptères et insectes notamment et constituent des éléments clés de la trame verte.



Figure 36 : Alignement d'arbres autour de la prairie dédiée à la densification du camping [AGGRA Concept, 22/07/2025]

Le camping s'inscrit majoritairement au sein d'un milieu boisé. On retrouve également des zones boisées sans mobil homes, ainsi qu'un jeune boisement au Nord du camping, où sont présents les animaux de pâturage.



Figure 37 : Zone boisée à l'Ouest de l'AER [AGGRA Concept, 22/07/2025]



Figure 38 : Boisement au Nord du camping dédié à l'éco-pâturage [AGGRA Concept, 23/04/2025 et 22/07/2025]



Figure 39 : Végétation (arbres et haies) au sein du camping [AGGRA Concept, 22/07/2025]

D) MILIEUX ANTHROPIQUES

La majeure partie du camping correspond à des milieux anthropisés ou aménagés, comme des mobiles-homes, des routes et autres aménagements. D'un point de vue floristique, ces habitats ont un intérêt faible, avec la présence d'espèces d'ornement issues de plantations. Les zones enherbées du camping sont très entretenues et la diversité spécifique qui s'y développe est relativement faible.



Figure 40 : Vues du camping [AGGRA Concept, 23/04/2025 et 22/07/2025]

E) CARTE DES HABITATS

Les différents habitats retrouvés au sein du périmètre de l'étude sont présentés sur la carte suivante. La synthèse des enjeux associés à chaque habitat en fonction des espèces qui y ont été observées est présentée à la fin de ce rapport dans les tableaux 18 et 19.

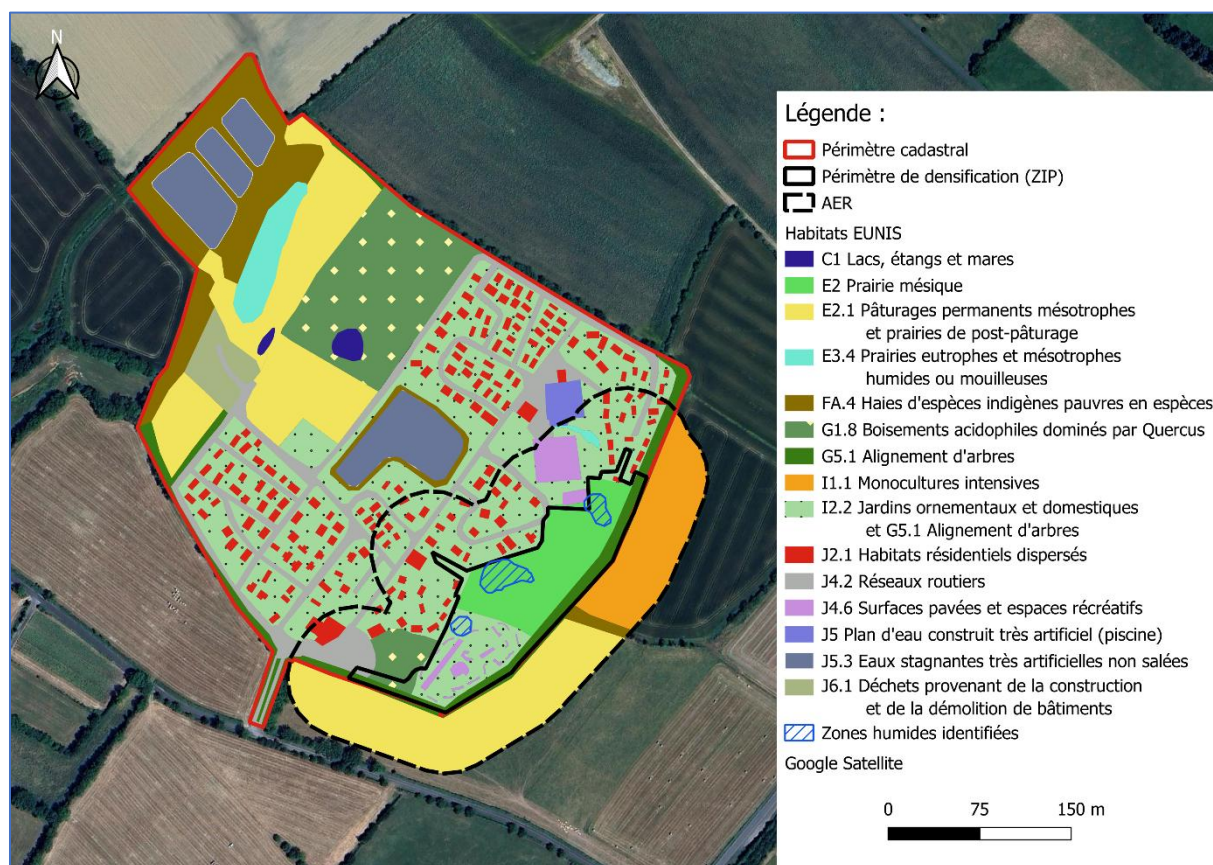


Figure 41 : Cartographie des différents habitats présents au sein du périmètre selon la classification EUNIS [AGGRA Concept, Août 2025]

1.4. ENJEUX CONCERNANT LA FLORE ET LES HABITATS

Les enjeux de conservation des habitats naturels et de protection des espèces floristiques sont pris en compte par le croisement de deux critères :

- La patrimonialité des espèces ou des habitats,
- La sensibilité à la destruction de leur habitat sur l'aire immédiate.

Du point de vue général, les habitats présents sur la zone stricte de l'emprise du projet ont un **enjeu faible**, pour la prairie mésophile à l'Est, à **très faible** pour les habitats anthropisés du camping. Aucun habitat identifié n'est protégé par la Directive « Habitats ». En revanche, les zones humides identifiées représentent un **enjeu écologique fort**. Le plan de densification du camping a été modifié de sorte à éviter ces zones. Elles ne seront donc pas impactées. De plus, les habitats boisés représentent un **enjeu modéré** et sont donc à conserver. Ils constituent un lieu de refuge, déplacement et alimentation pour plusieurs espèces, ainsi que de potentiels continuums écologiques. Cependant, la nature du projet dans sa phase d'exploitation et lors des phases de chantiers prévoit de conserver ces habitats. Ainsi, les principaux impacts sur les habitats ont été réduits. Néanmoins, une vigilance particulière devra être portée concernant l'alignement d'arbre bordant la ZIP à l'Est et au Sud.



L'enjeu concernant les habitats est évalué modéré à fort à l'échelle du projet.

La synthèse des enjeux spécifiques à chaque habitat en fonction des espèces inventoriées est détaillée à la suite de ce rapport.

Concernant la flore, les plantes retrouvées sur le site sont majoritairement communes et ne présentent pas d'intérêt patrimonial particulier. Uniquement une espèce fait l'objet d'un enjeu fort : la Stellaire des marais (*Stellaria palustris*). Elle a été observée en dehors de la ZIP et de l'AER, et ne sera donc pas impactée par les aménagements. Les autres espèces observées présentent un enjeu faible à très faible.

La présence d'espèces exotiques envahissantes représente néanmoins un enjeu pour la préservation de la biodiversité locale. En revanche, aucune ne dispose d'un statut d'invasif avéré et la quantité de pieds observés reste faible. La problématique des espèces exotiques envahissantes sur le site de l'étude n'est pas préoccupante pour le moment. La propagation de ces espèces sera néanmoins à surveiller sur le long terme.

L'enjeu concernant la flore est faible à l'échelle du projet.

2. AVIFAUNE

2.1. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES LIEES A L'AVIFAUNE

Sur la période 2015-2025, **153 espèces différentes** ont été observées sur les communes de La Boissière-de-Montaigu et Montaigu-Vendée, représentant une diversité spécifique élevée.

Au sein de ce cortège, **11 espèces présentent un enjeu très fort**, associé à leur statut de conservation « en danger critique » (CR) au niveau national et/ou régional ou à leur inscription à l'arrêté du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (CNPN) :

- Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*),
- Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*),
- Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*),
- Traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*),
- Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*),
- Milan royal (*Milvus milvus*),
- Tarier des prés (*Saxicola rubetra*),
- Élanion blanc (*Elanus caeruleus*),
- Goéland cendré (*Larus canus*),
- Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*),
- Moineau friquet (*Passer montanus*).

Un cortège de 36 espèces présente un enjeu fort, associé à un statut « en danger » (EN), « Vulnérable » (VU), « Quasi-menacée » (NT) au niveau national ou régional, ou à leur présence sur l'Annexe I de la Directive européenne « Oiseaux ». **Un enjeu modéré a été attribué à 30 espèces d'oiseaux.**

Ces espèces sont présentées dans le tableau ci-dessous. La liste complète des oiseaux inventoriés sur les communes concernées est disponible en Annexe 4.



Tableau 11 : Liste des espèces ornithologiques à enjeu très fort, fort et modéré observées sur les communes de La Boissière-de-Montaigu et Montaigu-Vendée, et synthèse de leur statuts réglementaires

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges				Statuts de protection		Commission CNPN	Inventaires	
		LR F ni cheurs	LR F migrants	LR F hivernants	LR régionale	PN	Annexes DHFF		Déterminants ZNIEFF	Niveau d'enjeu réglementaire
Gallinago gallinago	Bécassine des marais	CR	NA	DD	CR	-	Annexe II/1 et III/2	-	OUI	Très fort
Tetrax tetrax	Outarde canepetière	CR	-	NA	CR	Article 3	Annexe I	-	OUI	Très fort
Jynx torquilla	Torcol fourmilier	LC	NA	NA	CR	Article 3	-	-	OUI	Très fort
Oenanthe oenanthe	Traquet motteux	NT	DD	-	CR	Article 3	-	-	OUI	Très fort
Anas crecca	Sarcelle d'hiver	VU	NA	LC	CR	-	Annexe II/1 et III/2	-	OUI	Très fort
Milvus milvus	Milan royal	VU	NA	VU	-	Article 3	Annexe I	OUI	-	Très fort
Saxicola rubetra	Tarier des prés	VU	DD	-	EN	Article 3	-	OUI	OUI	Très fort
Elanus caeruleus	Élanion blanc	VU	NA	-	NA	Article 3	Annexe I	OUI	-	Très fort
Larus canus	Goéland cendré	EN	-	LC	-	Article 3	Annexe II/2	OUI	-	Très fort
Emberiza schoeniclus	Bruant des roseaux	EN	NA	-	NT	Article 3	-	OUI	OUI	Très fort
Passer montanus	Moineau friquet	EN	-	-	VU	Article 3	-	OUI	-	Très fort
Falco columbarius	Faucon émerillon	-	NA	DD	-	Article 3	Annexe I	-	-	Fort
Pluvialis apricaria	Pluvier doré	-	-	LC	-	-	Annexe I, II/2 et III/2	-	-	Fort
Falco peregrinus	Faucon pèlerin	LC	NA	NA	-	Article 3	Annexe I	-	-	Fort
Ichthyophaga melanoleuca	Mouette mélanocéphale	LC	NA	NA	-	Article 3	Annexe I	-	-	Fort
Circus gallicus	Circète Jean-le-Blanc	LC	NA	-	EN	Article 3	Annexe I	-	OUI	Fort
Gulosus aristotelis	Cormoran huppé	LC	-	NA	EN	-	-	-	-	Fort
Ardea purpurea	Héron pourpre	LC	-	-	LC	Article 3	Annexe I	-	OUI	Fort
Burhinus oedipus	Oedicnème criard	LC	NA	NA	LC	Article 3	Annexe I	-	OUI	Fort
Ciconia ciconia	Cigogne blanche	LC	NA	NA	LC	Article 3	Annexe I	-	OUI	Fort
Circus cyaneus	Busard Saint-Martin	LC	NA	NA	LC	Article 3	Annexe I	-	OUI	Fort
Dryocopus martius	Pic noir	LC	-	-	LC	Article 3	Annexe I	-	-	Fort
Egretta garzetta	Aigrette garzette	LC	-	NA	LC	Article 3	Annexe I	-	OUI	Fort
Himantopus himantopus	Echasse blanche	LC	-	-	LC	Article 3	Annexe I	-	OUI	Fort
Lullula arborea	Alouette lulu	LC	-	NA	LC	Article 3	Annexe I	-	OUI	Fort
Pernis apivorus	Bondrée apivore	LC	LC	-	LC	Article 3	Annexe I	-	-	Fort
Recurvirostra avosetta	Avocette élégante	LC	NA	LC	LC	Article 3	Annexe I	-	OUI	Fort
Sterna hirundo	Sterne pierregarin	LC	LC	NA	LC	Article 3	Annexe I	-	OUI	Fort
Milvus migrans	Milan noir	LC	NA	-	NT	Article 3	Annexe I	-	-	Fort
Aythya nyroca	Fuligule nyroca	NA	NA	NA	-	-	Annexe I	-	-	Fort
Ardea alba	Grande Aigrette	NT	-	LC	-	Article 3	Annexe I	-	-	Fort
Actitis hypoleucos	Chevalier guignette	NT	DD	NA	EN	Article 3	-	-	-	Fort
Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur	NT	NA	NA	LC	Article 3	Annexe I	-	OUI	Fort
Nycticorax nycticorax	Bihoreau gris	NT	-	NA	NT	Article 3	Annexe I	-	OUI	Fort
Anthus pratensis	Pipit farlouise	VU	NA	DD	-	Article 3	-	-	OUI	Fort
Ficedula hypoleuca	Gobemouche noir	VU	DD	-	-	Article 3	-	-	-	Fort
Emberiza citrinella	Bruant jaune	VU	NA	NA	EN	Article 3	-	-	-	Fort
Pyrrhula pyrrhula	Bouvreuil pivoine	VU	-	NA	EN	Article 3	-	-	OUI	Fort
Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe	VU	-	NA	LC	Article 3	Annexe I	-	-	Fort
Aythya ferina	Fuligule milouin	VU	NA	LC	LC	-	Annexe II/1 et III/2	-	OUI	Fort
Cisticola juncidis	Cisticole des joncs	VU	-	-	LC	Article 3	-	-	-	Fort
Dendrocygna minor	Pic épeichette	VU	-	-	LC	Article 3	-	-	-	Fort
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	VU	NA	NA	NT	Article 3	-	-	-	Fort
Chloris chloris	Verdier d'Europe	VU	NA	NA	NT	Article 3	-	-	-	Fort
Serinus serinus	Serin cini	VU	NA	-	NT	Article 3	-	-	-	Fort
Streptopelia turtur	Tourterelle des bois	VU	NA	-	NT	-	Annexe II/2	-	-	Fort
Linaria cannabina	Linotte mélodieuse	VU	NA	NA	VU	Article 3	-	-	-	Fort
Acrocephalus schoenobaenus	Phragmite des joncs	LC	DD	-	LC	Article 3	-	-	OUI	Modéré
Athene noctua	Chevalier d'Athènes	LC	-	-	LC	Article 3	-	-	OUI	Modéré
Coccothraustes coccothraustes	Grosbec casse-noyaux	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	OUI	Modéré
Motacilla flava	Bergeronnette printanière	LC	DD	-	LC	Article 3	-	-	OUI	Modéré
Phoenicurus phoenicurus	Rougequeue à front blanc	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	OUI	Modéré
Riparia riparia	Hirondelle de rivage	LC	DD	-	LC	Article 3	-	-	OUI	Modéré
Tadorna tadorna	Tadorna de Belon	LC	-	LC	LC	Article 3	-	-	OUI	Modéré
Aythya fuligula	Fuligule morillon	LC	-	NT	NT	-	Annexe II/1 et III/2	-	OUI	Modéré
Scolopax rusticola	Bécasse des bois	LC	NA	LC	NT	-	Annexe II/1 et III/2	-	OUI	Modéré
Emberiza calandra	Bruant proyer	LC	-	-	VU	Article 3	-	-	OUI	Modéré
Larus fuscus	Goéland brun	LC	NA	LC	VU	Article 3	Annexe II/2	-	-	Modéré
Periparus ater	Mésange noire	LC	-	-	VU	Article 3	-	-	-	Modéré
Podiceps nigricollis	Grèbe à cou noir	LC	-	LC	VU	Article 3	-	-	OUI	Modéré
Mareca penelope	Canard siffleur	NA	NA	LC	-	-	Annexe II/1 et III/2	-	OUI	Modéré
Anas acuta	Canard pilet	NA	NA	LC	NA	-	Annexe II/1 et III/2	-	OUI	Modéré
Rallus aquaticus	Râle d'eau	NT	NA	NA	DD	-	Annexe II/2	-	OUI	Modéré
Apus apus	Martinet noir	NT	DD	-	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
Cettia cetti	Bouscarle de Cetti	NT	-	-	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
Chroicocephalus ridibundus	Mouette rieuse	NT	NA	LC	LC	Article 3	Annexe II/2	-	-	Modéré
Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	NT	DD	-	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	NT	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	NT	DD	-	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
Muscicapa striata	Gobemouche gris	NT	DD	-	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
Regulus regulus	Roitelet huppé	NT	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
Sylvia borin	Fauvette des jardins	NT	DD	-	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
Vanellus vanellus	Vanneau huppé	NT	NA	LC	LC	-	Annexe II/2	-	OUI	Modéré
Alauda arvensis	Alouette des champs	NT	NA	LC	NT	-	Annexe II/2	-	-	Modéré
Larus argentatus	Goéland argenté	NT	-	NA	NT	Article 3	Annexe II/2	-	-	Modéré
Saxicola rubicola	Tarier pâle	NT	-	-	NT	Article 3	-	-	-	Modéré
Phylloscopus trochilus	Pouillot fitis	NT	DD	-	VU	Article 3	-	-	OUI	Modéré



Ainsi, différents cortèges ont pu être identifiés :

- **Cortège des milieux forestiers et du bocage :** Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), Verdier d'Europe (*Chloris chloris*), Pic épeichette (*Dendrocopos minor*), Bruant jaune (*Emberiza citrinella*) ;
- **Cortège des milieux ouverts :** Traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*), Pipit farlouse (*Anthus pratensis*), Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), Alouette lulu (*Lullula arborea*) ;
- **Cortège des milieux semi-ouvert et arbustifs :** Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*), Linotte mélodieuse (*Linaria cannabina*), Moineau friquet (*Passer montanus*), Serin cini (*Serinus serinus*) ;
- **Cortège des milieux humides et aquatiques continentaux :** Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*), Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*), Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*), Grande aigrette (*Ardea alba*), Fuligule milouin (*Aythya ferina*).

2.2. RESULTATS DES INVENTAIRES CONCERNANT L'AVIFAUNE

L'étude ornithologique a permis de mettre en évidence la présence de **48 espèces** d'oiseaux au sein de la zone du projet et de ses abords, correspondant à une **diversité spécifique importante**.

Sur l'ensemble des espèces observées, **31 sont protégées au niveau national**. Il s'agit dans l'ensemble d'espèces communes au niveau local et la majorité ne présente pas d'intérêt patrimonial particulier. Cependant, **5 d'entre-elles présentent un niveau d'enjeu fort** à l'échelle locale et/ou globale durant la période de nidification :

- **Le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) et le Serin cini (*Serinus serinus*)**, protégés au niveau national, classés « Vulnérable » sur la Liste Rouge des oiseaux nicheurs de France et « quasi-menacé » sur la Liste Rouge des oiseaux nicheurs des Pays de la Loire ;
- **La Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*)**, considérée comme « Vulnérable » sur la Liste Rouge des oiseaux nicheurs de France et « quasi-menacé » sur la Liste Rouge des oiseaux nicheurs des Pays de la Loire ;
- **Le Pic noir (*Dryocopus martius*) et la Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*)**, protégés nationalement, classés comme « préoccupation mineure » sur les Listes Rouges des oiseaux nicheurs de France et des Pays de la Loire et inscrits à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » qui fixe la liste des espèces dites « communautaires ». La Gorgebleue à miroir est également déterminante ZNIEFF.

7 autres espèces présentent un enjeu de conservation modéré, associé à un statut de conservation « quasi-menacé » sur la Liste Rouge des oiseaux nicheurs de France ou un statut d'espèce déterminante ZNIEFF : l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*), le Fuligule morillon (*Aythya fuligula*), la Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*), la Mouette rieuse (*Chroicocephalus ridibundus*), l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*), le Gobemouche gris (*Muscicapa striata*) et le Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*).

La liste complète des espèces d'oiseaux observées sur le site d'étude et leurs statuts respectifs est présentée dans le tableau 12 suivant.



Tableau 12 : Liste complète des espèces d'oiseaux observées sur le site d'étude et ses alentours

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges				Statuts de protection	Inventaires	Commission CNPN	Points d'écoute IPA					Opportuniste	Niches	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR Fricheurs	LR F. migrateurs	LR F. hivernants	LR régionale				1	2	3	4	5			
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	VU	NA	NA	NT	Art. 3	-	-	*	*	*		*	*	Certain	Fort
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	LC	-	-	LC	Art. 3	Annexe I	-					*		Observé	Fort
<i>Luscinia svecica</i>	Gorgebleue à miroir	LC	NA	-	LC	Art. 3	Annexe I	OUI			*				Observé	Fort
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	VU	NA	-	NT	Art. 3	-	-		*	*				Possible	Fort
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	VU	NA	-	NT	-	Annexe II/2	-		*	*	*		*	Possible	Fort
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	NT	NA	-	LC	NT	Annexe II/2	-				*			Possible	Modéré
<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon	LC	-	NT	NT	-	Annexe II/1 et III/2	OUI					*		Observé	Modéré
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	NT	-	-	LC	Art. 3	-	-					*		Possible	Modéré
<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	NT	NA	LC	LC	Art. 3	Annexe II/2	-					*		Observé	Modéré
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	NT	DD	-	LC	Art. 3	-	-		*					Certain	Modéré
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	NT	DD	-	LC	Art. 3	-	-		*	*				Possible	Modéré
<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon	LC	-	-	LC	Art. 3	-	OUI					*		Certain	Modéré
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	LC	NA	-	LC	Art. 3	-	-		*			*	*	Certain	Faible
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	LC	NA	NA	LC	Art. 3	-	-		*				*	Observé	Faible
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	-	-	LC	Art. 3	-	-		*	*	*	*	*	Possible	Faible
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	LC	DD	-	LC	Art. 3	-	-	*	*				*	Observé	Faible
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	LC	-	NA	LC	Art. 3	-	-				*			Certain	Faible
<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi	LC	NA	-	LC	Art. 3	-	-					*	*	Probable	Faible
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	NA	NA	LC	Art. 3	-	-	*	*	*	*	*	*	Certain	Faible
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	NA	NA	LC	Art. 3	-	-	*	*	*	*	*	*	Probable	Faible
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rosignol philomèle	LC	NA	-	LC	Art. 3	-	-		*	*				Probable	Faible
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	LC	-	NA	LC	Art. 3	-	-	*	*	*	*	*	*	Probable	Faible
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	LC	NA	-	LC	Art. 3	-	-	*	*	*	*	*	*	Observé	Faible
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	NA	NA	LC	Art. 3	-	-	*	*	*	*	*	*	Certain	Faible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	NA	-	LC	Art. 3	-	-	*	*	*	*	*	*	Certain	Faible
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	LC	NA	NA	LC	Art. 3	-	-		*	*	*	*	*	Possible	Faible
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	LC	NA	NA	LC	Art. 3	-	-	*	*	*	*	*	*	Probable	Faible
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	LC	-	-	LC	Art. 3	-	-			*	*	*	*	Observé	Faible
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	LC	-	NA	LC	Art. 3	-	-			*	*	*	*	Probable	Faible
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	LC	-	-	LC	Art. 3	-	-			*	*	*	*	Probable	Faible
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	LC	-	NA	LC	Art. 3	-	-			*	*	*	*	Observé	Faible
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	NA	NA	LC	Art. 3	-	-	*	*	*	*	*	*	Certain	Faible
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	LC	-	NA	LC	Art. 3	-	-			*	*	*	*	Observé	Faible
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	-	NA	LC	Art. 3	-	-	*	*	*	*	*	*	Probable	Faible
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	LC	NA	LC	LC	-	Annexe III/1	-		*	*	*	*	*	Observé	Très faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC	NA	LC	LC	-	Annexe II/1 et III/1	-	*	*	*	*	*	*	Possible	Très faible
<i>Corvus corone</i>	Cornelle noire	LC	-	NA	LC	-	Annexe II/2	-	*	*	*	*	*	*	Possible	Très faible
<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux	LC	-	LC	LC	-	Annexe II/2	-	*	*	*	*	*	*	Observé	Très faible
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	LC	-	-	LC	-	-	-	*	*	*	*	*	*	Certain	Très faible
<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	LC	NA	NA	LC	-	Annexe II/1 et III/2	-					*	*	Observé	Très faible
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau	LC	NA	NA	LC	-	Annexe II/2	-					*	*	Possible	Très faible
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	LC	-	NA	LC	-	Annexe II/2	-			*	*	*	*	Probable	Très faible
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	LC	-	-	LC	-	Annexe II/2	-	*	*	*	*	*	*	Possible	Très faible
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	LC	NA	-	LC	-	Annexe II/2	-		*	*	*	*	*	Observé	Très faible
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	LC	NA	LC	LC	-	Annexe II/2	-	*	*	*	*	*	*	Certain	Très faible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC	NA	NA	LC	-	Annexe II/2	-	*	*	*	*	*	*	Certain	Très faible
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	LC	NA	NA	LC	-	Annexe II/2	-	*	*	*	*	*	*	Possible	Très faible
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	LC	NA	NA	LC	-	Annexe II/2	-	*	*	*	*	*	*	Possible	Très faible

Au sein de cette liste, on retrouve les différents cortèges identifiés lors de l'analyse bibliographique :

- **Cortège des milieux forestiers et du bocage** : Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), Grive musicienne (*Turdus philomelos*), Buse variable (*Buteo buteo*), Loriot d'Europe (*Oriolus oriolus*) ;
- **Cortège des milieux ouverts** : Alouette des champs (*Alauda arvensis*), Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*), Bergeronnette grise (*Motacilla alba*) ;
- **Cortège des milieux semi-ouvert et arbustifs** : Serin cini (*Serinus serinus*), Grimpereau des jardins (*Certhia brachydactyla*), Rougegorge familier (*Erithacus rubecula*) ;
- **Cortège des milieux humides et aquatiques continentaux** : Canard colvert (*Anas platyrhynchos*), Fuligule morillon (*Aythya fuligula*), Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*), Mouette rieuse (*Chroicocephalus ridibundus*).

A ces données s'ajoute les données recueillies lors des inventaires naturalistes réalisés en 2019. Lors des passages réalisés, 29 espèces d'oiseaux ont été identifiées, dont 5 n'ayant pas été observées lors de nos passages en 2025. Le tableau suivant présente la liste de ces espèces.

On note la présence de la Sarcelle d'été en halte migratoire sur les bassins de lagunage. La Bécassine des marais a été observée mais ne présente pas d'enjeu pour le site puisqu'elle n'y niche pas.

Tableau 13 : Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site d'étude lors des inventaires naturalistes réalisés en 2019 non observés en 2025

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges				Statuts de protection		Inventaires	Commission CNPN	Niveau d'enjeu réglementaire
		LRF nicheurs	LRF migrateurs	LRF hivernants	LR régionale	Protection nationale	Annexes DHFF	Déterminants ZNIEFF		
Gallinago gallinago	Bécassine des marais	CR	NA	DD	CR	-	Annexe II/1 et III/2	OUI	-	Très fort
Emberiza citrinella	Bruant jaune	VU	NA	NA	EN	Article 3	-	-	-	Fort
Spatula querquedula	Sarcelle d'été	VU	-	-	-	-	Annexe II/1	-	-	Fort
Hippolais polyglotta	Hypolaïs polyglotte	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	Faible
Sylvia communis	Fauvette grise	LC	DD	-	LC	Article 3	-	-	-	Faible

2.2.1. LE CHARDONNERET ELEGANT (*CARDUELIS CARDUELIS*)

PRESENTATION DE L'ESPECE EN PERIODE DE NIDIFICATION

Il est présent dans une large gamme d'habitats. Il a besoin d'arbres et d'arbustes pour construire son nid tant que ceux-ci se trouvent à proximité de zones ouvertes pour se nourrir. Cette espèce occupe également des milieux fortement anthropisés. Elle est en revanche moins fréquente en forêt, se cantonnant en lisière et aux clairières. Elle est plutôt solitaire lors de la reproduction et semble peu territoriale, mais reste suffisamment sociale pour former des colonies lâches. L'espèce mange principalement des graines prélevées au sol, dans la végétation herbacée et arborée. Durant la saison estivale, les insectes complètent son régime.

REPARTITION

Cet oiseau est répandu partout en France. L'essentiel des nicheurs se cantonnent à des altitudes inférieures à 1000 m dans tous les massifs.

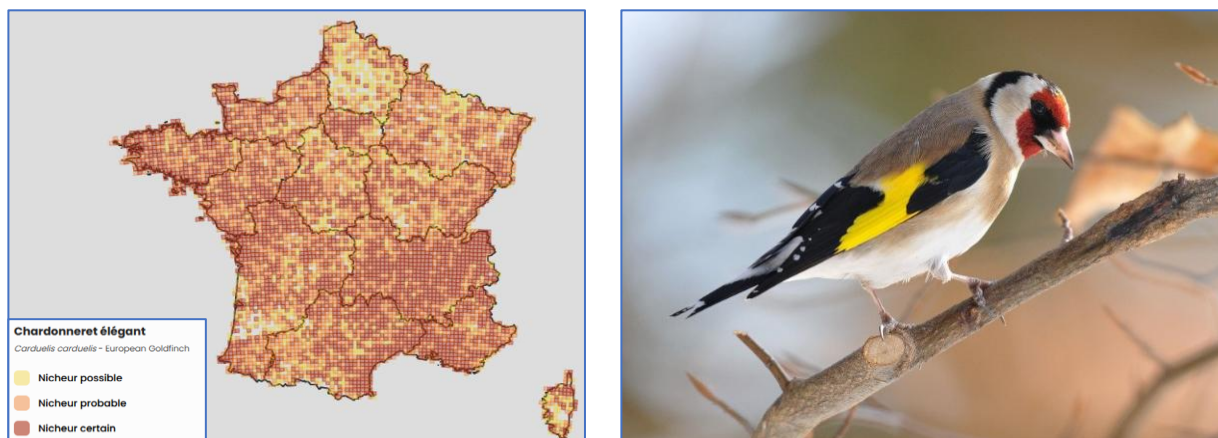


Figure 42 : Répartition des observations du Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) en période de nidification et photographie de l'espèce [Oiseaux De France, LPO France, 2022]

STATUT DE CONSERVATION DES POPULATIONS DE L'ESPECE

Les populations de Chardonneret élégant sont en déclin depuis le début des années 2000. La Liste Rouge française considère cet oiseau comme « vulnérable », mais la régionale comme « peu préoccupant ». À une échelle plus fine et plus locale, son niveau de menace semble donc moins alarmant.

OBSERVATIONS SUR L'AIRE D'ETUDE

L'espèce a été identifiée au niveau des points d'écoute n°1, n°2, n°3 et n°5. Elle est associée aux haies et arbres du site et est nicheuse certaine.

2.2.2. LE PIC NOIR (*DRYOCOPUS MARTIUS*)

PRESENTATION DE L'ESPECE EN PERIODE DE NIDIFICATION

Le Pic noir est un oiseau des milieux forestiers. Il recherche les vieux boisements avec beaucoup de bois mort, notamment des hêtraies, des hêtraie-sapinières ou encore des aulnaie-frênaies. La loge de nidification est creusée dans un tronc ne portant aucune branche sur les 5 à 20 premiers mètres et n'étant escaladé par aucune plante grimpante. C'est une espèce monogame et son couple est stable dans la durée.

REPARTITION

L'espèce est présente dans toutes les régions de France sauf la Corse. Les Pics noirs sont sédentaires à l'âge adulte. Quant aux jeunes, ils se dispersent et peuvent s'installer à des kilomètres de leur lieu de naissance. En France, l'effectif était estimé à au moins 5 000 couples à la fin de la décennie 1990-2000.

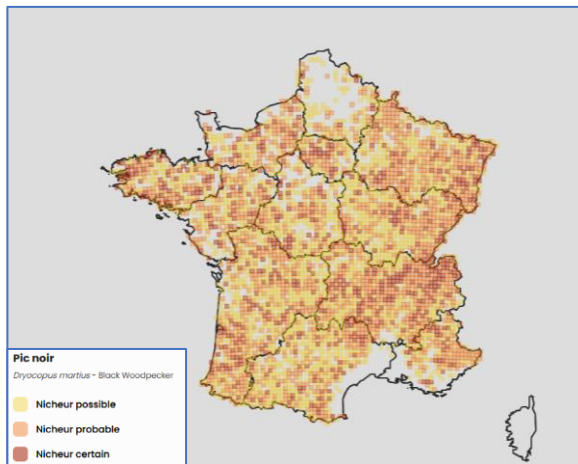


Figure 43 : Répartition des observations du Pic noir (*Dryocopus martius*) en période de nidification et photographie de l'espèce [Oiseaux De France, Oiseaux.net, 2022]

STATUT DE CONSERVATION DES POPULATIONS DE L'ESPECE

Le Pic noir est une espèce protégée, non menacée en France et dans les Pays de la Loire. Son statut de conservation est jugé favorable en Europe. Toutefois, la fragmentation des grands massifs forestiers, la plantation de résineux, la récolte des arbres de nidification et les dérangements lors des travaux forestiers sont des menaces potentielles pour cette espèce.

OBSERVATIONS SUR L'AIRE D'ETUDE

L'espèce a été observée au niveau du point d'écoute n°5, dans les arbres à l'Est des 3 lagunages. En revanche, bien qu'observée en période de nidification sur le secteur, l'espèce n'est probablement pas nicheuse au sein du site d'étude et ses alentours.

2.2.3. LA GORGEBLEUE A MIROIR (*LUSCINIA SVECICA*)

PRESENTATION DE L'ESPECE EN PERIODE DE NIDIFICATION

La Gorgebleue à miroir est un oiseau des milieux humides, où elle y affectionne les buissons bas avec une strate herbacée qui peut être haute et dense. C'est dans la vase ou au sol qu'elle trouve l'essentiel de sa nourriture, faite d'arthropodes de petite taille : insectes, larves, mollusques, petits crustacés, araignées. En automne-hiver, ce menu peut s'agrémenter de graines et de fruits.

REPARTITION

En Europe, la population de Gorgebleues à miroir est considérée comme stable avec un accroissement des populations dans certains pays comme en France. En France, les deux sous-espèces nicheuses ont une population estimée à 3 000-5 000 couples pour *cyaneola* et à plus de 10 000 couples pour *namnetum* dans les années 2000. C'est une espèce migratrice qui va hiverner en Afrique pour les individus qui nichent en Europe.

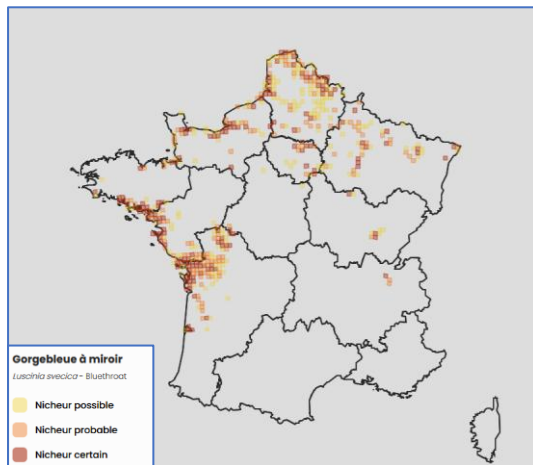


Figure 44 : Répartition des observations de la Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*) en période de nidification et photographie de l'espèce [Oiseaux De France, Oiseaux.net, 2022]

STATUT DE CONSERVATION DES POPULATIONS DE L'ESPECE

La Gorgebleue à miroir est une espèce protégée et inscrite à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux ». Elle dispose d'un statut de « Préoccupation mineure » sur les Listes Rouges nationale et régionale. Elle a par ailleurs été identifiée comme prioritaire à la conservation dans la région Pays de la Loire, en raison de l'importance des effectifs nicheurs régionaux. Même si, actuellement la Gorgebleue de Nantes (*namnetum*) a une dynamique démographique plutôt positive, elle reste vulnérable en raison de l'amplitude des fluctuations des populations, de la dégradation des habitats et de la disparition des zones humides.

OBSERVATIONS SUR L'AIRE D'ETUDE

L'espèce a été observée au niveau des haies aux abords du plan d'eau central (point d'écoute n°3). En revanche, bien qu'observée en période de nidification sur le secteur, l'espèce n'est probablement pas nicheuse au sein du site d'étude et ses alentours.

2.2.4. LE SERIN CINI (*SERINUS SERINUS*)

PRESENTATION DE L'ESPECE EN PERIODE DE NIDIFICATION

Le Serin cini est un oiseau des milieux semi-ouverts et arbustifs. Il recherche des endroits pourvus à la fois d'arbres et d'arbustes dans lesquels il peut nidifier. Il apprécie les peuplements conifériens, soit dans leur stade jeune, comme les plantations d'épicéas, soit dans des stades plus âgés mais ouverts, tels que pinèdes, cédraies, junipérais et, localement, sapinières. C'est la raison pour laquelle il aime le milieu urbain avec ses parcs et jardins riches en arbustes ornementaux à feuillage persistant, comme les thuyas, ifs ou buis.

REPARTITION

L'espèce est présente dans toutes les régions de France. Le Serin cini est une espèce migratrice partielle. Elle hiverne dans la partie méridionale de son aire de reproduction, l'aire d'hivernage débordant un peu vers le sud en Méditerranée orientale.

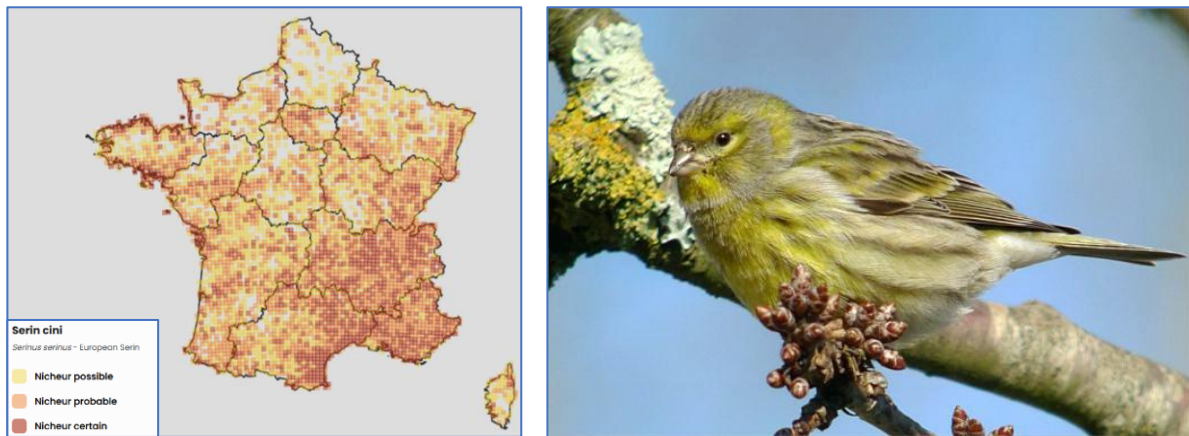


Figure 45 : Répartition des observations du Serin cini (*Serinus serinus*) en période de nidification et photographie de l'espèce [Oiseaux De France, Oiseaux des jardins, 2022]

STATUT DE CONSERVATION DES POPULATIONS DE L'ESPECE

Le Serin cini n'est pas menacé en France mais son fort déclin, notamment dans les Pays de la Loire, explique son classement dans la catégorie « Quasi-menacé » de la Liste Rouge régionale. Comme de nombreux granivores (par exemple le Chardonneret élégant), le Serin cini connaît à l'heure actuelle une diminution de ses effectifs. Celle-ci pourrait être due à de nombreux facteurs, notamment le manque de ressource alimentaire en période de reproduction mais aussi en hiver, ce qui entraînerait une diminution des défenses immunitaires et rendrait sensibles les oiseaux aux zoonoses.

OBSERVATIONS SUR L'AIRE D'ETUDE

L'espèce a été observée au niveau des haies aux abords de la prairie (point d'écoute n°2) ainsi que dans la prairie de l'enclos des animaux (point d'écoute n°3) et est nicheuse possible.

2.2.5. LA TOURTERELLE DES BOIS (*STREPTOPELIA TURTUR*)

PRESENTATION DE L'ESPECE EN PERIODE DE NIDIFICATION

Cette espèce occupe une mosaïque diversifiée d'habitats semi-ouverts de préférence ensoleillés et hétérogènes. Elle se reproduit dans les campagnes riches en haies, buissons, bosquets et arbustes, les jeunes taillis et stades intermédiaires forestiers, les ripisylves, les landes, garrigues et maquis partiellement boisés. Elle niche isolément et le nid est placé entre 1,5 et 2,5 m de hauteur dans la strate arbustive haute.

REPARTITION

En période de reproduction, la répartition homogène de l'espèce couvre plus de 80 % des mailles, à l'exception des massifs montagneux. Elle est la plus abondante dans l'Ouest et dans les régions méditerranéennes. Les densités les plus élevées se rencontrent dans les landes sèches d'Ille-et-Vilaine et dans le bocage présentant un maillage dense de haies.

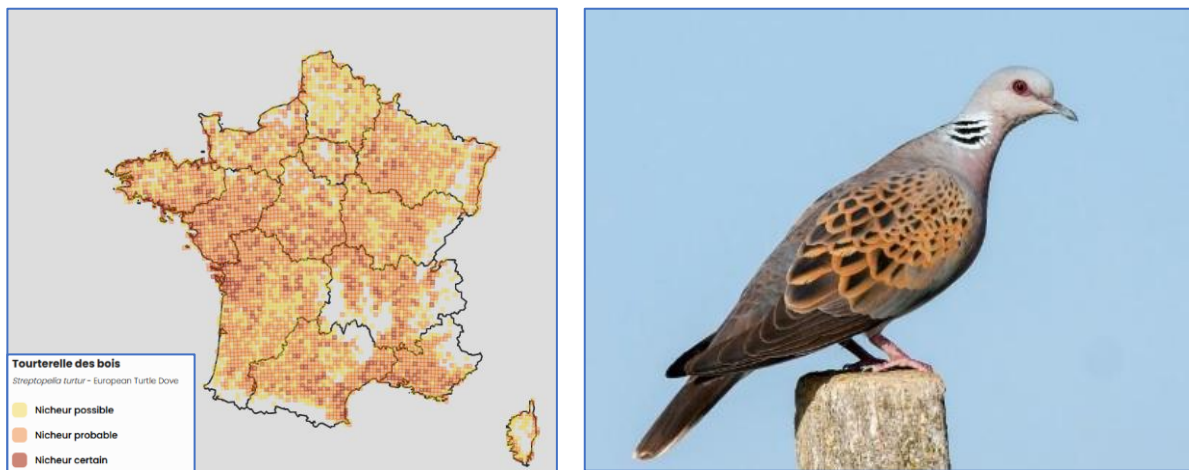


Figure 46 : Répartition des observations de la Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*) en période de nidification et photographie de l'espèce [Oiseaux De France, LPO France, 2022]

STATUT DE CONSERVATION DES POPULATIONS DE L'ESPECE

La Tourterelle des bois est assez fréquemment rencontrée, mais non protégée à l'échelle nationale. Même si la Liste Rouge régionale la considère comme « quasi menacée », elle est classée comme « vulnérable » au niveau national. Elle représente donc un intérêt particulier. L'évolution de la répartition de la Tourterelle des bois est considérée comme défavorable en Europe en raison d'un déclin marqué et continu sur le long terme, affectant tous les pays. Il s'agit de l'une des espèces qui contribue le plus à la chute de l'index des oiseaux spécialistes des milieux agricoles. Comme pour le reste de l'Europe, la tendance observée en France résulte surtout de la dégradation des habitats de nidification liées aux pratiques agricoles intensives, en particulier de l'arrachage des haies.

OBSERVATIONS SUR L'AIRE D'ETUDE

La Tourterelle des bois a principalement été observée au niveau des arbres dans le jeune boisement (point d'écoute n°3) et à l'Est des 3 lagunages (point d'écoute n°4). Celle-ci utilise potentiellement les lisières et les haies bocagères pour se disperser. Il est possible que l'espèce soit nicheuse.



2.3. ENJEUX CONCERNANT L'AVIFAUNE

Les enjeux de conservation de l'avifaune sont pris en compte par le croisement de deux critères :

- La patrimonialité des espèces (enjeu réglementaire défini selon le barème évoqué en III.3.2.) ;
- La sensibilité à la destruction de leur habitat sur l'aire immédiate et la présence de zones refuges.

D'un point de vue général, la diversité observée concernant l'avifaune est forte. Les zones arborées (haies) et forestières semblent représenter un refuge pour de nombreuses espèces liées aux massifs forestiers de feuillus, pour leur nidification notamment. Ces milieux sont les plus riches en espèces et leur préservation est donc importante.

De plus, les différents points d'eau (les 3 lagunages, l'étang au milieu du boisement et le plan d'eau central) attirent des espèces associées aux milieux humides. On note la présence de la Gorgebleue à miroir qui affectionne les milieux humides. Bien qu'observée en période de nidification sur le secteur, l'espèce n'est probablement pas nicheuse au sein du site d'étude et ses alentours. Les aménagements ne devraient pas impacter cette espèce.

Aussi, ces milieux humides offrent un point d'eau pour les autres espèces présentes. Ils jouent un rôle important au sein de l'écosystème et leur conservation est essentielle.

La prairie mésophile est peu fréquentée par les oiseaux, du fait du caractère paucispécifique de ce milieu et la faible abondance en entomofaune. Ces milieux semblent toutefois être utilisés par un certain nombre d'oiseaux liés aux milieux ouverts et semi-ouverts pour leur alimentation.

On observe des Hirondelles rustiques qui s'alimentent au Nord de cette prairie et qui s'arrêtent dans le sable destiné à la pratique du volleyball. Celles-ci s'y reposent et se nourrissent de petites particules de sables pour aider à la digestion. Aussi, les hirondelles rustiques nichent dans les sanitaires à proximité. Des panneaux de sensibilisation pour informer les vacanciers ont été mis en place. Pour rappel, il est interdit de détruire les nids d'hirondelles qu'ils soient occupés ou non (arrêté du 29 octobre 2009). Les Hirondelles peuvent réutiliser pendant plusieurs années le même nid.

Le Chardonneret élégant et le Serin cini ont également été observés au niveau des milieux ouverts autour de la piscine. Ces milieux et les arbres alentours ne seront pas impactés par les aménagements ce qui ne devrait pas impacter ces espèces.

D'autres espèces à enjeu fort ont été observées dans le périmètre du camping, le Pic noir et la Tourterelle des bois, qui ont été identifiées au niveau du boisement au Nord et autour des lagunages. Ce sont des espaces qui ne seront pas impactés par les aménagements, mais il est important de conserver ces habitats pour les espèces en question.

Les écotones représentent des milieux utilisés par de nombreuses espèces d'oiseaux sédentaires utilisant à la fois le milieu ouvert et le milieu forestier. Ceux-ci se développent à la faveur de grands arbres, disposés en lisière, près des zones prairiales. Cette disposition permet aux oiseaux liés aux jeunes stades de pouvoir effectuer leur nidification et de disposer de zones ouvertes prairiales pour leur alimentation, leur déplacement et leur reproduction. De ce fait, c'est ce cortège qui présente les plus grandes sensibilités à la destruction et la dégradation de son habitat. Néanmoins, il est fort à parier que, les prairies n'offrant qu'un couvert limité, les espèces présentant les caractéristiques



précédemment décrites parcourent et utilisent, même dans l'état actuel des choses, les milieux ouverts adjacents. La nature du projet après mise en place des mesures d'évitement et de réduction en phase d'exploitation ne devrait donc pas créer d'incidences notables sur cette faune.

De plus, il convient de noter que la faune environnante subit probablement des perturbations importantes liées au bruit, durant les périodes estivales, qui correspondent à la période de nidification de certaines espèces, dues à la présence immédiate et à l'utilisation du camping existant. Ce facteur entraîne donc probablement une utilisation moindre du linéaire d'arbres présent sur le périmètre du projet, puisque ceux-ci se trouvent en périphérie immédiate du camping et parfois entre les futurs espaces aménagés par le camping. Cependant, les perturbations liées au bruit déjà conséquentes ne devraient pas être supérieures phoniquement parlant, ni à des horaires différents, étant donné la nature du projet.

Les enjeux liés à l'avifaune nicheuse peuvent être considérés comme faibles à forts selon les zones. Pour l'avifaune migratrice et hivernante, les enjeux sont moins conséquents, puisque le camping ne sera pas en exploitation durant la basse saison touristique.

3. AMPHIBIENS ET REPTILES

3.1. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

- **Amphibiens :**

Sur la période 2015-2025, **10 espèces d'amphibiens ont été observées** sur les communes de La Boissière-de-Montaigu et Montaigu-Vendée représentant **une diversité spécifique moyenne**. Tous les amphibiens de France métropolitaine sont protégés à l'échelle nationale, par conséquent, l'ensemble des espèces recensées bénéficient d'un statut de protection. **Une espèce représente un enjeu fort, il s'agit du Triton crêté (*Triturus cristatus*)** inscrit sur la Liste Rouge nationale et régionale « quasi-menacé » (NT), déterminant ZNIEFF et inscrit sur l'Annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore », qui fixe la liste des espèces (animales et végétales) d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation. Leur habitat doit donc être protégé sur ces zones (que cet habitat soit d'intérêt communautaire ou non).

Trois autres espèces sont « quasi-menacées » (NT) sur la Liste Rouge nationale et/ou régionale et représentent un enjeu modéré : **la Grenouille verte (*Pelophylax kl. Esculentus*)**, **la Rainette verte (*Hyla arborea*)** et **le Triton marbré (*Triturus marmoratus*)**. Ces espèces sont déterminantes ZNIEFF, hormis la Grenouille verte (*Pelophylax kl. Esculentus*).

Quatre espèces sont également inscrites sur **l'Annexe IV de la Directive « Habitats-Faune-Flore »**, qui fixe la liste des espèces (animales et végétales) qui nécessitent une protection stricte sur l'ensemble du territoire européen : **le Triton crêté (*Triturus cristatus*)**, **la Rainette verte (*Hyla arborea*)**, **le Triton marbré (*Triturus marmoratus*)** et **la Grenouille agile (*Rana dalmatina*)**.

Les autres espèces observées sont communes à l'échelle locale et représentent un enjeu faible. La liste complète des espèces observées et leurs statuts réglementaires sont présentés dans le tableau suivant.



Tableau 14 : Liste des espèces d'amphibiens observées sur les communes de La Boissière-de-Montaigu et Montaigu-Vendée, et synthèse de leurs statuts et enjeux réglementaires

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Commission CNPN	Inventaires ZNIEFF	Source	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF				
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	NT	NT	Article 2	Annexe II, IV	-	OUI	INPN	Fort
<i>Hyla arborea</i>	Rainette verte	NT	LC	Article 2	Annexe IV	-	OUI	INPN	Modéré
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille verte	NT	NT	Article 4	Annexe V	-	-	INPN	Modéré
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	LC	LC	Article 2	Annexe IV	-	-	INPN	Modéré
<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré (Le)	NT	NT	Article 2	Annexe IV	-	OUI	INPN	Modéré
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	LC	-	Article 3	-	-	-	INPN	Faible
<i>Bufo spinosus</i>	Crapaud épineux (Le)	-	LC	Article 3	-	-	-	INPN	Faible
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	LC	LC	Article 3	-	-	-	INPN	Faible
<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	LC	NA	Article 3	Annexe V	-	-	INPN	Faible
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	LC	LC	Article 3	-	-	-	INPN	Faible

- Reptiles :

Concernant les reptiles, **9 espèces ont été observées** sur les communes de La Boissière-de-Montaigu et Montaigu-Vendée entre 2015 et 2025, représentant une **diversité spécifique élevée**. Tous les reptiles de France métropolitaine sont protégés à l'échelle nationale, par conséquent, l'ensemble des espèces recensées bénéficient d'un statut de protection. **Une espèce constitue un enjeu fort : la Vipère aspic (*Vipera aspis*)**. Elle est classée « en danger » (EN) sur la Liste Rouge Régionale des Pays de la Loire. Elle est également déterminante ZNIEFF. Trois autres espèces disposent de ce statut : la Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*), la Couleuvre vipérine (*Natrix maura*) et la Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*) et présentent donc des enjeux modérés.

Trois autres espèces recensées disposent également de ce niveau d'enjeu associé à leur présence sur l'Annexe IV de la Directive « Habitats-Faune-Flore » : la Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*), le Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*) et le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*).

Une espèce invasive a été inventoriée, il s'agit de la Tortue de Floride (*Trachemys scripta*).

La liste des espèces observées et leurs statuts réglementaires sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 15 : Liste des espèces de reptiles observées sur les communes de La Boissière-de-Montaigu et Montaigu-Vendée, et synthèse de leurs statuts et enjeux réglementaires

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Commission CNPN	Inventaires ZNIEFF	Source	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF				
<i>Vipera aspis</i>	Vipère aspic (La)	LC	EN	Article 2	-	-	OUI	INPN	Fort
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune (La)	LC	-	Article 2	Annexe IV	-	OUI	INPN	Modéré
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies	LC	LC	Article 2	Annexe IV	-	-	INPN	Modéré
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique	-	NT	Article 2	-	-	-	INPN	Modéré
<i>Natrix maura</i>	Couleuvre vipérine (La)	NT	VU	Article 2	-	-	OUI	INPN	Modéré
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	LC	LC	Article 2	Annexe IV	-	-	INPN	Modéré
<i>Zamenis longissimus</i>	Couleuvre d'Esculape	LC	LC	Article 2	Annexe IV	-	OUI	INPN	Modéré
<i>Tarentola mauritanica</i>	Tarentule de Maurétanie (La)	LC	-	Article 3	-	-	-	INPN	Faible
<i>Trachemys scripta</i>	Tortue de Floride	NA	NA	-	-	-	-	INPN	Très faible



3.2. RESULTATS DES INVENTAIRES CONCERNANT LES AMPHIBIENS

Les inventaires de terrain pour les amphibiens se sont concentrés sur les milieux aquatiques et humides au sein et à proximité du périmètre cadastral. Les 2 étangs et la mare ont été prospectés, ainsi que les abords des lagunes d'assainissement et les zones humides (floristiques et pédologiques) identifiées préalablement.

Suite aux différentes interventions de terrain, **cinq espèces d'amphibiens ont été rencontrées sur site**, représentant une **diversité spécifique importante**. Tous les amphibiens de France métropolitaine sont protégés à l'échelle nationale, par conséquent, l'ensemble des espèces recensées bénéficient d'un statut de protection.

Deux espèces sont classées « Quasi-menacé » (NT) sur les Listes Rouges nationale et/ou régionale : **la Rainette verte (*Hyla arborea*)** et **la Grenouille verte commune (*Pelophylax kl. Esculentus*)** et disposent d'un enjeu modéré.

Deux espèces sont inscrites à l'Annexe IV de la Directive « Habitats-Faune-Flore », qui fixe la liste des espèces (animales et végétales) qui nécessitent une protection stricte sur l'ensemble du territoire européen : **la Rainette verte (*Hyla arborea*)** et **la Grenouille agile (*Rana dalmatina*)**. La Rainette verte (*Hyla arborea*) est également déterminante ZNIEFF.

La liste complète des espèces observées sur le site de l'étude et leurs statut règlementaires sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 16 : Liste des espèces d'amphibiens observées sur le site du projet

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Commission CNPN	Inventaires	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF		ZNIEFF	
<i>Hyla arborea</i>	Rainette verte	NT	LC	Article 2	Annexe IV	-	OUI	Modéré
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille verte	NT	NT	Article 4	Annexe V	-	-	Modéré
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	LC	LC	Article 2	Annexe IV	-	-	Modéré
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	LC	-	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	LC	NA	Article 3	Annexe V	-	-	Faible

Les espèces ont été observées au niveau des différents points d'eau, ainsi qu'au niveau de la zone humide proche de la piscine. Les milieux les plus riches en espèces sont la mare au sein de la prairie à l'Ouest du camping, abritant 5 espèces, et l'étang central du camping, abritant 4 espèces différentes. La localisation des espèces est présentée dans la partie « *Enjeux concernant les amphibiens et la reptiles* » (figure 51).



Figure 47 : Grenouille agile, Crapaud commun et Grenouille verte observés sur le site de l'étude [AGGRA Concept, 02/07/2025, 26/03/2025 et 16/05/2025]

Il est à garder à l'esprit que les inventaires ne sont pas exhaustifs et ne permettent pas d'affirmer qu'il s'agit des seules espèces d'amphibiens présentes sur le site du projet. En effet, le site possède une diversité importante de milieux humides et aquatiques.

De plus, lors des études naturalistes réalisées en 2019, les inventaires avaient permis de mettre en évidence la présence d'autres espèces dans le camping. Lors des passages réalisés, 8 espèces d'amphibiens ont été observées, dont 4 n'ayant pas été observées lors de nos passages en 2025. Elles sont potentiellement présentes sur le site du camping. Le tableau suivant présente la liste de ces espèces.

Tableau 17: Liste des espèces d'amphibiens observés sur le site d'étude lors des inventaires naturalistes de 2019

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Commission CNPN	Inventaires	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF		ZNIEFF	
<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré (Le)	NT	NT	Article 2	Annexe IV	-	OUI	Modéré
<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	LC	NT	Article 2	Annexe IV	-	OUI	Modéré
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	LC	LC	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	LC	LC	Article 3	-	-	-	Faible

Les sorties nocturnes réalisées pour l'inventaire des amphibiens ont également permis de mettre en évidence la présence d'une espèce exotique envahissante : l'Ecrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*). Elle est présente dans les 2 étangs, ainsi que dans la mare.

La présence de cette espèce a de forts impacts sur la faune et la flore locale de ces milieux aquatiques et notamment sur les amphibiens. Elle remplace les écrevisses autochtones et constitue un prédateur de nombreux insectes aquatiques, poissons, plantes aquatiques, mais aussi d'amphibiens (têtards et œufs). Elle peut également dégrader l'habitat. Pour limiter sa propagation, une sensibilisation des usagers et notamment des pêcheurs de ces milieux aquatiques est recommandée, concernant les risques de propagation, ainsi que sur les règles de pêche, notamment l'obligation de ne pas relâcher les individus capturés (destruction sur place).



Figure 48 : Ecrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*) [Fédération de pêche Vendée]

3.3. RESULTATS DES INVENTAIRES CONCERNANT LES REPTILES

Les inventaires de terrain menés concernant les reptiles ont permis de mettre en évidence la présence d'une espèce sur le site d'étude et ses alentours, à savoir : **la Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*)**. **La diversité spécifique du site concernant ce taxon est faible**. Comme toutes les espèces de reptiles de France métropolitaine, celle-ci est protégée nationalement par l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Conformément à la hiérarchisation des enjeux faunistiques précédemment évoquée, la Couleuvre helvétique représente **un enjeu réglementaire modéré** à l'échelle locale, étant classée « quasi-menacé » sur le Liste Rouge régionale.

Tableau 18 : Liste des espèces de reptiles retrouvés sur le site du projet

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Inventaires	Commission CNPN	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF	ZNIEFF		
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique	LC	NT	Article 2	-	-	-	Modéré

Cette espèce a été observée en train de chasser dans le grand étang au centre du camping (cf. figure 51). Elle se nourrit principalement d'amphibiens.



Figure 49 : Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*) observée au niveau de l'étang central du camping [AGGRA Concept, 16/05/2025]

Largement répartie sur le territoire national et régional, elle demeure une espèce commune, qui ne dispose pas d'enjeux majeurs. La figure 50 ci-dessous présente la répartition de cette espèce à l'échelle régionale.

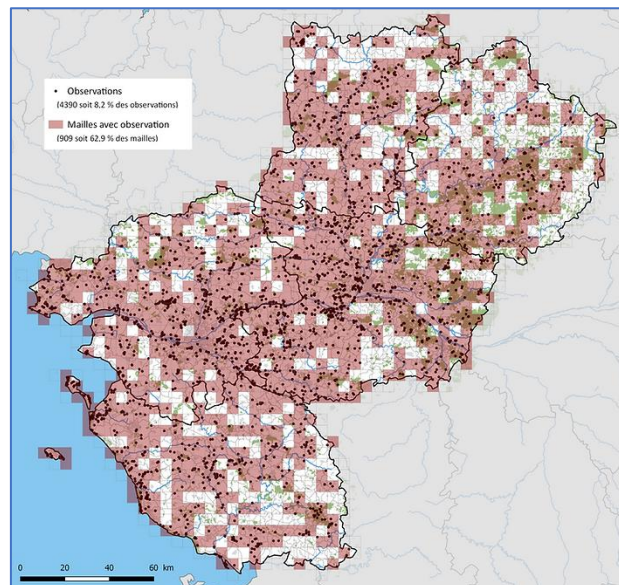


Figure 50 : Carte de répartition à l'échelle régionale de la Couleuvre helvétique, espèce observée sur le site d'étude [Groupe Herpétologique des Pays de la Loire]

Les plaques reptiles ont été relevées lors de chaque passage sur site mais n'ont pas permis de mettre en évidence la présence d'autres espèces. Les inventaires menés en 2019 n'ont pas non plus permis de répertorier d'autres espèces. Toutefois, il est à garder à l'esprit que les inventaires ne sont pas exhaustifs et ne permettent pas d'affirmer qu'il s'agit de la seule espèce de reptiles présente sur le site du projet. Ces espèces étant discrètes, il est parfois difficile de les observer. De plus, le site possède des milieux favorables aux reptiles : haies, talus, zones enherbées et humides notamment. Les abords de la prairie destinée à la densification du camping, composés d'alignements d'arbres avec une végétation spontanée arbustive (ronciers notamment), abritent très probablement d'autres reptiles.



3.4. ENJEUX CONCERNANT LES AMPHIBIENS ET LES REPTILES

Les enjeux de conservation des espèces d'amphibiens et de reptiles sont pris en compte par le croisement de deux critères :

- La patrimonialité des espèces (enjeu réglementaire),
- La sensibilité à la destruction de leur habitat sur l'aire immédiate et la présence de zone refuges.

Concernant les amphibiens, les investigations ont permis de mettre en évidence une diversité spécifique forte pour ce groupe taxonomique. Les individus ont été observés au niveau des étangs, de la mare et des zones humides présents sur le camping. La localisation des espèces est présentée sur la figure suivante.

Il s'avère cependant que comme la majorité des amphibiens autochtones, les espèces observées soient sensibles à la dégradation de leur habitat terrestre et aquatique durant les phases de reproduction. L'enjeu de conservation est fort sur le site de projet et la conservation des milieux aquatiques et humides est essentielle. Néanmoins, les 2 étangs et la mare ne seront pas impactés par l'extension du camping et il est également prévu de conserver les zones humides. Une vigilance particulière devra être prise lors de la phase travaux pour ne pas impacter ces milieux. **L'enjeu global pour les amphibiens à l'échelle du projet est fort.**

La présence d'une **espèce exotique envahissante, l'Ecrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*)**, impacte la biodiversité des milieux aquatiques présents sur le camping et notamment les amphibiens. Des actions de sensibilisations et des règles de pêche devront être mises en place afin de limiter la propagation de cette espèce.

La diversité spécifique concernant les reptiles est faible, seulement une espèce a été rencontrée. L'espèce est relativement commune à l'échelle du territoire national ou régional, mais est classée parmi « quasi-menacé » sur la Liste Rouge régionale. Elle représente un **enjeu modéré**.

Au vu des différents habitats boisés et humides présents au sein de la zone d'étude et des données bibliographiques ayant permis de mettre en évidence une diversité importante de reptiles à l'échelle des communes de La Boissière-de-Montaigu et Montaigu-Vendée, il est très probable que d'autres espèces soient présentes mais n'aient pas été observées. Les habitats principaux potentiellement utilisés par les reptiles, notamment les haies et les zones humides, seront conservés et l'impact sur ces espèces sera donc limité. **L'enjeu concernant les reptiles est faible à l'échelle de l'étude.**

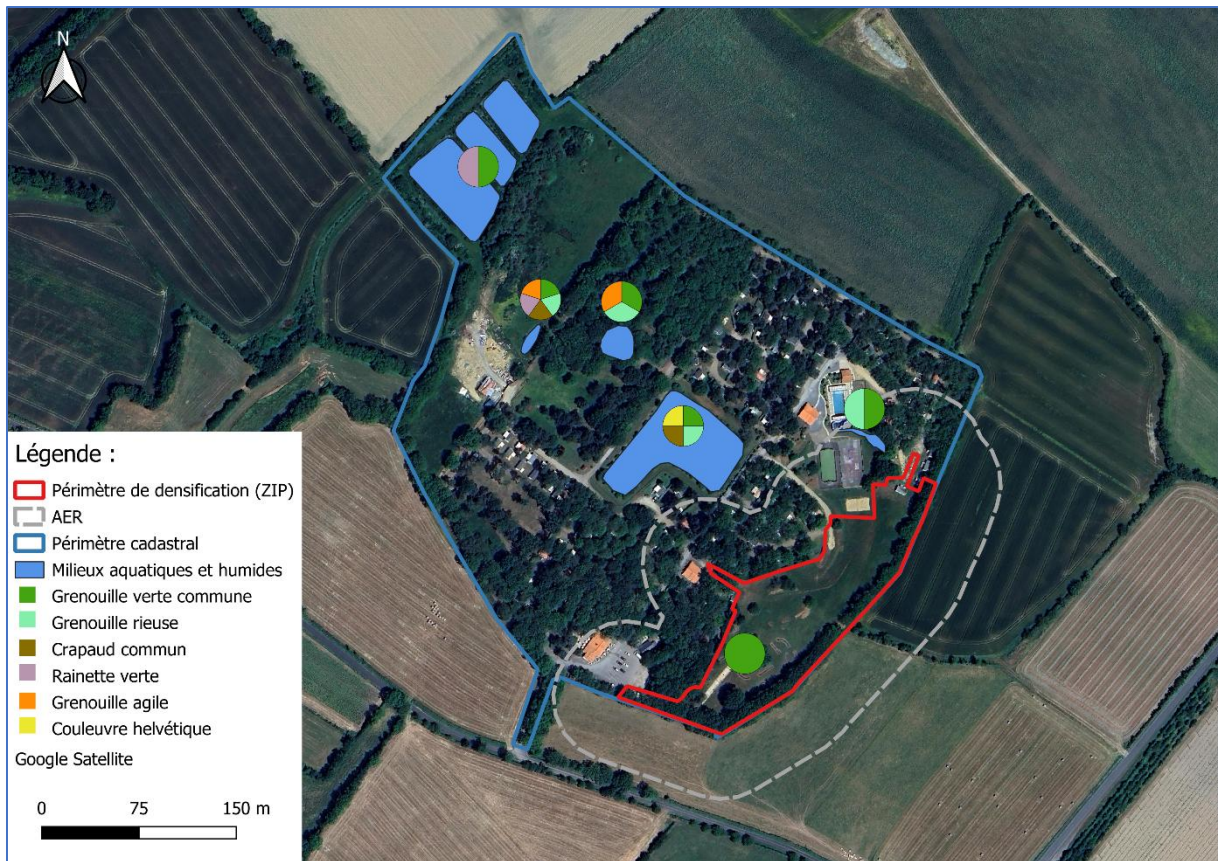


Figure 51 : Localisation des différentes espèces d'amphibiens et de reptiles présentes sur le site de l'étude [AGGRA Concept, Août 2025]

4. MAMMIFERES TERRESTRES

4.1. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES LIEES AUX MAMMIFERES TERRESTRES

Sur la période 2015-2025, **25 espèces de mammifères terrestres ont été observées** sur les communes de La Boissière-de-Montaigu et Montaigu-Vendée, **représentant une diversité spécifique élevée.**

Au sein du cortège des mammifères terrestres, **deux représentent un enjeu fort : le Castor d'Eurasie (*Castor fiber*) et la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*).** Ces deux espèces sont inscrites sur la Liste Rouge régionale des Pays de la Loire et sont « quasi-menacées » (NT). Elles sont toutes deux déterminantes ZNIEFF et également protégées au niveau national au travers de l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007, fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire. Ces deux espèces sont aussi présentes dans l'Annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore ». **La présence de ces espèces sur la zone d'étude est jugée peu probable.** En effet, ces deux espèces sont inféodées aux milieux aquatiques, notamment les rivières, milieux absents de la zone d'étude.

Huit autres espèces inventoriées présentent un enjeu modéré :

- Trois sont protégées à l'échelle nationale : **le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*), la Genette commune (*Genetta genetta*) et l'Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*) ;**



- Six sont déterminantes ZNIEFF : le **Lérot** (*Eliomys quercinus*), la **Genette commune** (*Genetta genetta*), le **Putois d'Europe** (*Mustela putorius*), le **Lapin de garenne** (*Oryctolagus cuniculus*), le **Campagnol amphibie** (*Arvicola sapidus*) et l'**Hermine** (*Mustela erminea*).

De plus, le Putois d'Europe (*Mustela putorius*), le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*), le Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) sont classés « Vulnérable » (VU) sur la Liste Rouge Régionale des Pays de la Loire et « Quasi-menacé » (NT) sur la Liste Rouge Nationale. L'Hermine (*Mustela erminea*) est également classée comme « Vulnérable » sur la Liste Rouge Régionale des Pays de la Loire.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des informations concernant les mammifères terrestres inventoriés sur les communes concernées.

Tableau 19 : Liste des espèces de mammifères observées sur les communes de La Boissière-de-Montaigu et Montaigu-Vendée, et synthèse de leurs statuts et enjeux réglementaires

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Commission CNPN	Inventaires ZNIEFF	Source	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF				
Castor fiber	Castor d'Eurasie	LC	NT	Art. 2	Annexe II, IV, V	-	OUI	INPN	Fort
Lutra lutra	Loutre d'Europe	LC	NT	Art. 2	Annexe II, IV	-	OUI	INPN	Fort
Genetta genetta	Genette commune	LC	LC	Art. 2	Annexe V	-	OUI	INPN	Modéré
Mustela putorius	Putois d'Europe	NT	VU	-	Annexe V	-	OUI	INPN	Modéré
Arvicola sapidus	Campagnol amphibie	NT	VU	Art. 2	-	-	OUI	INPN	Modéré
Eliomys quercinus	Lérot	LC	DD	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
Mustela erminea	Hermine	LC	VU	-	-	-	OUI	LPO Vendée	Modéré
Oryctolagus cuniculus	Lapin de garenne	NT	VU	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
Erinaceus europaeus	Hérisson d'Europe	LC	LC	Art. 2	-	-	-	INPN	Modéré
Sciurus vulgaris	Écureuil roux	LC	LC	Art. 2	-	-	-	INPN	Modéré
Microtus agrestis	Campagnol agreste	LC	NT	-	-	-	-	LPO Vendée	Faible
Mustela nivalis	Belette d'Europe	LC	NT	-	-	-	-	INPN	Faible
Apodemus sylvaticus	Mulot sylvestre	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Capreolus capreolus	Chevreuil européen	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Crocodylus russula	Crocodile musette	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Lepus europaeus	Lièvre d'Europe	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Martes foina	Fouine	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Meles meles	Blaireau européen	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Microtus arvalis	Campagnol des champs	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Myocastor coypus	Ragondin	NA	NA	-	-	-	-	INPN	Très faible
Ondatra zibethicus	Rat musqué	NA	NA	-	-	-	-	INPN	Très faible
Rattus norvegicus	Rat surmulot	NA	NA	-	-	-	-	INPN	Très faible
Sus scrofa	Sanglier	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Talpa europaea	Taupe d'Europe	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Vulpes vulpes	Renard roux	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible

4.2. RESULTATS DES INVENTAIRES CONCERNANT LES MAMMIFERES TERRESTRES

Les inventaires de terrain ont permis de mettre en évidence la présence de **5 espèces de mammifères terrestres**, correspondant à une **diversité spécifique faible**. Les espèces ont pu être définies à partir d'empreintes, fèces, traces mais également grâce à de l'observation directe d'individus.

Aucune des espèces observées n'est protégée à l'échelle nationale ou régionale, ne dispose d'un statut de conservation précaire sur les Listes Rouges des mammifères terrestres de France et des Pays de la Loire, ou d'un statut communautaire au travers la Directive « Habitats-Faune-Flore ». Toutefois, le Campagnol agreste (*Microtus agrestis*) a été observé à proximité du lagunage. C'est une espèce qui

est classée « Quasi-menacée » sur la Liste Rouge régionale des Pays de la Loire, ce qui lui octroie un niveau d'enjeu faible.

Deux Chevreuils européens ont été observés aux abords du camping, au niveau de la parcelle agricole située au Nord. Deux individus de Mulot sylvestre ont été observés au niveau des barrières d'entrée du camping, au pied de la haie longeant la route. Le Ragondin a été vu au sein des bassins de lagunages et des laissées de Renard observées proche de ces bassins. Ces espèces observées présentent des enjeux très faibles à l'échelle de l'étude.

Les tunnels à empreintes installés au niveau des haies du camping et ont permis de confirmer la présence de micromammifères au niveau des haies à l'Est et au Nord de la ZIP. Aussi des petits trous circulaires dans les parties enherbées non fauchées de la prairie de la ZIP confirment la présence d'individus. Du fait de leur rapidité, les espèces présentes n'ont pas pu être identifiées précisément. Des passages à faune ont également été identifiés au niveau des haies périphériques.



Figure 52 : Mulot sylvestre (*Apodemus sylvaticus*) observé au sein de la zone d'étude [AGGRA Concept]

Une liste complète des mammifères observés sur le site d'étude et ses alentours est disponible ci-dessous.

Tableau 20 : Liste des espèces de mammifères non-chiroptères observées sur le site d'étude et ses alentours

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Inventaires	Commission CNPN	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF	ZNIEFF		
<i>Microtus agrestis</i>	Campagnol agreste	LC	NT	-	-	-	-	Faible
<i>Apodemus sylvaticus</i>	Mulot sylvestre	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	NA	NA	-	-	-	-	Très faible

Lors des inventaires naturalistes réalisés en 2019, il a également été noté la présence du Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*) qui représente un enjeu très faible.

4.3. ENJEUX CONCERNANT LES MAMMIFERES TERRESTRES

Les enjeux de conservation des espèces de mammifères sont pris en compte par le croisement de deux critères :

- La patrimonialité des espèces (enjeu réglementaire),
- La sensibilité à la destruction de leur habitat sur l'aire immédiate et la présence de zone refuges.



Les résultats des inventaires montrent globalement une **diversité faible** à l'échelle du site d'étude et ses alentours, avec seulement cinq espèces observées. Elles sont présentes largement à l'échelle nationale et régionale et aucune d'entre-elle ne dispose d'enjeu de conservation majeur. Le Campagnol agreste, de par son classement « Quasi-menacée » sur la Liste Rouge régionale, dispose d'un **enjeu faible**. Cependant, l'espèce n'a pas été observée sur le périmètre dédié à la future extension du camping et il ne sera donc pas perturbé par les aménagements.

Aussi, aucune des espèces de grands mammifères observées ne semble fréquenter la prairie mésophile destinée à l'extension. Toutefois la présence de micromammifères dans les haies alentours et dans la parcelle est avérée. Ces micromammifères peuvent être des rongeurs (mulots, campagnols) ou des insectivores (musaraignes). Ils utilisent les herbes hautes pour se déplacer et se nourrir ainsi que les galeries souterraines et les haies pour se protéger. L'extension du camping pourrait avoir un impact sur ces espèces puisqu'elles ont une aire de répartition réduite, allant de quelques dizaines à centaines de mètres autour de leur terrier. Les aménagements prévus vont réduire leurs habitats et le fragmenter, réduisant ainsi l'abondance locale de ce groupe. La mise en place de haies entre les emplacements leur servirait de corridor écologique et limiterait la fragmentation des habitats. Il est aussi conseillé de conserver des bandes enherbées non tondues en périphérie du camping, notamment au niveau de la haie périphérique Est. Il est également préconisé d'éviter la présence de chats errants et promener les chiens en laisse.

Les enjeux au sein de la zone d'étude sont donc assez limités, même s'ils concernent plusieurs types de milieux, comme la prairie ou les haies, qui peuvent abriter les espèces durant leurs phases hivernales ou être utilisés comme lieu de refuge. **Les enjeux concernant les mammifères peuvent être alors considérés comme globalement faibles pour l'étude.**

5. CHIROPTERES

5.1. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES LIEES AUX CHIROPTERES

Sur la période 2015-2025, **une espèce de chiroptère** a été identifiée sur les communes de La Boissière-de-Montaigu et Montaigu-Vendée, représentant une diversité spécifique faible.

L'espèce en question est la Noctule commune (*Nyctalus noctula*), représentant un enjeu très fort. Cette espèce est protégée nationalement, inscrite sur la Liste Rouge nationale et régionale comme étant « Vulnérable » et est une espèce déterminante ZNIEFF. De plus, elle est inscrite à l'arrêté du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (CNP).

Tableau 21 : Liste des espèces de chiroptères observés sur les communes de La Boissière-de-Montaigu et Montaigu-Vendée, et synthèse de leurs statuts et enjeux réglementaires

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Commission CNPN	Inventaires	Source	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF		ZNIEFF		
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	VU	VU	Art. 2	Annexe IV	OUI	OUI	INPN	Très fort

Toutefois, inventorier les chauves-souris nécessite de réaliser des sessions acoustiques avec du matériel spécifique parfois couteux (cf. III.2.5. Méthodologie d'inventaire des chiroptères). Les



données d'observations d'espèces sont souvent peu nombreuses, il est donc assez fréquent de retrouver une diversité spécifique faible lors de l'analyse bibliographique. En revanche, cela n'indique pas l'absence d'autres espèces de chiroptères sur le périmètre étudié.

5.2. RESULTATS DES INVENTAIRES CONCERNANT LES CHIROPTERES

Sur l'ensemble des deux sessions acoustiques qui ont été effectuées, **11 espèces** différentes ont pu être identifiées sur la zone de l'étude représentant une **diversité spécifique très élevée**. Certains individus entendus n'ont pas pu être identifiés spécifiquement, le genre seulement est alors annoté. Toutes les espèces de chiroptères sont protégées sur le territoire national au travers l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés et inscrites sur l'Annexe IV de la Directive 92/43/CEE dite « Habitats-Faune-Flore ». Ainsi, toutes disposent d'un enjeu réglementaire à minima modéré. Parmi ces espèces, la **Noctule commune (*Nyctalus noctula*) présente un enjeu très fort** du fait de son inscription à l'arrêté du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (CNPN). Cette espèce est également classée « Vulnérable » sur les Listes Rouges nationale et régionale.

Le **Murin de Natterer (*Myotis nattereri*)** représente un enjeu fort car il est classé comme « Vulnérable » sur la Liste Rouge nationale.

La **Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)** et le **Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)** sont inscrites à l'Annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui fixe la liste des espèces (animales et végétales) d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation. Leur habitat doit donc être protégé sur ces zones (que cet habitat soit d'intérêt communautaire ou non). Elles présentent un enjeu fort.

Les espèces inventoriées sur le site de l'étude avec leur localisation ainsi que leurs différents statuts sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 22 : Liste des espèces des chiroptères observées sur le site d'étude et ses alentours

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Commission CNPN	Inventaires ZNIEFF	Localisation	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF				
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	VU	VU	Art. 2	Annexe IV	OUI	OUI	SM1, SM2, SM3	Très fort
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	VU	LC	Art. 2	Annexe IV	-	OUI	SM1, SM3	Fort
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	LC	LC	Art. 2	Annexe II, IV	-	OUI	SM1, SM2, SM3	Fort
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	LC	LC	Art. 2	Annexe II, IV	-	OUI	SM2	Fort
<i>Eptesicus serotinus</i>	Serotine commune	NT	VU	Art. 2	Annexe IV	-	OUI	SM1, SM2, SM3	Modéré
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	LC	NT	Art. 2	Annexe IV	-	OUI	SM1, SM2, SM3	Modéré
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	LC	LC	Art. 2	Annexe IV	-	-	SM1, SM2, SM3	Modéré
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	LC	LC	Art. 2	Annexe IV	-	-	SM1, SM2, SM3	Modéré
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	NT	NT	Art. 2	Annexe IV	-	OUI	SM1, SM2, SM3	Modéré
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	LC	LC	Art. 2	Annexe IV	-	-	SM1, SM2, SM3	Modéré
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	LC	DD	Art. 2	Annexe IV	-	-	SM1, SM3	Modéré
<i>Pipistrellus sp</i>	Pipistrelle indéterminée	-	-	Art. 2	Annexe IV	-	-	SM1, SM2	Modéré
<i>Myotis sp</i>	Murin indéterminé	-	-	Art. 2	Annexe IV	-	-	SM3	Modéré
<i>Plecotus sp.</i>	Oreillard indéterminé	-	-	Art. 2	Annexe IV	-	-	SM1, SM2	Modéré

Il apparaît qu'en règle générale, beaucoup d'espèces de chiroptères utilisent les mêmes habitats et plus particulièrement les mêmes corridors de déplacement et zones d'alimentation (voir Annexe 8). Dans le cortège d'espèces retrouvées, un grand nombre de ces espèces utilise les sites munis de cavités arboricoles, de fissures ou de cavités souterraines pour leur hivernage et la mise-bas. Au printemps et en été, beaucoup d'entre-elles vont chasser dans les milieux ouverts et boisés riches en insectes (tels

que les points d'eau intra-forestiers ou les prairies humides). Elles peuvent également utiliser les réseaux de haies pour chasser et se déplacer. Dans ce sens, les lisières et les haies présentes sur le site du projet pourraient être utilisées par plusieurs espèces de chiroptères à ces fins.

L'espèce avec la fréquence d'activité la plus importante relevée lors des enregistrements est la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*). Ce sont des individus assez ubiquistes qui vont occuper un grand nombre d'habitats forestiers et rupestres, et qui peuvent être retrouvés en colonies importantes lors des périodes de chasse dans les lieux ouverts.

Aucun gîte de mise-bas, d'estivage ou d'hibernation n'a été formellement identifié sur l'ensemble du site d'étude, puisqu'il n'existe pas d'habitat troglodytique à proprement parler dans la zone et que les bâtiments existants ne permettent pas l'accueil de chiroptères. En revanche, des arbres au sein du périmètre cadastral présentent des caractéristiques qui peuvent être un habitat favorable à certains chiroptères et pouvant servir de gîtes estivaux : cavités (trous de pics, trous de pourriture, etc.), fissures (branche fissurée, impact de la foudre), anfractuosités (espace entre le bourrelet et le bois de l'arbre), ou écorces décollées. Les figures suivantes présentent certains de ces arbres observés sur le site de l'étude.





Figure 53 : Arbres présentant des cavités sur le site de l'étude [AGGRA Concept, 03/09/2025]

Ces arbres sont à conserver. Ils sont localisés sur la figure suivante.



Figure 54 : Arbres présentant des cavités pouvant constituer des gîtes favorables aux chiroptères [AGGRA Concept, Septembre 2025]

5.2.1. LA NOCTULE COMMUNE (*NYCTALUS NOCTULA*)

PRESENTATION DE L'ESPECE

La Noctule commune est une espèce présente dans des terrains très variés tels que les prairies, les étendues d'eau et les massifs forestiers. En période de reproduction, l'espèce recherche des cavités dans les arbres pour y former parfois de grandes colonies. En revanche, il est bien plus rare que pour d'autres espèces de chauves-souris, de retrouver cette espèce dans les milieux urbanisés et les habitats troglodytiques. Lors de périodes de migration, la Noctule commune effectue une traversée vers le Sud-Ouest de l'Europe. Insectivore, elle chasse généralement en plein ciel à l'aide d'un sonar très puissant, ce qui rend la présence de l'espèce facilement détectable.

REPARTITION

La Noctule commune est présente dans de nombreux pays européens de l'Ouest de l'Europe. En France métropolitaine, sa répartition suit un axe Sud-Ouest/Nord-Est et elle est quasiment absente du pourtour méditerranéen. Les densités les plus élevées sont retrouvées dans les territoires bocagers et à forte présence forestière.

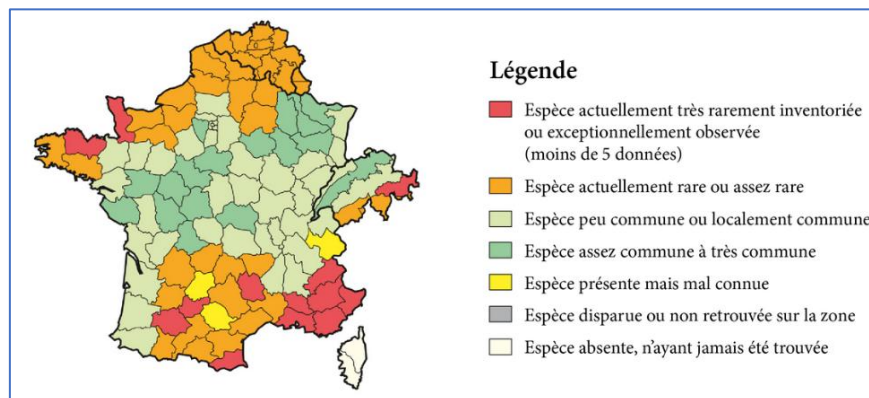


Figure 55 : Carte de localisation de la Noctule commune (*Nyctalus noctula*) en France (PNA Chiroptères, 2021)

STATUT DE CONSERVATION DES POPULATIONS DE L'ESPECE

Les populations de Noctule commune sont en déclin sur l'ensemble de l'arc Atlantique. Elle est de ce fait classée « Vulnérable » sur les Listes Rouges nationale et régionale (Pays de la Loire).

OBSERVATIONS SUR L'AIRE D'ETUDE

Au sein de l'aire d'étude, l'espèce a été contactée au niveau des 3 enregistreurs. Du fait de son cri d'écholocation puissant, détectable à plus de 100 m, même dans les milieux fermés, il est possible que l'espèce soit présente dans une zone plus éloignée que celle où elle a été localisée. Sur les deux nuits d'écoute, pour les enregistreurs SM1 et SM3, l'espèce a eu un niveau d'activité faible à modéré au niveau national et modéré à fort au niveau régional. Au niveau de l'enregistreur SM2, le niveau d'activité est fort au niveau national et régional. La principale menace pour cette espèce est l'abattage des vieux arbres qu'elle utilise comme gîtes. Ici, les aménagements du camping ne prévoient pas d'abatages, il n'y donc pas de risque de destruction d'habitat de gîtes pour cette espèce. Les arbres localisés sur la figure 54 sont à conserver impérativement.

L'espèce utilise la prairie de la ZIP comme zone de chasse, ainsi que la prairie au Nord-Ouest (éco-pâturage). Son territoire de chasse sera donc réduit au niveau de la ZIP avec les aménagements futurs.



5.3. ENJEUX CONCERNANT LES CHIROPTERES

Les enjeux de conservation des espèces de chiroptères sont pris en compte par le croisement de deux critères :

- La patrimonialité des espèces (enjeu réglementaire),
- La sensibilité à la destruction de leur habitat sur l'aire immédiate et la présence de zone refuges.

Globalement, les relevés ont montré une **diversité spécifique pour les chiroptères relativement forte**, avec la présence d'espèces d'intérêt local et national. Les enregistrements sur le site ont démontré une activité forte, liée notamment à la présence de corridors de haies, facilitant le déplacement de nombreux individus. Les zones arborées, forestières, intra-forestières et milieux associés semblent être les plus riches et la présence de gîtes potentiels de reproduction ou d'hivernage y est possible. Les haies, de par leur structure, sont également des milieux privilégiés pour la chasse des insectes. Les milieux ouverts semblent également être utilisés pour la chasse et les déplacements.

Comme pour les oiseaux, les écotones et la présence de vieux arbres sont des conditions de présence des chiroptères. Cette disposition leur permet à la fois d'assurer leur alimentation et leur refuge/reproduction. Certaines espèces utilisant ces milieux, du fait de leur patrimonialité, bénéficient d'un enjeu réglementaire modéré à très fort, tant à l'échelle locale que nationale.

L'espèce qui présente l'enjeu le plus important est la Noctule commune (*Nyctalus noctula*). La principale menace pour cette espèce est l'abattage des vieux arbres qu'elle utilise comme gîtes. Ici, les aménagements du camping ne prévoient pas d'abatages, il n'y donc pas de risque de destruction d'habitat de gîtes pour cette espèce. La préservation de vieux arbres et d'arbres à cavité localisés sur la figure 54 sera à prendre en compte lors des aménagements futurs car ils peuvent constituer des gîtes estivaux potentiels pour l'espèce.

Le principal impact de l'aménagement du projet est la diminution des milieux ouverts et donc de zones de chasse, puisque les haies et les forêts seront conservées. Cette diminution ne devrait impacter que partiellement les chiroptères, puisqu'autour du projet, d'autres milieux ouverts (prairies et parcelles agricoles) sont présents, qu'ils pourront utiliser pour se nourrir. Il est fort à parier que dans l'état actuel des choses, les chiroptères utilisent déjà les milieux ouverts adjacents.

De plus, des nuisances sonores pourront être générées lors des phases travaux et d'exploitation. Ces nuisances peuvent provenir des campeurs et des équipements collectifs (animations, circulations). Pour limiter ces impacts, il est conseillé de mettre en place des aménagements végétaux anti-bruit (sous forme de haies) avec des essences indigènes autour des logements. Ces haies constituent à la fois de bons tampons acoustiques et un habitat favorable aux espèces locales. Il est aussi recommandé de limiter les animations sonores la nuit pour ne pas perturber leur écholocation. A cela s'ajoute des nuisances lumineuses qui seront principalement émises lors de la phase d'exploitation, en haute saison lorsque le camping est ouvert. Pour cela il est conseillé de préserver des zones totalement sans lumière, notamment aux bordures du boisement au Nord du camping et des haies périphériques. L'éclairage de nuit devra être limité, par exemple avec l'installation de lumières à capteurs de mouvement avec extinction automatique et des LED à lumières chaudes pour limiter l'attraction des insectes et limiter les modifications du comportement de chasse des chiroptères.

Les enjeux globaux liés aux chiroptères peuvent être alors considérés comme modérés pour le milieu prairial et forts pour les haies et le milieu forestier.



6. ENTOMOFAUNE

6.1. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES LIEES A L'ENTOMOFAUNE

Entre 2015 et 2025, un total de **102 espèces d'insectes et une espèce d'arachnide ont été observées**, sur les communes de la Boissière-de-Montaigu et Montaigu-Vendée représentant une **diversité spécifique moyenne**.

Parmi cette liste, **une espèce dispose d'un enjeu très fort : le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*)**. Cette espèce est protégée nationalement et inscrite à l'arrêté du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du CNPN. Elle est également inscrite à l'Annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui fixe la liste des espèces (animales et végétales) d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation. Leur habitat doit donc être protégé sur ces zones (que cet habitat soit d'intérêt communautaire ou non).

Trois autres espèces sont aussi inscrites à l'Annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » et présentent un niveau d'enjeu fort : **le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)**, **la Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*)** et **l'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*)**. La Rosalie des Alpes est également protégée nationalement et est déterminante ZNIEFF.

Enfin, trois espèces présentent un enjeu modéré car elles sont déterminantes ZNIEFF : le Gomphe semblable (*Gomphus simillimus*), l'Aeshne printanière (*Brachytron pratense*) et le Carabe chagriné (*Carabus coriaceus*).

Ces espèces sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 23 : Liste des espèces d'insectes observées sur les communes de La Boissière-de-Montaigu et Montaigu-Vendée, et synthèse de leurs statuts et enjeux réglementaires

Ordre	Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Commission CNPN	Inventaires	Source	Niveau d'enjeu réglementaire
			LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF		ZNIEFF		
Insectes										
Coleoptera	Cerambyx cerdo	Grand capricorne	-	-	Art. 2	Annexe II, IV	OUI	-	INPN	Très fort
	Lucanus cervus	Lucane cerf-volant	-	-	-	Annexe II	-	-	INPN	Fort
	Rosalia alpina	Rosalie des Alpes	-	-	Art. 2	Annexe II, IV	-	OUI	LPO Vendée	Fort
Lepidoptera	Euplagia quadripunctaria	Ecaille chinée (L')	-	-	-	Annexe II	-	-	INPN	Fort
Odonata	Gomphus simillimus	Gomphe semblable	LC	NT	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Brachytron pratense	Aeshne printanière	LC	NT	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
Coleoptera	Carabus coriaceus	Carabe chagriné	-	-	-	-	-	OUI	INPN	Modéré

Les autres espèces observées sont espèces communes à très communes, présentant un enjeu réglementaire évalué « Faible » à « Très faible ». La plupart sont des espèces typiques de nombreux habitats comme les jardins domestiques, des fourrés tempérés ou encore des prairies. Les habitats du projet, comme de nombreux habitats sur le territoire métropolitain, sont ainsi favorables à la présence de ces espèces d'entomofaune.

La liste complète de l'entomofaune observée sur les communes concernées est disponible en Annexe 5 de ce document.

6.2. RESULTATS DES INVENTAIRES CONCERNANT L'ENTOMOFAUNE

Les inventaires de terrain ont permis de mettre en évidence la présence de **21 espèces d'insectes**, représentant **une diversité spécifique moyenne**. Parmi cette liste, on compte **4 espèces de coléoptères**, **une espèce d'hémiptère**, **3 espèces d'hyménoptères**, **6 espèces de lépidoptères**, **2 espèces d'odonates** et **5 espèces d'orthoptères**. Aucune n'est protégée nationalement, ni ne dispose d'un statut « déterminant ZNIEFF ».

Une espèce, le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) présente un enjeu fort puisqu'elle est inscrite à l'Annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui fixe la liste des espèces (animales et végétales) d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation. Leur habitat doit donc être protégé sur ces zones (que cet habitat soit d'intérêt communautaire ou non). L'espèce a été observée au niveau des alignement d'arbres au Sud-Ouest du périmètre cadastral, hors ZIP et AER.

Les espèces présentes à l'échelle du site sont typiques de nombreux habitats comme les jardins domestiques, des fourrés tempérés ou encore des prairies. Les cortèges retrouvés sont communs tant à l'échelle nationale que régionale. Toutes les autres espèces rencontrées présentent un statut de conservation « préoccupation mineure » (LC) à l'échelle nationale et à l'échelle régionale ou bien ne disposent pas de statut, associé à un manque de données.



Figure 56 : Photographie du Collier de corail (*Aricia agestis*), du Criquet des pâtures (*Pseudochorthippus parallelus*) et du Lucane Cerf-volant (*Lucanus cervus*), observés au sein de la zone d'étude [AGGRA Concept]

La liste complète de l'entomofaune recensé sur le site est présentée dans le tableau suivant.



Tableau 24 : Liste des espèces d'entomofaune observées sur le site d'étude et ses alentours

Ordre	Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Inventaires	Commission CNPN	Niveau d'enjeu réglementaire
			LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF	ZNIEFF		
Coleoptera	Lucanus cervus	Lucane cerf volant	-	-	-	Annexe II	-	-	Fort
	Cantharis rustica	Téléphore moine	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Meloe violaceus	Meloe enfle-boeufs violet	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Rhagonycha fulva	Téléphore fauve	-	-	-	-	-	-	Très faible
Hemiptera	Cercopis vulnerata	Cercope sanguin	-	-	-	-	-	-	Très faible
Hymenoptera	Bombus pascuorum	Bourdon des champs	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Bombus terrestris	Bourdon terrestre	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Vespa crabro	Frelon européen	-	-	-	-	-	-	Très faible
Lepidoptera	Aricia agestis	Collier de corail	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Maniola jurtina	Myrtil	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Pararge aegeria	Tircis	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Polyommatus icarus	Azuré commun	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Synapse punctalis	Cléobie étroite	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Vanessa atalanta	Vulcain	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
Odonata	Coenagrion puella	Agrion jouvencelle	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Pyrrosoma nymphula	Nymphe au corps de feu	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
Orthoptera	Chrysocraon dispar	Criquet des clairières	-	LC	-	-	-	-	Très faible
	Metrioptera roselii	Decticelle bariolée	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Phaneroptera nana	Phanéoptère méridional	-	LC	-	-	-	-	Très faible
	Pseudochorthippus parallelus	Criquet des pâtures	-	LC	-	-	-	-	Très faible
	Tessellana tessellata	Decticelle carroyée	-	LC	-	-	-	-	Très faible
			-	LC	-	-	-	-	Très faible

A ces données s'ajoute les données recueillies lors des inventaires naturalistes réalisés en 2019. Lors des passages réalisés, 29 espèces d'insectes ont été identifiées, dont 18 n'ayant pas été observées lors de nos passages en 2025. Le tableau suivant présente la liste de ces espèces.

Tableau 25 : Liste des espèces d'entomofaune à enjeux observées sur le site d'étude lors des inventaires naturalistes de 2019

Ordre	Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Inventaires	Commission CNPN	Niveau d'enjeu réglementaire
			LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF	ZNIEFF		
Coleoptera	Cerambyx cerdo	Grand capricorne	-	-	Art. 2	Annexe II, IV	-	OUI	Très fort
	Athous haemorrhoidalis	Taupin des jardins	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Coccinella septempunctata	Coccinelle à sept points	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Oxythyrea funesta	Drap mortuaire	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Valgus hemipterus	Cétoine punaise	-	-	-	-	-	-	Très faible
Lepidoptera	Odezia atrata	Ramoneur	-	-	-	-	OUI	-	Modéré
	Adscita statices	Procris de l'Oseille	-	LC	-	-	-	-	Très faible
	Coenonympha pamphilus	Fadet commun	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Ematurga atomaria	Phalène picotée	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Euproctis chrysorrhoea	Euproctis chrysorrhoea	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Lycena phlaeas	Cuivré commun	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Pieris napi	Piérade du Navet	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
Odonata	Anax imperator	Anax empereur	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Coenagrion scitulum	Agrion mignon	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Libellula quadrimaculata	Libellule à quatre taches	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Orthetrum cancellatum	Orthétrum réticulé	LC	-	-	-	-	-	Très faible
	Platynemis acutipennis	Agrion orangé	LC	-	-	-	-	-	Très faible
	Platynemis pennipes	Agrion à larges pattes	LC	LC	-	-	-	-	Très faible

On note la présence du Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) et de vieux chênes présentant des indices de présence de cette espèce. Depuis, certains vieux arbres ont dû être abattus pour des raisons de sécurité. Toutefois, certains arbres probablement occupés ou ayant été occupés par le Grand capricorne sont encore présents au niveau du jeune boisement, sa présence sur le site est donc possible.

Concernant les autres insectes observés, leur présence est également possible malgré l'absence d'observation en 2025.



6.3. ENJEUX CONCERNANT L'ENTOMOFAUNE

Les enjeux de conservation des espèces d'entomofaune sont pris en compte par le croisement de deux critères :

- La patrimonialité des espèces (enjeu réglementaire),
- La sensibilité à la destruction de leur habitat sur l'aire immédiate et la présence de zone refuges.

Globalement, la richesse spécifique est en lien avec la présence d'une diversité d'habitats. Au sein de la zone d'étude et ses alentours, la diversité est moyenne et la plupart des espèces contactées sont communes à très communes, tant sur le plan national que régional.

Si la diversité est moyenne, l'abondance d'individus reste faible au niveau de la zone prévue pour l'extension du camping. En effet, pour les papillons de jour ou pour les odonates, ce milieu ne semble qu'être transitoire. Ces espèces se concentrant davantage dans les milieux boisés et dans les lisières forestières notamment, plus riches en fleurs. La prairie mésophile dédiée à l'extension du camping ne leur est pas forcément favorable car elle est fauchée régulièrement, ce qui limite l'accès aux ressources mellifères. Les haies périphériques sont un habitat favorable et ne seront pas impactées par le projet. Pour favoriser la présence d'insectes au niveau de la prairie, il est essentiel de laisser des bandes enherbées, augmentant leurs ressources alimentaires.

De plus, la présence du Lucane cerf-volant à l'Ouest a été notée, au niveau des alignements d'arbres au Sud-Ouest du périmètre cadastral, hors ZIP et AER. C'est une espèce qui vit dans les haies et les vieux arbres. Les aménagements du camping ne prévoient pas d'abattages d'arbres ni de haies. L'espèce ne sera donc pas impactée par l'extension du camping, de même que pour le Grand capricorne, qui a été observé lors des inventaires de 2019 et qui utilise les mêmes habitats que le Lucane cerf-volant.

Enfin, les insectes comme les papillons de nuits et certains coléoptères sont sensibles à la pollution lumineuse. AGGRA Concept préconise donc d'utiliser des dispositifs à capteurs de mouvement avec extinction automatique équipé de LED à lumières chaudes pour limiter l'attraction des insectes nocturnes.

Les enjeux concernant l'entomofaune sont faibles à l'échelle du site d'étude.



V. SYNTHÈSE SUR LES ENJEUX DU MILIEU NATUREL

Cette étude s'est basée sur les résultats de 6 interventions sur le site du projet et ses abords effectuées entre mars et juillet 2025 au cours desquelles la faune, la flore et les milieux naturels ont été inventoriés.

Le présent projet consiste en l'extension du camping Cœur de Vendée sur la commune de La Boissière-de-Montaigu en Vendée (85) avec 43 nouveaux emplacements, répartis sur environ 1,3 ha, passant de 198 à 241 emplacements. Cette extension est prévue sur des terrains adjacents au camping existant et actuellement partiellement exploités (aire de jeux, mini-golf, entretien des zones enherbées).

Le site du projet et ses alentours sont constitués de milieux ouverts, humides, aquatiques et boisés qui présentent un intérêt différent selon les zones considérées :

- La prairie mésophile à l'Est du camping, où l'extension du camping est prévue (ZIP), semble constituer uniquement un lieu de passage pour la plupart des espèces observées. En effet, ce milieu ouvert est plutôt pauvre en ressources nectarifères et est régulièrement fauché. Néanmoins, quelques grands arbres se trouvant au sein de cette prairie représentent un habitat favorable à l'avifaune et sont donc à préserver. De plus, il semble constituer une zone de chasse pour les chiroptères, puisqu'une activité importante a été identifiée autour de la zone.
- Des zones humides pédologiques ont été identifiées au sein de la ZIP. Le plan d'aménagement a été modifié à la suite de ces inventaires, de sorte à éviter ces zones. L'impact sur les zones humides sera donc limité voire nul.
- D'autres habitats d'intérêt écologique important ont été identifiés au sein du camping. Il s'agit notamment de milieux aquatiques, dont certains abritant une diversité spécifique élevée d'amphibiens.
- Les milieux boisés (haies, boisement, alignement d'arbres) représentent également un intérêt important pour l'avifaune et les chiroptères notamment.

La carte des enjeux associés aux habitats est disponible ci-dessous.

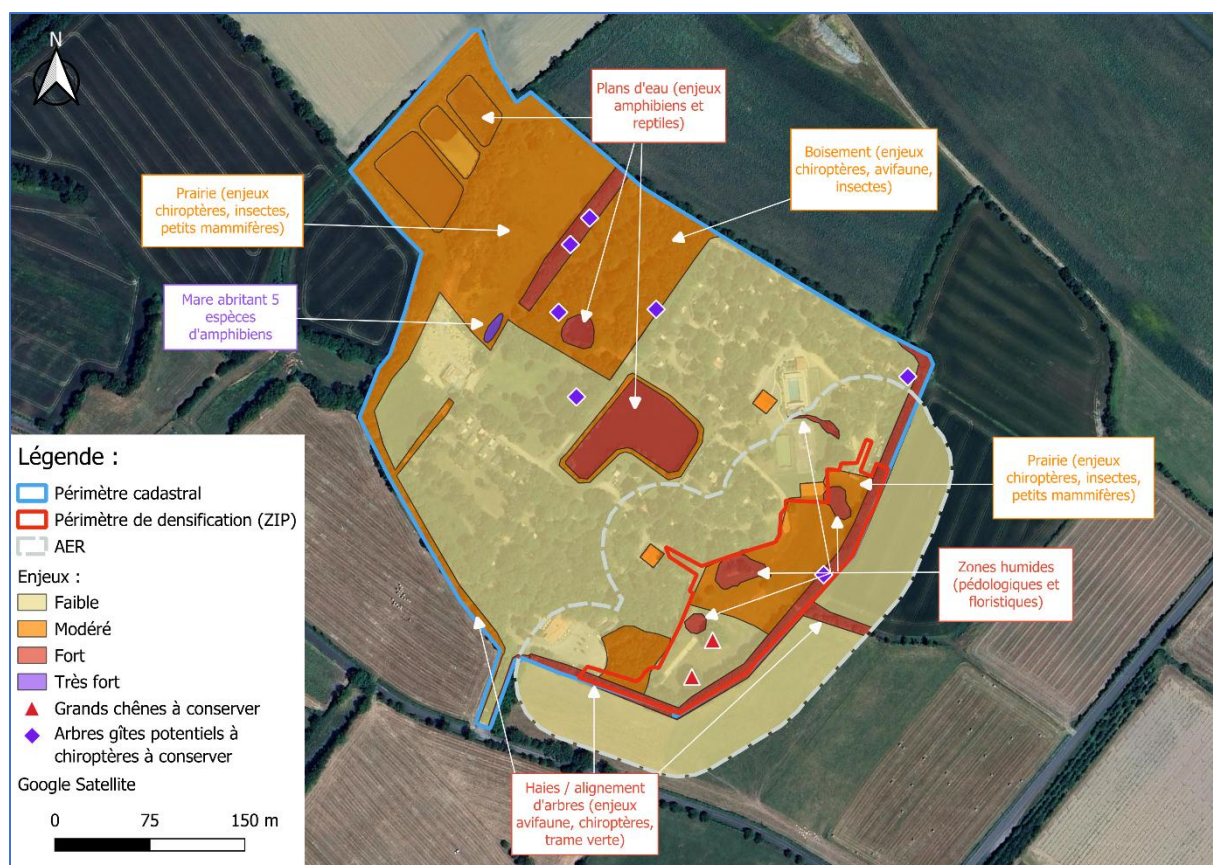


Figure 57 : Synthèse des enjeux globaux sur la zone d'étude [AGGRA Concept, Septembre 2025]

Les enjeux en fonction des différents taxons et les préconisations associées sont détaillés dans le tableau suivant.

Tableau 26 : Synthèse des enjeux écologiques à l'échelle du site et préconisations

	Enjeu identifié à l'état initial (zone d'étude rapprochée)	Préconisation de conservation sur l'emprise du projet	Niveau de l'enjeu
Habitats	- Diversité d'habitats élevée : milieux ouverts, boisés, aquatiques, humides et prairiaux - Habitats communs à l'échelle de la Vendée - Différents niveaux d'enjeux identifiés en fonction des espèces inventoriées - Enjeux écologiques forts à très forts concernant les milieux aquatiques et les zones humides	- Evitement des zones humides - Conservation des haies, alignement d'arbres et boisement	Modéré à fort



Flore	- Diversité spécifique moyenne observée lors des inventaires de terrain - Présence de 1 espèce vulnérable à l'échelle nationale, protégée et déterminante ZNIEFF : la Stellaire des marais (<i>Stellaria palustris</i>). Non impactée car située hors ZIP et AER. - Autres espèces observées communes à très communes	- Conservation des milieux boisés, haies et lisières - Préservation au maximum de zones enherbées au sein des parcelles dédiées aux aménagements - Conservation des zones humides - Méthodes d'entretien adaptées (fauche tardive)	Faible
	- Présence de 3 espèces invasives potentielles ou à surveiller sur la zone du projet - Stade d'envahissement non préoccupant pour le moment	- Dispositif de lutte (préventif et curatif) contre ces espèces végétales exotiques envahissantes pour limiter leur prolifération et leur impact sur la biodiversité locale - Choix d'espèces locales pour les plantations futures	Faible
Entomofaune	- Diversité spécifique moyenne observée lors des inventaires de terrain - 1 espèce inscrite à l'Annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » : le Lucane Cerf-Volant (<i>Lucanus cervus</i>) - Autres espèces observées communes à très communes, associées aux milieux boisés, humides et prairiaux	- Préservation au maximum de zones enherbées et humides au sein des parcelles dédiées aux aménagements - Conservation des haies et des vieux arbres favorables à la présence du Grand Capricorne et du Lucane Cerf-Volant - Méthodes d'entretien adaptées (fauche tardive) favorisant le développement des espèces mellifères - Limitation des perturbations lumineuses durant les périodes d'occupation du camping	Faible
Amphibiens	- Diversité spécifique élevée à l'échelle du site observée lors des inventaires de terrain - Espèces protégées à l'échelle nationale - Milieux les plus riches : mare au sein de la prairie Ouest (5 espèces) et grand étang central (4 espèces) - Présence probable d'autres espèces (plusieurs milieux aquatiques et humides différents ; 4 espèces supplémentaires observées en 2019) - Présence d'une espèce exotique envahissante impactant les milieux aquatiques et les amphibiens : l'Ecrevisse de Louisiane (<i>Procambarus clarkii</i>)	- Conservation des milieux aquatiques et humides - Limitation des perturbations liées aux sons et à la lumière durant les périodes d'occupation du camping - Lutte contre l'Ecrevisse de Louisiane : règles de pêches et actions de sensibilisation	Fort



Reptiles	- Diversité spécifique faible observée lors des inventaires de terrain - 1 espèce observée : la Couleuvre helvétique (<i>Natrix helvetica</i>), quasi-menacée et protégée à l'échelle nationale - Présence très probable d'autres espèces : présence de haies, zones enherbées et humides, milieux ouverts ; autres espèces présentes sur les communes étudiées identifiées dans la bibliographie	- Préservation au maximum de zones enherbées au sein des parcelles dédiées aux aménagements - Conservation des milieux aquatiques et humides - Préservation des haies arbustives permettant le maintien d'un corridor écologique	Faible
Avifaune	- Diversité spécifique élevée observée lors des inventaires de terrain - Oiseaux associés aux cortèges des milieux forestiers et du bocage, des milieux ouverts, des milieux humides et aquatiques - 31 espèces protégées dont 5 espèces présentant un enjeu fort	- Conservation des arbres, haies pour les espèces nicheuses - Préservation de zones enherbées et des milieux aquatiques au sein du projet pour l'alimentation des espèces fréquentant le site - Réalisation des travaux en dehors des périodes de nidification (d'octobre à mars) - Limitation des perturbations liées aux sons et à la lumière durant les périodes d'occupation du camping	Faible à fort
Chiroptères	- Diversité spécifique élevée sur le site de l'étude - Espèces toutes protégées à l'échelle nationale et européenne - Présence d'espèces à enjeu fort et très fort - Cortèges d'espèces associées notamment aux lisières et milieux forestiers ainsi que certaines aux milieux ouverts - Présence d'arbres à cavités et autres caractéristiques constituant des gîtes estivaux potentiels à conserver impérativement	- Préservation des haies arbustives permettant le maintien d'un corridor écologique - Conservation des arbres constituant des gîtes potentiels à chiroptères - Préservation de zones enherbées (zones de chasse) - Méthodes d'entretien adaptées (fauche tardive) - Limitation des perturbations liées aux sons et à la lumière durant les périodes d'occupation du camping	Modéré à fort



Mammifères terrestres	- Diversité spécifique faible observée lors des inventaires de terrain - Présence de micromammifères au niveau des haies et des zones enherbées non fauchées	- Préservation des haies arbustives permettant le maintien d'un corridor écologique - Préservation au maximum de zones enherbées et humides au sein des parcelles dédiées aux aménagements - Méthodes d'entretien adaptées (fauche tardive)	Faible
Zonages des milieux naturels	- 2 ZNIEFF de type II et 1 ZNIEFF de type I situées au sein de l'aire d'étude éloignée - Impact du projet sur ces zonages évalué faible	- Préservation des habitats les plus riches au maximum : milieux boisés, milieux aquatiques et humides	Faible
Trame bleue	- Cours d'eau à proximité directe du camping - Présence de plusieurs milieux aquatiques au sein du camping - Présence de zones humides floristiques et pédologiques, dont certaines au sein de la ZIP	- Préservation des milieux aquatiques et humides au maximum au sein du périmètre	Fort
Trame verte	- Site intégré au sein d'un corridor écologique - Réservoir de biodiversité à proximité - Milieux boisés et arbustifs (boisement, alignement d'arbres, haies), constituant des continuités écologiques à préserver - Probabilité moyenne de passage et fréquentation sur le site par de nombreuses espèces	- Conservation des zones les plus riches en biodiversité : haies et boisements, permettant le maintien des continuités écologiques	Modéré



ANNEXES

ANNEXE 1 : CATEGORIES DE LA LISTE ROUGE DE L'UICN	92
ANNEXE 2 : DETAIL DES CONTENUS REGLEMENTAIRES UTILISES POUR LA HIERARCHISATION DES ENJEUX	93
ANNEXE 3 : LISTE COMPLETE DES ESPECES VEGETALES OBSERVEES SUR LES COMMUNES DE LA BOISSIERE DE MONTAIGU ET MONTAIGU-VENDEE	97
ANNEXE 4 : LISTE COMPLETE DES ESPECES D'OISEAUX OBSERVEES SUR LES COMMUNES DE LA BOISSIERE DE MONTAIGU ET MONTAIGU-VENDEE	101
ANNEXE 5 : LISTE COMPLETE DES ESPECES D'ENTOMOFAUNE OBSERVEES SUR LES COMMUNES DE LA BOISSIERE DE MONTAIGU ET MONTAIGU-VENDEE.....	103
ANNEXE 6 : LISTE COMPLETE DES ESPECES VEGETALES OBSERVEES SUR LE SITE DE L'ETUDE.....	105
ANNEXE 7 : INDICES DE REPRODUCTION ET CATEGORIES UTILISEES POUR LA DETERMINATION DU STATUT DE NIDIFICATION	106
ANNEXE 8 : CLASSEMENT DES CORRIDORS DE DEPLACEMENT LES PLUS COMMUNS SELON LES ESPECES DE CHIROPTERES	107



ANNEXE 1 : CATEGORIES DE LA LISTE ROUGE DE L'UICN

RE Espèce disparue

Espèces menacées de disparition dans la zone concernée

CR En danger critique

EN En danger

VU Vulnérable

Autres catégories

NT Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacées si des mesures de conservation spécifique n'étaient pas prises)

LC Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition, dans la zone concernée, est faible)

DD Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA Non applicable (espèce non soumise à l'évaluation car (a) introduite après l'année 1500, (b) présente de manière occasionnelle ou marginale et non observé chaque année en métropole, (c) régulièrement présente dans la zone concernée en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative, (d) régulièrement présente dans la zone concernée en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis)

NE Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)



ANNEXE 2 : DETAIL DES CONTENUS REGLEMENTAIRES UTILISES POUR LA HIERARCHISATION DES ENJEUX

Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des **oiseaux sauvages** ;

- Annexe I : espèces qui font l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.
- Annexe II, partie 1 : espèces qui peuvent être chassées dans la zone géographique et terrestre d'application de la Directive.
- Annexe II, partie 2 : espèces qui peuvent être chassées seulement dans les Etats membres pour lesquelles elles sont mentionnées.
- Annexe III, partie 1 : espèces pour qui la vente, le transport pour la vente, la détention pour la vente ainsi que la mise en vente des oiseaux vivants et des oiseaux morts ainsi que de toute partie ou de tout produit obtenu à partir de l'oiseau ne sont pas interdits, pour autant que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés ou autrement licitement acquis.
- Les États membres peuvent autoriser sur leur territoire, pour les espèces mentionnées à l'annexe III, partie 2, les activités décrites à l'annexe III/1 et à cet effet prévoir des limitations, pour autant que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés ou autrement licitement acquis.

Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des **habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages**.

- Annexe I : Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation.
- Annexe II : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation.
- Annexe IV : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.
- Annexe V : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire. Lequel a été modifié à trois reprises : par l'arrêté du 31 août 1995, par celui du 14 décembre 2006 et par celui du 23 mai 2013.

Article 1

Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps et sur tout le territoire métropolitain, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces citées à l'annexe I du présent arrêté. Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage, ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées.

Article 2

Aux mêmes fins, il est interdit de détruire tout ou partie des spécimens sauvages présents sur le territoire national, à l'exception des parcelles habituellement cultivées, des espèces inscrites à l'annexe II du présent arrêté.

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des Oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

Pour les espèces d'oiseaux citées à l'article 3 de cet arrêté :

- I. – Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps :
 - la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des oeufs et des nids ;



- la destruction, la mutilation intentionnelle, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel ;
- la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.

II. – Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

III. – Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens d'oiseaux prélevés.

Arrêté du 23 avril 2007, modifié par l'arrêté du 15 septembre 2012, fixant la liste des Mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Pour les espèces de Mammifères citées à **l'article 2** :

I. – Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel

II. – Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente, ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

III. – Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non, des spécimens de mammifères prélevés.

Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

Pour les espèces d'amphibiens et de reptiles inscrites à **l'article 2** de cet arrêté :

I. - Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps : la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement des animaux ; la perturbation intentionnelle des animaux, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.

II. - Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.



III. - Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés.

Pour les espèces d'amphibiens et de reptiles inscrites à l'**article 3** de cet arrêté :

I. - Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement des animaux ; ainsi que la perturbation intentionnelle des animaux, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.

II. - Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés.

Pour les espèces de reptiles inscrites à l'**article 4** de cet arrêté :

I. - Est interdite, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la mutilation des animaux.

II. - Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés.

Pour les espèces d'amphibiens figurant à l'**article 5** de cet arrêté :

I. - Est interdite, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la mutilation des animaux.

II. - Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés.

Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des Insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Pour les espèces d'Insectes citées à l'**article 2** :

I. - Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs, des larves et des nymphes, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.

II. - Sont interdites, sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

III. - Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non, des spécimens prélevés.

Pour les espèces d'Insectes citées à l'**article 3** :



I. - Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs, des larves et des nymphes, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement des animaux.

II. - Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés.

Arrêté du 25 janvier 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Pays de la Loire complétant la liste nationale.

Article 1

Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps, sur le territoire de la région Pays de la Loire, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces énumérées.

Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées.



ANNEXE 3 : LISTE COMPLETE DES ESPECES VEGETALES OBSERVEES SUR LES COMMUNES DE LA BOISSIERE DE MONTAIGU ET MONTAIGU-VEENDEE

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Commission CNPN	Inventaires ZNIEFF	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	PR	Annexes DHFF			
Luronium natans	Flûteau nageant	LC	NT	Art.1	-	Annexe II, IV	-	OUI	Fort
Pulicaria vulgaris	Pulicaire commune	LC	LC	Art.1	-	-	-	-	Fort
Salvia officinalis	Sauge officinale	NT	-	-	-	-	-	-	Modéré
Cistus ladanifer	Ciste porte-laudanum	NT	-	-	-	-	-	-	Modéré
Campanula glomerata	Campanule agglomérée	LC	NT	-	-	-	-	OUI	Modéré
Aegopodium podagraria	Pogagraire, Herbe aux goutteu	LC	DD	-	-	-	-	-	Faible
Arum italicum	Gouet d'Italie	LC	DD	-	-	-	-	-	Faible
Buxus sempervirens	Buis commun	LC	DD	-	-	-	-	-	Faible
Cornus mas	Cornouiller mâle, Cornouiller	LC	DD	-	-	-	-	-	Faible
Ecballium elaterium	Concombre d'âne, Momordiqu	LC	DD	-	-	-	-	-	Faible
Eleocharis ovata	Éléocharide ovale, Éléocharide	LC	NT	-	-	-	-	-	Faible
Nigella damascena	Nigelle de Damas, Herbe de C	LC	DD	-	-	-	-	-	Faible
Ruscus aculeatus	Fragon	LC	LC	-	-	Annexe V	-	-	Faible
Trifolium incarnatum	Trèfle incarnat, Farouch	LC	NT	-	-	-	-	-	Faible
Acanthus mollis	Acanthe à feuilles molles, Aca	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Acer campestre	Érable champêtre	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Acer platanoides	Érable plane, Plane	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Achillea distans	Achillée à feuilles de Tanaisie	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Achillea millefolium	Achillée millefeuille, Herbe au	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Achillea ptarmica	Achillée sternutatoire, Herbe	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Adoxa moschatellina	Moschatelline	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Agave americana	Agave d'Amérique	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Ajuga reptans	Bugle rampante	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Alliaria petiolata	Alliaire, Herbe aux aulx	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Allium schoenoprasum	Ciboulette	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Allium ursinum	Ail des ours	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Alnus glutinosa	Aulne glutineux, Verne	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Alopecurus pratensis	Vulpin des prés	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Althaea officinalis	Guimauve officinale	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Andryala integrifolia	Andryale à feuilles entières	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Anthriscus cerefolium	Cerfeuil commun	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Anthriscus sylvestris	Cerfeuil des bois, Persil des bo	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Anthyllis vulneraria	Anthyllide vulnéraire, Trèfle d	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Aquilegia vulgaris	Ancolie vulgaire, Clochette	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Arbutus unedo	Arbousier commun, Arbre aux	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Arctium lappa	Grande bardane, Bardane com	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Arctium minus	Bardane à petites têtes, Barda	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Armeria maritima	Armérie maritime	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Armoracia rusticana	Raifort	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Artemisia annua	Armoise annuelle	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Artemisia vulgaris	Armoise commune, Herbe de	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Arum maculatum	Gouet tacheté	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Asparagus officinalis	Asperge officinale	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Asplenium ceterach	Cétoérach	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Asplenium scolopendrium	Scolopendre, Scolopendre off	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Asplenium trichomanes	Capillaire des murailles, Fauss	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Aurinia saxatilis	Corbeille-d'or, Alysse des roch	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Baldellia repens	Baldellie rampante, Flûteau ra	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Bellis annua	Pâquerette annuelle	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Bellis perennis	Pâquerette	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Beta vulgaris	Betterave commune, Bette-ép	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Borago officinalis	Bourrache officinale	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Brachypodium sylvaticum	Brachypode des bois	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Callistemon citrinus	Callistémon jaune, Rince-bout	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Caltha palustris	Populage des marais, Sarbouil	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Campanula medium	Campanule carillon	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Campanula portenschlagia	Campanule des murailles	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Campanula rapunculus	Campanule raiponce	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Cardamine pratensis	Cardamine des prés	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Carpinus betulus	Charme	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Castanea sativa	Châtaignier, Châtaignier comm	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Cedrus atlantica	Cèdre de l'Atlas	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Cedrus deodara	Cèdre de l'Himalaya	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Centaurea jacea	Centaurée jacée, Tête de moir	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Cerastium glomeratum	Céaiste aggloméré	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Cerastium tomentosum	Céaiste cotonneux	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Ceratostigma plumbaginoi	Cératosigma faux plumbago,	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Cerinth major	Grand mélinet	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Chaenomeles japonica	Cognassier du Japon, Pommie	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Chamaenerion angustifolium	Épilobe en épi	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Chelidonium majus	Grande chélideine	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Chenopodium album	Chénopode blanc	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Cirsium arvense	Cirse des champs	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Cirsium vulgare	Cirse commun	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Clematis viticella	Clématite bleue	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Conopodium majus	Conopode dénudé, Grand Con	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Convolvulus arvensis	Liseron des champs	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible



Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Commission CNPN	Inventaires ZNIEFF	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	PR	Annexes DHFF			
Coreopsis verticillata	Coréopsis verticillée, Coréop	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Coriandrum sativum	Coriandre	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Corylus avellana	Noisetier	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Cotinus coggygia	Arbre à perruque, Sumac Fuste	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Crataegus germanica	Néflier	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Crataegus monogyna	Aubépine à un style	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Crepis capillaris	Crépide capillaire	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Cruciata laevipes	Gailllet croquette, Croquette cor	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Cyclamen hederifolium	Cyclamen hederifolium	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Cydonia oblonga	Cognassier	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Cymbalaria muralis	Cymbalaire, Ruine de Rome, C	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Cyperus fuscus	Souchet brun	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Cytisus scoparius	Genêt à balai	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Daucus carota	Carotte sauvage	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Dianthus armeria	Oeillet velu, Armoirie, Oeillet	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Digitalis purpurea	Digitale pourpre	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Dimorphotheca pluvialis	Marguerite africaine blanche	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Dioscorea communis	Sceau de Notre Dame	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Echium vulgare	Vipérine commune, Vipérine	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Elatine hexandra	Élatine à six étamines	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Eleocharis acicularis	Scirpe épingle	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Eleocharis palustris	Scirpe des marais	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Epilobium tetragonum	Épilobe à quatre angles	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Erigeron canadensis	Conyze du Canada	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Erigeron glaucus	Vergerette glauque	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Erodium moschatum	Érodium musqué	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Escallonia rubra	Escallonia rouge	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Eschscholzia californica	Pavot de Californie	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Euonymus europaeus	Bonnet-d'évêque	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Eupatorium cannabinum	Eupatoire à feuilles de chanvre	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Euphorbia amygdaloides	Euphorbe des bois	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Euphorbia characias	Euphorbe des vallons	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Euphorbia cyparissias	Euphorbe petit-cyprès	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Euphorbia helioscopia	Euphorbe réveil matin, Herbe	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Euphorbia lathyris	Euphorbe épurge	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Euphorbia marginata	Euphorbe panachée	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Euphorbia peplus	Euphorbe omblette, Essule ro	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Eurhynchium striatum		-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Fagopyrum esculentum	Sarrasin commun	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Fagus sylvatica	Hêtre, Fouteau	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Ficaria verna	Ficaire à bulbilles	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Ficus carica	Figuier commun, Figuiers de Ca	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Filipendula ulmaria	Reine des prés, Spirée Ulmaire	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Foeniculum vulgare	Fenouil commun	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Fraxinus angustifolia	Frêne à feuilles étroites	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Fraxinus excelsior	Frêne élevé	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Fraxinus ornus	Frêne à fleurs	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Fritillaria meleagris	Fritillaire pintade	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Galium aparine	Gailllet gratteron	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Geranium lucidum	Géranium luisant	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Geranium robertianum	Herbe à Robert	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Glechoma hederacea	Lierre terrestre	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Gnaphalium uliginosum	Gnaphale des fanges	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Gunnera tinctoria	Gunnéra des teinturiers	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Hedera helix	Lierre grimpant	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Helianthus annuus	Tournesol, Grand-soleil, Grain	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Heracleum sphondylium	Patte d'ours	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Hibiscus syriacus	Hibiscus	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Holcus mollis	Houlque molle, Avoine molle	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Hordeum vulgare	Orge commune	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Humulus lupulus	Houblon grimpant	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Hyacinthoides non-scripta	Jacinthe des bois	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Hydrocotyle vulgaris	Hydrocotyle vulgaire	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Hypericum androsaemum	Millepertuis androsème	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Hypericum calycinum	Millepertuis calycinal	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Hypericum humifusum	Millepertuis couché	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Ilex aquifolium	Houx	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Inula helenium	Grande Aunée	NAa	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Iris foetidissima	Iris fétide	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Iris pseudacorus	Iris faux acore, Iris des marais	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Jacobaea vulgaris	Herbe de saint Jacques	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Jasione montana	Jasione des montagnes	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Juglans regia	Noyer commun	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Juncus effusus	Jonc épars, Jonc diffus	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Juniperus communis	Genévrier commun, Peteron	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Kindbergia praelonga		-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Lactuca sativa	Laitue cultivée, Salade	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Lactuca virosa	Laitue vireuse	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible



Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Commission CNPN	Inventaires ZNIEFF	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	PR	Annexes DHFF			
Lamium galeobdolon	Lamier jaune, Lamier galéobdolon	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Lamium purpureum	Lamier pourpre	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Lapsana communis	Lampsane commune	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Lathraea clandestina	Lathrée clandestine	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Leucanthemum vulgare	Marguerite commune, Leucanthe	DD	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Levisticum officinale	Livèche	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Leycesteria formosa	Arbre aux faisans	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Ligustrum ovalifolium	Troène de Californie	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Ligustrum vulgare	Troène	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Lilium candidum	Lis blanc	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Limosella aquatica	Limoselle	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Linaria repens	Linaira rampante	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Linaria vulgaris	Linaira commune	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Lonicera periclymenum	Chèvrefeuille des bois	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Lonicera tatarica	Chèvrefeuille de Tartarie	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Lotus corniculatus	Lotier corniculé, Pied de poule	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Lunaria annua	Monnaie-du-Pape, Lunaire ann	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Lupinus albus	Lupin blanc	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Luzula campestris	Luzule champêtre	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Lychnis flos-cuculi	Oeil-de-perdrix	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Lycopus europaeus	Lycophe d'Europe	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Lysimachia nummularia	Lysimaque nummulaire	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Lysimachia vulgaris	Lysimaque commune	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Lythrum salicaria	Salicaire commune	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Malva sylvestris	Mauve sauvage, Mauve sylves	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Medicago arabica	Luzerne tachetée	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Melissa officinalis	Mélisse officinale	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Mentha aquatica	Menthe aquatique	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Mentha pulegium	Menthe pouliot	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Mercurialis annua	Mercuriale annuelle, Vignette	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Mirabilis jalapa	Belle-de-nuit, Faux-jalape	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Muehlenbeckia complexa		-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Najas marina	Naïade marine	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Narcissus pseudonarcissus	Narcisse faux narciss	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Oenanthe crocata	Œnanthe safranée	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Orchis mascula	Orchis mâle	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Ornithogalum divergens	Dame-d'onze-heures	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Oxalis tetraphylla	Oxalide à quatre folioles	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Oxybasis glauca		LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Panicum barbipulvinatum	Panic d'Occident, Panic occide	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Paspalum vaginatum	Paspalum vaginé, Herbe la ma	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Phacelia tanacetifolia	Phacélie à feuilles de Tanaisie	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Philadelphus coronarius	Seringat commun	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Phragmites australis	Roseau, Roseau commun, Rose	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Pilosella officinarum	Piloselle	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Plantago coronopus	Plantain Corne-de-cerf	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Plantago lanceolata	Plantain lancéolé, Herbe aux c	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Plantago major	Plantain majeur	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Plantago media	Plantain moyen	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Poa annua	Pâturin annuel	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Polygala myrtifolia	Polygale à feuilles de myrte, P	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Populus alba	Peuplier blanc	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Populus tremula	Peuplier Tremble	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Portulaca oleracea	Pourpier cultivé, Porcelane	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Potamogeton crispus	Potamot crépu	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Potentilla erecta	Potentille tormentille	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Potentilla sterilis	Potentille faux fraisier	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Primula veris	Primevère officinale	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Primula vulgaris	Primevère acaule	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Prunella vulgaris	Brunelle commune, Herbe au	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Prunus armeniaca	Abricotier	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Prunus avium	Merisier vrai, Cerisier des bois	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Prunus cerasifera	Prunier myrobolan	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Prunus padus	Cerisier à grappes	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Prunus spinosa	Épine noire, Prunellier, Peloss	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Pseudotsuga menziesii	Sapin de Douglas, Pin de l'Oré	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Pulicaria dysenterica	Pulicaire dysentérique	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Pulmonaria longifolia	Pulmonaire à feuilles longues	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Punica granatum	Grenadier, Grenadier commu	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Pyrus communis	Poirier cultivé, Poirier commu	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Quercus cerris	Chêne chevelu	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Quercus ilex	Chêne vert	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Quercus petraea	Chêne sessile	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Quercus robur	Chêne pédonculé	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Quercus rubra	Chêne rouge d'Amérique	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Rabularia holostea	Stellaire holostée	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Raphanus raphanistrum	Ravenelle	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Rhamnus cathartica	Nerprun purgatif	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Ribes sanguineum	Groseillier à fleurs	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Rosa arvensis	Rosier des champs	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible



Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Commission CNPN	Inventaires ZNIEFF	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	PR	Annexes DHFF			
Rosa canina	Rosier des chiens	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Rubia peregrina	Garance voyageuse, Petite garance	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Rubus fruticosus	Ronce de Bertram	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Rumex acetosella	Petite oseille, Oseille des bords	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Rumex hydrolapathum	Patience d'eau	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Rumex maritimus	Patience maritime	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Rumex obtusifolius	Patience à feuilles obtuses	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Rumex pulcher	Patience élégante, Rumex joli	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Salix caprea	Saule marsault	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Salix purpurea	Osier rouge, Osier pourpre	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Sambucus ebulus	Sureau yèble, Herbe à l'aveugle	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Sambucus nigra	Sureau noir, Sampéchier	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Satureja montana	Sarriette de montagne	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Schoenoplectus lacustris	Scirpe lacustre	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Scorzonera humilis	Scorsonère humble	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Secale cereale	Seigle	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Senecio vulgaris	Séneçon commun	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Silene dioica	Compagnon rouge	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Silene latifolia	Compagnon blanc, Silène à feuilles larges	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Silybum marianum	Chardon marie, Chardon marbrier	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Solanum dulcamara	Douce amère, Bronde	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Solanum pseudocapsicum	Pommier d'amour	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Sparganium erectum	Rubanière d'eau	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Sparganium angustifolium	Spargoutte des champs	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Stachys byzantina	Épiaire laineuse, Épiaire de Byzance	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Stachys sylvatica	Épiaire des bois	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Stellaria graminea	Stellaire graminée	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Symphytum officinale	Grande consoude	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Syringa vulgaris	Lilas	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Tanacetum parthenium	Grande Camomille	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Tanacetum vulgare	Tanaïsie commune	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Taxodium distichum	Cyprès chauve	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Taxus baccata	If à baies	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Teucrium scorodonia	Germandrée scorodaine	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Thymus vulgaris	Thym commun, Farigoule	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Tragopogon porrifolius	Salsifis à feuilles de poireau, Salsifis	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Trifolium arvense	Trèfle des champs, Pied de lièvre	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Trifolium medium	Trèfle intermédiaire, Trèfle moyen	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Trifolium pratense	Trèfle des prés	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Trifolium repens	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Trifolium subterraneum	Trèfle souterrain	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Triticum aestivum	Blé tendre	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Tropaeolum majus	Grande capucine	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Ulex europaeus	Ajonc d'Europe	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Umbilicus rupestris	Nombriil de vénéus, Oreille-d'âne	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Urtica dioica	Ortie dioïque	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Verbascum pulverulentum	Verbe à poivre	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Verbascum thapsus	Molène bouillon-blanc, Herbe à	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Verbena officinalis	Verveine officinale	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Veronica agrestis	Véronique agreste	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Veronica chamaedrys	Véronique petit chêne	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Veronica filiformis	Véronique filiforme	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Veronica officinalis	Véronique officinale, Herbe à	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Veronica persica	Véronique de Perse	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Viburnum opulus	Viorne obier, Viorne aquatique	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Viburnum tinus	Viorne tin	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Vicia faba	Vesce fève	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Vicia sativa	Vesce cultivée, Poisette	NAa	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Vicia sepium	Vesce des haies	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Vinca difformis	Pervenche difforme	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Vinca major	Grande pervenche	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Vinca minor	Petite pervenche, Violette de	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Viola odorata	Violette odorante	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Viscum album	Gui d'Autriche	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Vitis vinifera	Vigne cultivée	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Acacia dealbata	Acacia Bernier, Acacia bleu	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Acer negundo	Érable negundo, Érable frêne	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Acer pseudoplatanus	Érable sycamore, Grand érable	LC	-	-	-	-	-	-	EEE
Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde, Marronnier	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Ailanthus altissima	Faux vernis du Japon, Ailante	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Allium triquetrum	Ail à trois angles, Ail à tige tri	LC	-	-	-	-	-	-	EEE
Bidens frondosa	Bident feuillé	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Brassica napus	Chou	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Buddleja davidii	Buddleja du père David, Arbre	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Cotoneaster franchetii	Cotonéaster de Franchet	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Cyperus eragrostis	Souchet vigoureux, Souchet ro	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Datura stramonium	Stramoine	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Erigeron karvinskianus	Vergerette de Karvinski	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Gleditsia triacanthos	Févier d'Amérique	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Laurus nobilis	Laurier noble	LC	-	-	-	-	-	-	EEE
Lonicera japonica	Chèvrefeuille du Japon	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Paspalum distichum	Paspale distique	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Paulownia tomentosa	Paulownia	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Phytolacca americana	Raisin d'Amérique, Phytolacca	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Prunus laurocerasus	Prunier Laurier-cerise	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Rhus typhina	Sumac vinaigrier	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Rosa rugosa	Rosier rugueux	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Sorghum halepense	Sorgho d'Alep, Herbe de Cuba	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE

**ANNEXE 4 : LISTE COMPLETE DES ESPECES D'OISEAUX OBSERVEES SUR LES COMMUNES DE LA BOISSIERE DE MONTAIGU ET MONTAIGU-VEENDEE**

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges				Statuts de protection		Commission CNPN	Inventaires	
		LR F nicheurs	LR F migrants	LR F hivernants	LR régionale	PN	Annexes DHFF		Déterminants ZNIEFF	Niveau d'enjeu réglementaire
Gallinago gallinago	Bécassine des marais	CR	NA	DD	CR	-	Annexe II/1 et III/2	-	OUI	Très fort
Tetrax tetrax	Outarde canepetière	CR	-	NA	CR	Article 3	Annexe I	-	OUI	Très fort
Jynx torquilla	Torcol fourmilier	LC	NA	NA	CR	Article 3	-	-	OUI	Très fort
Oenanthe oenanthe	Traquet motteux	NT	DD	-	CR	Article 3	-	-	OUI	Très fort
Anas crecca	Sarcelle d'hiver	VU	NA	LC	CR	-	Annexe II/1 et III/2	-	OUI	Très fort
Milvus milvus	Milan royal	VU	NA	VU	-	Article 3	Annexe I	OUI	-	Très fort
Saxicola rubetra	Tarier des prés	VU	DD	-	EN	Article 3	-	OUI	OUI	Très fort
Elanus caeruleus	Élanion blanc	VU	NA	-	NA	Article 3	Annexe I	OUI	-	Très fort
Larus canus	Goéland cendré	EN	-	LC	-	Article 3	Annexe II/2	OUI	-	Très fort
Emberiza schoeniclus	Bruant des roseaux	EN	NA	-	NT	Article 3	-	OUI	OUI	Très fort
Passer montanus	Moineau friquet	EN	-	-	VU	Article 3	-	OUI	-	Très fort
Falco columbarius	Faucon émeraillon	-	NA	DD	-	Article 3	Annexe I	-	-	Fort
Pluvialis apricaria	Pluvier doré	-	-	LC	-	-	Annexe I, II/2 et III/2	-	-	Fort
Falco peregrinus	Faucon pèlerin	LC	NA	NA	-	Article 3	Annexe I	-	-	Fort
Ichthyophaga melanocephala	Mouette mélanocéphale	LC	NA	NA	-	Article 3	Annexe I	-	-	Fort
Circus gallicus	Circète Jean-le-Blanc	LC	NA	-	EN	Article 3	Annexe I	-	OUI	Fort
Gulosus aristotelis	Cormoran huppé	LC	-	NA	EN	-	-	-	-	Fort
Ardea purpurea	Héron pourpré	LC	-	-	LC	Article 3	Annexe I	-	OUI	Fort
Burhinus oedipnemus	Oedicnème criard	LC	NA	NA	LC	Article 3	Annexe I	-	OUI	Fort
Ciconia ciconia	Cigogne blanche	LC	NA	NA	LC	Article 3	Annexe I	-	OUI	Fort
Circus cyaneus	Busard Saint-Martin	LC	NA	NA	LC	Article 3	Annexe I	-	OUI	Fort
Dryocopus martius	Pic noir	LC	-	-	LC	Article 3	Annexe I	-	-	Fort
Egretta garzetta	Aigrette garzette	LC	-	NA	LC	Article 3	Annexe I	-	OUI	Fort
Himantopus himantopus	Echasse blanche	LC	-	-	LC	Article 3	Annexe I	-	OUI	Fort
Lullula arborea	Alouette lulu	LC	-	NA	LC	Article 3	Annexe I	-	OUI	Fort
Pernis apivorus	Bondrée apivore	LC	LC	-	LC	Article 3	Annexe I	-	-	Fort
Recurvirostra avosetta	Avocette élégante	LC	NA	LC	LC	Article 3	Annexe I	-	OUI	Fort
Sterna hirundo	Sterne pierregarin	LC	LC	NA	LC	Article 3	Annexe I	-	OUI	Fort
Milvus migrans	Milan noir	LC	NA	-	NT	Article 3	Annexe I	-	-	Fort
Aythya nyroca	Fuligule nyroca	NA	NA	NA	-	-	Annexe I	-	-	Fort
Ardea alba	Grande Aigrette	NT	-	LC	-	Article 3	Annexe I	-	-	Fort
Actitis hypoleucos	Chevalier guignette	NT	DD	NA	EN	Article 3	-	-	-	Fort
Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur	NT	NA	NA	LC	Article 3	Annexe I	-	OUI	Fort
Nycticorax nycticorax	Bihoreau gris	NT	-	NA	NT	Article 3	Annexe I	-	OUI	Fort
Anthus pratensis	Pipit farlouse	VU	NA	DD	-	Article 3	-	-	OUI	Fort
Ficedula hypoleuca	Gobemouche noir	VU	DD	-	-	Article 3	-	-	-	Fort
Emberiza citrinella	Bruant jaune	VU	NA	NA	EN	Article 3	-	-	-	Fort
Pyrrhula pyrrhula	Bouvreuil pivoine	VU	-	NA	EN	Article 3	-	-	OUI	Fort
Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe	VU	-	NA	LC	Article 3	Annexe I	-	-	Fort
Aythya ferina	Fuligule milouin	VU	NA	LC	LC	-	Annexe II/1 et III/2	-	OUI	Fort
Cisticola juncidis	Cisticole des joncs	VU	-	-	LC	Article 3	-	-	-	Fort
Dendrocoptes minor	Pic épeichette	VU	-	-	LC	Article 3	-	-	-	Fort
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	VU	NA	NA	NT	Article 3	-	-	-	Fort
Chloris chloris	Verdier d'Europe	VU	NA	NA	NT	Article 3	-	-	-	Fort
Serinus serinus	Serin cini	VU	NA	-	NT	Article 3	-	-	-	Fort
Streptopelia turtur	Tourterelle des bois	VU	NA	-	NT	-	Annexe II/2	-	-	Fort
Linnaria cannabina	Linotte mélodieuse	VU	NA	NA	VU	Article 3	-	-	-	Fort
Acrocephalus schoenobaenus	Phragmite des joncs	LC	DD	-	LC	Article 3	-	-	OUI	Modéré
Athene noctua	Chevéche d'Athènes	LC	-	-	LC	Article 3	-	-	OUI	Modéré
Coccothraustes coccothraustes	Grosbec casse-noyaux	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	OUI	Modéré
Motacilla flava	Bergeronnette printanière	LC	DD	-	LC	Article 3	-	-	OUI	Modéré
Phoenicurus phoenicurus	Rougequeue à front blanc	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	OUI	Modéré
Riparia riparia	Hirondelle de rivage	LC	DD	-	LC	Article 3	-	-	OUI	Modéré
Tadorna tadorna	Tadorné de Belon	LC	-	LC	LC	Article 3	-	-	OUI	Modéré
Aythya fuligula	Fuligule morillon	LC	-	NT	NT	-	Annexe II/1 et III/2	-	OUI	Modéré
Scolopax rusticola	Bécasse des bois	LC	NA	LC	NT	-	Annexe II/1 et III/2	-	OUI	Modéré
Emberiza calandra	Bruant proyer	LC	-	-	VU	Article 3	-	-	OUI	Modéré
Larus fuscus	Goéland brun	LC	NA	LC	VU	Article 3	Annexe II/2	-	-	Modéré
Periparus ater	Mésange noire	LC	-	-	VU	Article 3	-	-	-	Modéré
Podiceps nigricollis	Grèbe à cou noir	LC	-	LC	VU	Article 3	-	-	OUI	Modéré
Mareca penelope	Canard siffleur	NA	NA	LC	-	-	Annexe II/1 et III/2	-	OUI	Modéré
Anas acuta	Canard pilet	NA	NA	LC	NA	-	Annexe II/1 et III/2	-	OUI	Modéré
Rallus aquaticus	Râle d'eau	NT	NA	NA	DD	-	Annexe II/2	-	OUI	Modéré
Apus apus	Martinet noir	NT	DD	-	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
Cettia cetti	Bouscarle de Cetti	NT	-	-	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
Chroicocephalus ridibundus	Mouette rieuse	NT	NA	LC	LC	Article 3	Annexe II/2	-	-	Modéré
Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	NT	DD	-	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	NT	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	NT	DD	-	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
Muscicapa striata	Gobemouche gris	NT	DD	-	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
Regulus regulus	Roitelet huppé	NT	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
Sylvia borin	Fauvette des jardins	NT	DD	-	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
Vanellus vanellus	Vanneau huppé	NT	NA	LC	LC	-	Annexe II/2	-	OUI	Modéré



Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges				Statuts de protection		Commission CNPN	Inventaires	
		LR F nicheurs	LR F migrants	LR F hivernants	LR régionale	PN	Annexes DHFF		Déterminants ZNIEFF	Niveau d'enjeu réglementaire
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	NT	NA	LC	NT	-	Annexe II/2	-	-	Modéré
<i>Larus argentatus</i>	Goéland argenté	NT	-	NA	NT	Article 3	Annexe II/2	-	-	Modéré
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâle	NT	-	-	NT	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	NT	DD	-	VU	Article 3	-	-	OUI	Modéré
<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du Nord	-	NA	DD	-	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Motacilla alba yarrellii</i>	Bergeronnette de Yarrell	-	-	-	-	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc	-	LC	NA	-	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset	DD	-	-	-	-	Annexe II/1	-	-	Faible
<i>Anthus spinoletta</i>	Pipit spioncelle	LC	NA	NA	-	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Turdus torquatus</i>	Merle à plastron	LC	DD	-	-	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette	LC	-	-	DD	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	LC	NA	NA	LC	Article 3 et 6	-	-	-	Faible
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	LC	DD	-	LC	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-boeufs	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	-	-	LC	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	LC	DD	-	LC	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Emberiza ciris</i>	Bruant zizi	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Lophophanes cristatus</i>	Mésange huppée	LC	-	-	LC	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Motacilla alba</i>	Bernache du Canada	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	LC	NA	LC	LC	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	LC	-	-	LC	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	LC	-	-	LC	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	LC	DD	-	LC	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Tyto alba</i>	Chouette effraie	LC	-	-	LC	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	LC	-	NA	NA	Article 3	Annexe II/2	-	-	Faible
<i>Spinus spinus</i>	Tarin des aulnes	LC	NA	DD	NA	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Larus michahellis</i>	Goéland leucophaea	LC	NA	NA	NT	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Branta canadensis</i>	Bernache du Canada	NA	-	NA	NA	-	Annexe II/1	-	-	Très faible
<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis	-	NA	LC	-	-	Annexe II/2	-	-	Très faible
<i>Aix sponsa</i>	Canard carolin	-	-	-	NA	-	-	-	-	Très faible
<i>Cygnus atratus</i>	Cygne noir	-	-	-	NA	-	-	-	-	Très faible
<i>Mareca strepera</i>	Canard chipeau	LC	-	-	-	-	Annexe II/1	-	-	Très faible
<i>Spatula clypeata</i>	Canard couchet	LC	-	-	-	-	Annexe II/1 et III/2	-	-	Très faible
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	LC	-	LC	-	-	Annexe II/2	-	-	Très faible
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	LC	NA	NA	LC	-	Annexe II/2	-	-	Très faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC	NA	LC	LC	-	Annexe II/1 et III/1	-	-	Très faible
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	LC	-	NA	LC	-	Annexe II/2	-	-	Très faible
<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux	LC	-	LC	LC	-	Annexe II/2	-	-	Très faible
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	LC	-	NA	LC	-	Annexe II/2	-	-	Très faible
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	LC	NA	-	LC	-	Annexe II/2	-	-	Très faible
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	LC	-	-	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	LC	NA	LC	LC	-	Annexe III/1	-	-	Très faible
<i>Fulica atra</i>	Fouque macroule	LC	NA	NA	LC	-	Annexe II/1 et III/2	-	-	Très faible
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau	LC	NA	NA	LC	-	Annexe II/2	-	-	Très faible
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	LC	-	NA	LC	-	Annexe II/2	-	-	Très faible
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	LC	-	-	LC	-	Annexe II/2	-	-	Très faible
<i>Alectoris rufa</i>	Perdrix rouge	LC	-	-	NE	-	Annexe II/1 et III/1	-	-	Très faible
<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise	LC	-	-	NE	-	Annexe II/1 et III/1	-	-	Très faible
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	LC	-	-	NE	-	Annexe II/1 et III/1	-	-	Très faible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC	NA	NA	LC	-	Annexe II/2	-	-	Très faible
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	LC	NA	NA	LC	-	Annexe II/2	-	-	Très faible
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	LC	NA	NA	LC	-	Annexe II/2	-	-	Très faible
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	LC	NA	-	LC	-	Annexe II/2	-	-	Très faible
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	LC	NA	LC	LC	-	Annexe II/2	-	-	Très faible



ANNEXE 5 : LISTE COMPLETE DES ESPECES D'ENTOMOFAUNE OBSERVEES SUR LES COMMUNES DE LA BOISSIERE DE MONTAIGU ET MONTAIGU-VEENDEE

Ordre	Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Commission CNPN	Inventaires	Source	Niveau d'enjeu réglementaire
			LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF		ZNIEFF		
Arachnides										
Araneae	Argiope bruennichi	Epeire frelon	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Insectes										
Coleoptera	Cerambyx cerdo	Grand capricorne	-	-	Art. 2	Annexe II, IV	OUI	-	INPN	Très fort
	Lucanus cervus	Lucane cerf-volant	-	-	-	Annexe II	-	-	INPN	Fort
	Rosalia alpina	Rosalie des Alpes	-	-	Art. 2	Annexe II, IV	-	OUI	LPO Vendée	Fort
	Carabus coriaceus	Carabe chagriné	-	-	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Lampyrus noctiluca	Ver luisant	-	-	-	-	-	-	LPO Vendée	Très faible
	Meloe violaceus	Meloe enfle-boeufs violet	-	-	-	-	-	-	LPO Vendée	Très faible
	Psyllobora vigintiduopunctata	Coccinelle à vingt-deux points	-	-	-	-	-	-	LPO Vendée	Très faible
	Tytthaspis sedecimpunctata	Coccinelle à seize points	-	-	-	-	-	-	LPO Vendée	Très faible
	Cetonia aurata	Cétoine dorée	-	-	-	-	-	-	LPO Vendée	Très faible
	Oxythyrea funesta	Cétoine grise	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Chlorophorus glabromaculatus		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Adalia decempunctata	Coccinelle à dix points	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Coccinella septempunctata	Coccinelle à sept points	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Cardiophorus gramineus	Taupin porte-cœur dépassé	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Prionus coriarius	Prion tanneur	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Timarcha tenebricosa	Grand crache-sang	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Harmonia axyridis	Coccinelle asiatique	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Acilius sulcatus		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Agabus bipustulatus	Agabus bipustulatus	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Dermoptera	Forficula auricularia	Forficule	-	-	-	-	-	-	INPN
Diptera	Ctenophora elegans		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Episyrphus balteatus	Syrphe ceinturé	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Hemiptera	Sphaerophoria scripta	Syrphe porte-plume	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Pyrrhocoris apterus	Gendarme	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Hymenoptera	Nezara viridula	Punaise verte puante	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Coreus marginatus	Corée marginée	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Hymenoptera	Vespa crabro	Frelon européen	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Vespa velutina	Frelon asiatique	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Lasius neglectus		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Lasioglossum malachurum		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Myrmica scabrinodis		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Andrena fulva	Andrène fauve	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Bombus lapidarius	Bourdon des pierres	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Bombus pascuorum	Bourdon des champs	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Lepidoptera	Xylocopa violacea	Xylocope violet	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Euplagia quadripunctaria	Ecaille chinée (L')	-	-	-	Annexe II	-	-	INPN	Fort
	Macroglossum stellatarum	Moro-sphinx	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Operophtera brumata	Phalène brumeuse	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Acleris ferrugana		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Saturnia pavonia	Petit paon de nuit	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Camptogramma bilineata	Brocatelle d'or	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Opisthograptis luteolata	Citronnelle rouillée	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Tyria jacobaeae	Goutte-de-sang	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Conistra vaccinii	Orrhodie de l'Airelle	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Phalera bucephala	Bucéphale	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Saturnia pyri	Grand paon de nuit	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Macrotylacia rubi	Bombyx de la ronce	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Mimas tiliae	Sphinx du tilleul	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Vanessa atalanta	Vulcain	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Pararge aegeria	Tircis	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Aglais io	Paon-du-jour	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Papilio machaon	Machaon	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Pieris brassicae	Piéride du Chou	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Coenonympha pamphilus	Fadet commun	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Maniola jurtina	Myrtil	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible	
Anthocharis cardamines	L'Aurore	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible	
Araschnia levana	Carte géographique	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible	
Vanessa cardui	Vanessedes Chardons	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible	
Ipliclides podalirius	Flambé	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible	
Pieris napi	Piéride du navet	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible	
Melanargia galathea	Demi-deuil	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible	
Polyommata c-album	Gamma	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible	
Lycaena phlaeas	Cuivré commun	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible	
Ochlodes sylvanus	Sylvaine	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible	
Lycaena tityrus	Cuivré fuligineux	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible	
Pieris rapae	Piéride de la Rave	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible	
Aricia agestis	Collier-de-corail	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible	
Lasiommata megera	Mégère	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible	
Nymphalis polychloros	Grande Tortue	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible	
Limenitis camilla	Petit Sylvain	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible	
Apatura ilia	Petit Mars changeant	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible	
Melitaea cinxia	Mélitée du Plantain	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible	
Celastrina argiolus	Azuré des Nerpruns	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible	
Polyommatus icarus	Azuré de la Bugrane	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible	
Callophrys rubi	Thécia de la ronce	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible	
Gonepteryx rhamni	Citron	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible	
Pyronia tithonus	Amaryllis	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible	
Colias crocea	Le Souci	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible	



Ordre	Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Commission CNPN	Inventaires	Source	Niveau d'enjeu réglementaire
			LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF		ZNIEFF		
Mantodea	Mantis religiosa	Mante religieuse	-	-	-	-	-	-	LPO Vendée	Très faible
Neuroptera	Chrysoperla carnea	Chrysope verte	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Odonata	Gomphus similimus	Gomphe semblable	LC	NT	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Brachytron pratense	Aeshne printanière	LC	NT	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Orthetrum cancellatum	Orthétrum réticulé	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Ischnura elegans	Agrion élégant	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Platycnemis pennipes	Agrion à larges pattes	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Aeshna cyanea	Aeshne bleue	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Anax imperator	Anax empereur	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Pyrrhosoma nymphula	Petite nymphe au corps de fer	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Enallagma cyathigerum	Agrion porte-coupe	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Chalcolestes viridis	Leste vert	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Libellula depressa	Libellule déprimée	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Libellula fulva	Libellule fauve	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Crocothemis erythraea	Libellule écarlate	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Calopteryx splendens	Caloptéryx éclatant	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Anax parthenope	Anax napolitain	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Orthoptera	Tettigonia viridissima	Grande sauterelle verte	-	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Phaneroptera nana	Phanéroptère méridional	-	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Uromenus rugosicollis	Ephippigère carénée	-	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Gryllus campestris	Grillon champêtre	-	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Chorthippus albomarginatus		-	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Oedipoda caerulea	Oedipode turquoise	-	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Phasmida	Clonopsis gallica	Phasme gaulois	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible



ANNEXE 6 : LISTE COMPLETE DES ESPECES VEGETALES OBSERVEES SUR LE SITE DE L'ETUDE

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Inventaires	Commission CNPN	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	PR	Annexes DHFF	ZNIEFF		
<i>Stellaria palustris</i>	Stellaire des marais	VU	LC	-	Article 1	-	OUI	OUI	Fort
<i>Arum italicum</i>	Arum d'Italie	LC	DD	-	-	-	-	-	Faible
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Marguerite commune	DD	LC	-	-	-	-	-	Faible
<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon	LC	LC	-	-	Annexe V	-	-	Faible
<i>Ajuga pyramidalis</i>	Bugle pyramidale	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	Flouve odorante	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Asphodelus albus</i>	Asphodèle blanc	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Bellis annua</i>	Pâquerette annuelle	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Carex sp.</i>	Laiche	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Cerastium glomeratum</i>	Céraiste aggloméré	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Cirsium vulgare</i>	Ciurce commun	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Conopodium majus</i>	Conopode dénudé	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Convolvulus</i>	Liseron	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Crataegus sp.</i>	Aubépine	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balais	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Cytisus villosus</i>	Cytise velu	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Digitalis purpurea</i>	Digitale pourpre	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Epilobium tetragonum</i>	Épilobe à quatre angles	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Euphorbia amygdaloides</i>	Euphorbe des bois	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Ficaria verna</i>	Ficaire	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Galium aparine</i>	Gailllet gratteron	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium à feuilles découpées	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Geranium purpureum</i>	Géranium pourpre	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Hedera colchica</i>	Lierre de Perse	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	Jacinthe des bois	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Hypericum pulchrum</i>	Millepertuis élégant	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Hypochaeris glabra</i>	Porcelle des sables	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Ilex aquifolium</i>	Houx commun	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Juncus sp.</i>	Jonc	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Lotus pedunculatus</i>	Lotier des marais	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Luzula campestris</i>	Luzule des champs	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Luzula sp.</i>	Luzule	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Malus domestica</i>	Pommier	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Medicago arabica</i>	Luzerne d'Arabie	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Montia fontana</i>	Montie des fontaines	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Myosotis arvensis</i>	Myosotis des champs	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Myosotis discolor</i>	Myosotis versicolore	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Oenanthe crocata</i>	Oenanthe safranée	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Oxalis sp.</i>	Oxalis	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Pilosella officinarum</i>	Piloselle officinale	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Pinus sp.</i>	Pin	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Plantago major</i>	Grand Plantain	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Plantago subulata</i>	Plantain à feuilles en alène	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Polygonatum sp.</i>	Sceau-de-Salomon	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Potentilla erecta</i>	Potentille tormentille	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Prunus spinosa/Rhamnus cathartica</i>	Prunellier/nerprun	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Ranunculus sp.</i>	Renoncule	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Rosa arvensis</i>	Rosier des champs	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Rosa sp.</i>	Rosier	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Rubus sp.</i>	Ronce	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille commune	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Rumex thyrsoides</i>	Rumex à thyrses	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Salix atrocinerea</i>	Saule à feuilles d'olivier	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Salix hastata</i>	Saule à feuilles hastées	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Salix sp.</i>	Saule	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Scorzonoides autumnalis</i>	Liondent d'automne	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron maraîcher	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Sonchus sp.</i>	Laiteron	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Sorbus torminalis</i>	Alisier torminal	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Stellaria media</i>	Stellaire intermédiaire	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Taraxacum erythrospermum</i>	Pissenlit à feuilles lisses	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Teucrium scorodonia</i>	Germadrée scorodaine	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Trifolium dubium</i>	Trèfle douteux	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Trifolium fragiferum</i>	Trèfle fraisier	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Trifolium medium</i>	Trèfle moyen	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Urtica dioica</i>	Ortie	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Veronica chamaedrys</i>	Véronique petit-chêne	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Veronica officinalis</i>	Véronique officinale	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Veronica persica</i>	Véronique commune	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Vicia lathyroides</i>	Vesce fausse gesse	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Vicia sativa</i>	Vesce commune	NAa	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Viola canina</i>	Violette des chiens	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Stellaria holostea</i>	Stellaire holostée	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Viola reichenbachiana</i>	Violette des bois	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Buddleja davidii</i>	Arbre aux papillons	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
<i>Rhus typhina</i>	Sumac de Virginie	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier cerise	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE



ANNEXE 7 : INDICES DE REPRODUCTION ET CATEGORIES UTILISEES POUR LA DETERMINATION DU STATUT DE NIDIFICATION

Nidification possible
01 – espèce observée durant la saison de reproduction dans un habitat favorable à la nidification
02 – mâle chanteur (ou cris de nidification) en période de reproduction
Nidification probable
03 – couple observé dans un habitat favorable durant la saison de reproduction
04 – territoire permanent présumé en fonction de l'observation de comportements territoriaux ou de l'observation à 8 jours d'intervalle au moins d'un individu au même endroit
05 – parades nuptiales
06 – fréquentation d'un site de nid potentiel
07 – signes ou cri d'inquiétude d'un individu adulte
08 – présence de plaques incubatrices
09 – construction d'un nid, creusement d'une cavité
Nidification certaine
10 – adulte feignant une blessure ou cherchant à détourner l'attention
11 – nid utilisé récemment ou coquille vide (œuf pondu pendant l'enquête)
12 – jeunes fraîchement envolés (espèces nidicoles) ou poussins (espèces nidifuges)
13 – adulte entrant ou quittant un site de nid laissant supposer un nid occupé (incluant les nids situés trop haut ou les cavités et nichoirs, le contenu du nid n'ayant pu être examiné) ou adulte en train de couvrir.
14 – adulte transportant des sacs fécaux ou de la nourriture pour les jeunes
15 – nid avec œuf(s)
16 – nid avec jeune(s) (vu ou entendu)



ANNEXE 8 : CLASSEMENT DES CORRIDORS DE DEPLACEMENT LES PLUS COMMUNS SELON LES ESPECES DE CHIROPTERES

FORESTIER	LISIÈRE	AÉRIEN	MILIEUX OUVERTS
Barbastelle d'Europe	Barbastelle d'Europe	Noctule commune	Grand murin
Grand murin	Grand murin	Noctule de Leisler	Murin à moustaches
Murin à moustaches	Murin à moustaches	Oreillard gris	Noctule commune
Murin de Bechstein (feuillus)	Murin de Daubenton	Oreillard roux (parfois)	Pipistrelle commune
Murin de Daubenton	Noctule de Leisler	Pipistrelle commune (parfois)	Pipistrelle de Kuhl
Noctule commune	Oreillard gris	Pipistrelle de Nathusius (parfois)	Sérotine commune
Noctule de Leisler	Pipistrelle commune	Pipistrelle de Kuhl (parfois)	
Oreillard gris (résineux)	Pipistrelle de Kuhl		
Oreillard roux (résineux)	Pipistrelle de Nathusius		
Pipistrelle commune	Petit Rhinolophe		
Pipistrelle de Kuhl	Rhinolophe euryale		
Pipistrelle de Nathusius	Sérotine commune		